137-5-44

BIBLIOTECA
79 COMPLUTENSE. 9
E. 57 C. 10 N. 15

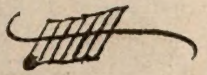

Digitized by Google

RL
26255

137-5-44

BIBLIOTECA
79 COMPLUTENSE. 9
E. 57 C. 10 N. 15

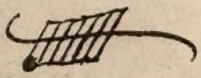

Digitized by Google

RLL
26255

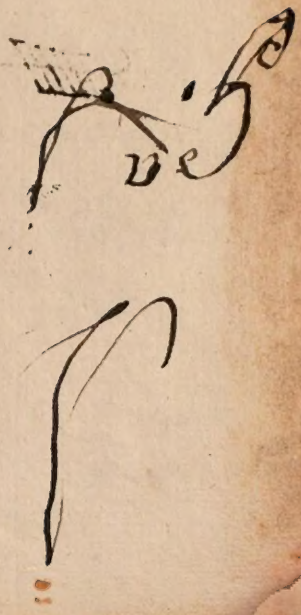

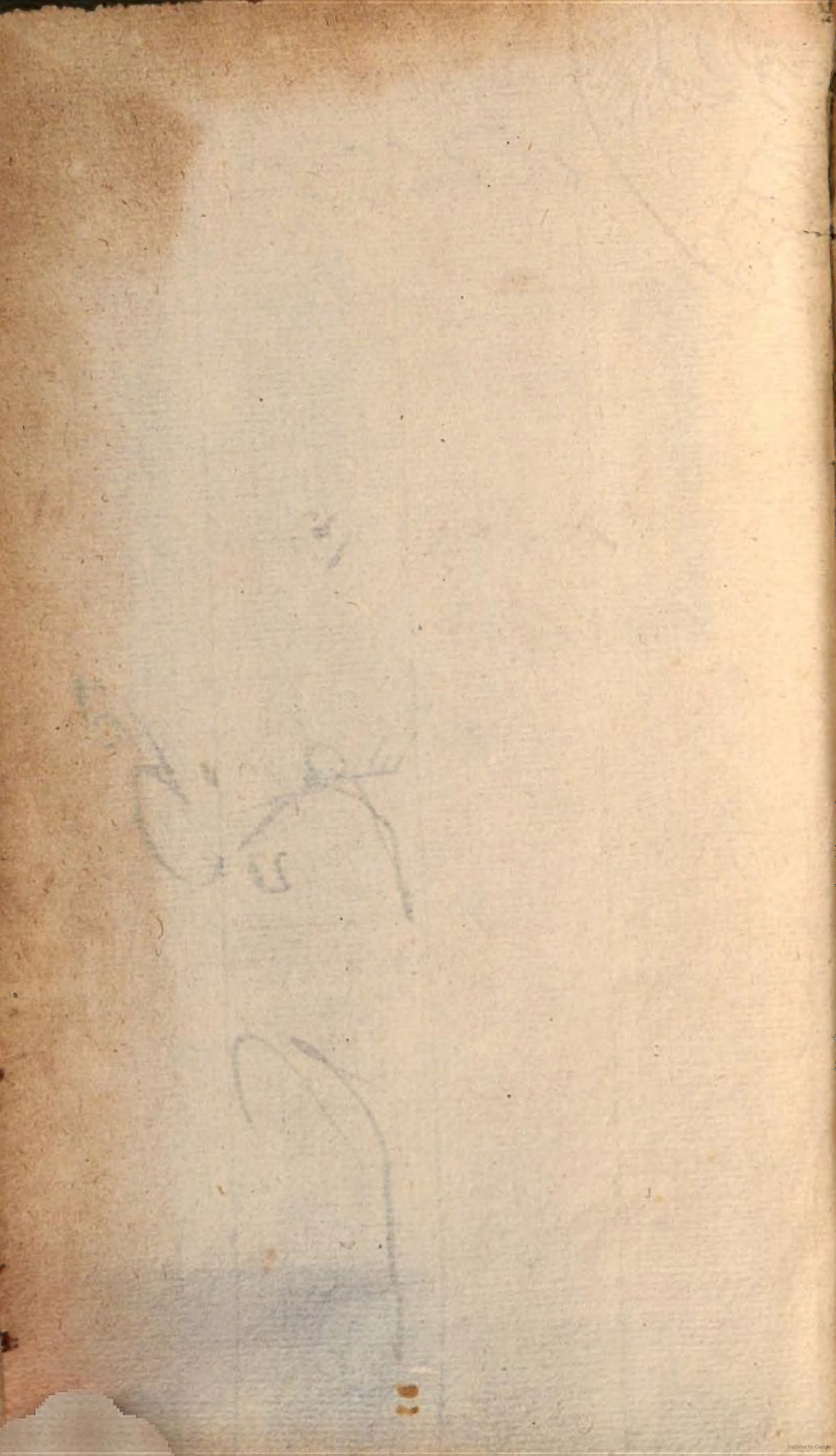

R. 18552 26.255

RÉPONSE

A LA LETTRE

DE MESSIEURS

DES MISSIONS ÉTRANGERES

AU PAPE

SUR LES CEREMONIES

CHINOISES

Troisiéme Edition

Augmentée de quelques reflexions generales & d'une Lettre à Mr.....Docteur de Sorbonne au sujet de la revocation faite par Mr. Brisacier.

M. D C C.

271.9 R32

RE'PONSE A LA LETTRE DE MESSIEURS DES MISSIONS ETRANGERES AU PAPE SUR LES CEREMONIES CHINOISES.

MESSIEURS des Miſſions étrangéres avoient promis une lettre contre les Jeſuïtes ſur les Cérémonies Chinoiſes : mais les Jeſuïtes ne s'attendoient pas d'y trouver toute l'amertume & toutes les invectives qui y ſont répanduës.

Ce qui étonne le plus, c'eſt que ces Meſſieurs ayent eû l'aſſûrance d'écrire cette lettre au Pape. Tout ce qui a l'air de ſatire peut bien être addreſſé à un homme ſans nom : mais de l'addreſſer directement au Chef de l'Egliſe, c'eſt violer, à ce qu'il ſem-

UNIVERSIDAD CENTRAL
BIBLIOTECA
FACULTAD DE JURISPRUDENCIA

ble, la Majesté du Siége Apostolique.

On ne s'est pas contenté d'addresser cette lettre au Saint Pere ; on l'a encore presentée à Nosseigneurs les Evêques, qui composent l'Assemblée du Clergé à S. Germain : Et l'on n'a rien enfin oublié, pour luy donner toute l'autorité qui la pouvoit faire recevoir favorablement du public. Le public l'a neanmoins reçûë differemment, selon les differentes dispositions de ceux dans les mains de qui elle est venuë. Quelques-uns jugeant sans prevention, ne l'ont pas approuvée. D'autres luy ont donné une approbation, qu'ils luy auroient apparemment refusée, si elle n'avoit pas esté écrite contre les Jesuïtes.

Quoy qu'il en soit, on suivra dans cette réponse Messieurs des Missions étrangeres pied à pied, ou plûtost on suivra leur lettre page à page. Si l'on quitte en quelques endroits le fonds de la question, ce sera pour ne point perdre de vûë ceux qui s'en écartent souvent. Du reste on s'étudiera à éviter tous les termes injurieux, qui ne conviennent, ny à la gravité du sujet, ny au caractere des

perſonnes qui ſe trouvent intereſſées dans cette affaire. On ne ſuppoſera point, ainſi que font preſque par tout ces Meſſieurs, comme non conteſté, ce qui eſt le plus en conteſtation. On répondra ſolidement à ce qu'ils avancent ſans preuves. On les ramenera, autant qu'il ſera poſſible, au point eſſentiel. On fera voir la verité, & l'on eſpere qu'il ſe trouvera des eſprits aſſez équitables, pour rendre aux Jeſuîtes toute la juſtice qu'ils demandent, & qu'ils croyent meriter.

TEXTE DE LA LETTRE.

TRES SAINT PERE,

La connoiſſance que Nous avons du zele que Dieu a inſpiré à VOSTRE SAINTETE'.... *Nous perſuade qu'Elle recevra avec bonté le compte que Nous Nous croyons obligez de luy rendre.* page 3.

REPONSE.

CEs Meſſieurs écrivent & agiſſent en commun, mais qu'il ſoit

d'abord permis d'en détacher un des autres, & de l'opposer à ses Confreres : ou pour mieux dire, qu'il soit permis de l'opposer luy mesme à luy-mesme ; de comparer ce qu'il a écrit dans une de ses lettres avec ce qu'il a signé dans deux autres lettres addressées au Pape, & de tirer premierement de là une preuve generale de la creance qu'on doit avoir aux témoignages qui viennent du Seminaire des Missions étrangeres.

On parle d'une lettre particuliere de M. l'Abbé de Cicé. Il y a prés de deux ans que les Jesuïtes l'ont en original sans la produire : mais Messieurs des Missions étrangeres ne peuvent trouver mauvais qu'on la rende enfin publique, depuis qu'ils ont publié leur derniere lettre écrite contre les Jesuites au Pape. Voici tout le fait.

Monsieur de Cicé a demeuré quinze ans à la Chine. Revenu de la Chine en France, il écrit, sans qu'on l'en ait prié, sans qu'on l'y ait contraint, sans qu'il paroisse qu'aucun interest l'y ait porté, une lettre A. ... Et là il est entierement pour les Jesuites. Cependant on voit deux autres

lettres addreſſées au Pape, & un expoſé des Ceremonies Chinoiſes, à quoy il a ſouſcrit, & là il eſt entierement contre les Jeſuites.

On laiſſe tout ce qu'il a dit dans Paris en bien des rencontres, où il a appuyé le ſentiment des Jeſuites touchant les Ceremonies de la Chine, & où il a parlé conformément à la lettre que l'on produit. On s'en tient à ſa lettre meſme : c'eſt une piece authentique, & l'on en donne un extrait. Mais du reſte les Jeſuites l'honorant autant qu'ils font, ils l'aſſurent qu'ils n'auroient jamais voulu faire connoiſtre une telle variation, s'il n'étoit pas neceſſaire de ſe défendre.

Monſieur l'Abbé de Cicé loüe d'abord l'Hiſtoire de l'Edit de l'Empereur de la Chine, compoſée par le Pere le Gobien Jeſuite, & il déclare *non ſeulement en ſon nom, mais meſme autant qu'il le peut, au nom de ſes confreres, qui ſont à la Chine*, c'eſt à dire, de Monſieur Maigrot & de quelques autres, que *dans le recit de ce grand évenement il n'y a que la verité toute pure, nul déguiſement, nulle circonſtance fauſſe, nulle exageration,*

nulle flaterie. En ſuite il ajoute.

Je vous prie de remarquer que je ne parle que de la premiere partie du livre du R. P. le Gobien, qui eſt l'Hiſtoire de l'Edit; & point de la ſeconde, qui eſt l'éclairciſſement ſur les honneurs rendus à Confucius & aux Morts. Nos Meſſieurs ont tenu en cela une conduite bien differente de la mienne. Ils ont embraſſé le parti des Dominicains, & moy celuy des Jeſuites. Ils ont eû leurs raiſons, & moy les miennes. Le ſaint Siege, à qui le Jugement de cette diſpute, en laquelle je veux croire que les deux partis ne cherchent que l'honneur de Dieu & le ſalut des ames, a eſté remis, prononcera ſur cela, & ſes arreſts en feront la déciſion.

Voilà qui eſt clair & precis. Monſieur l'Abbé de Cicé dans la lettre A.... & qui eſt datté du 24. d'Octobre 1698. approuve & ſuit la pratique & le ſentiment des Jeſuites touchant les Ceremonies Chinoiſes. Monſieur l'Abbé Cicé dans les lettres écrites au Pape, & qu'il a ſignées, condamne & rejette la pratique & le ſentiment des Jeſuites touchant les meſmes Ceremonies,

Sur quoy l'on prie le public d'examiner les raiſonnemens qui ſuivent.

1. Ou Monſieur de Cicé ſçait qu'à la Chine on reconnoiſt Confucius & les Morts comme des Idoles, ou des Dieux : ou il ſçait qu'on ne les y reconnoiſt pas comme tels. S'il ſçait qu'on reconnoiſt à la Chine Confucius & les Morts comme des Idoles, ou des Dieux ; comment y a-t'il embraſſé le parti de l'Idolatrie, en prenant le parti des Jeſuïtes ? S'il ſçait au contraire que Confucius & les Morts ne paſſent point à la Chine pour des Idoles, ou des Dieux ; comment ſouffre-t'il qu'on écrive en ſon nom contre les Jeſuïtes des lettres au Pape, où l'on aſſûre que Confucius & les Morts ſont honorez comme des Dieux à la Chine ?

2 Ou Monſieur de Cicé ſçait qu'à la Chine on honore publiquement Confucius & les Anceſtres au moins comme des Saints, & comme ayant encore pouvoir de faire du bien aux hommes : ou il ſçait qu'on ne les y honore pas de la ſorte. S'il ſçait qu'ils ſont honorez comme des Saints, & comme ayant encore pouvoir de faire

du bien aux hommes; pourquoy se joignoit-il aux Jesuites, qui disoient & qui disent encore, que le culte qu'on rend à Confucius & aux Ancestres parmy les Chinois, n'est point un culte superstitieux? Mais s'il sçait que Confucius n'est honoré des Chinois lettrez que comme leur maistre, & les Ancestres comme ceux dont on a receu la vie, & non point comme des Saints, & comme ayant encore pouvoir de faire du bien aux hommes, pourquoy s'est il joint à ses confreres, lorsque dans la lettre qu'ils écrivent au Pape, ils accusent les Jesuites d'estre les *protecteurs de la Superstition*, en voulant justifier les Ceremonies qui se pratiquent à la Chine en l'honneur de Confucius & des Ancestres?

3. Disons encore dans un raisonnement qui est à peu prés le mesme que les deux autres; mais pour mettre la chose dans tout son jour, & pour appliquer la lettre de Monsieur de Cicé à tout ce qu'il a signé dans les lettres de Messieurs des Missions étrangeres au Pape. Ou bien Monsieur de Cicé sçait qu'à la Chine on offre

offre à Confucius & aux Morts de vrais Sacrifices, qu'on leur baſtit de vrais Temples, qu'on leur dreſſe de vrais Autels, qu'on eſt perſuadé que leurs ames ſont réellement preſentes dans les tableaux où leurs noms ſont écrits : & alors en quelle conſcience ſe mettoit-il du coſté des Jeſuites, & que ne prenoit-il contre les Jeſuites la défenſe de Monſieur Maigrot & des Dominicains ! Ou bien il ſçait, comme les Jeſuites, que ces pretendus Temples ne ſont que des Sales, ces Autels que des Tables communes, ces Oblations que des preſens qui ſe font aux vivans auſſi bien qu'aux Morts, ſelon l'uſage de l'Empire ; qu'on n'y croit point que les ames des Morts ſoient réellement preſentes dans les tableaux où leurs noms ſont écrits : & alors on luy demande comment il a pû parler ſur cela tout autrement que les Jeſuites, & ſe tourner contr'eux dans les lettres addreſſées au Souverain Pontife ?

4. Enfin, ou Monſieur de Cicé ſçait qu'à la Chine les Jeſuites ne permettent pas à leurs Neophytes les deux Ceremonies du Printemps &

de l'Automne, dans lesquelles on honore plus particulierement Confucius : ou il sçait que les Jesuites les leurs permettent. Sçait-il que les Jesuites de la Chine ne les permettent pas, comme ils l'ont toûjours protesté ? Pourquoy prête-t'il donc son nom à ceux qui les accusent auprés du Pape de les permettre ? Sçait-il que les Jesuites les permettent ? Que ne les abandonnoit-il donc, lorsqu'il les a vû authoriser des pratiques qu'il jugeoit criminelles ?

Disons mieux : Dans l'exposé que ces Messieurs envoyerent à Rome le 10. d'Aoust 1699. ils avancent avec Monsieur de Cicé que les Ceremonies où l'on honore solemnellement Confucius sont encore moins superstitieuses, que celles qu'on observe à l'égard des Morts. Or, Monsieur de Cicé témoigne dans sa lettre, qu'il croit que les Ceremonies qui regardent les Morts ne sont point défenduës, puisqu'il déclare qu'il les a luy mesme permises à la Chine. Quand donc les Jesuites permettroient les Ceremonies où l'on honore solemnellement Confucius, &

Quin etiâ cultus quem Sinæ Parentibus mortuis exhibét, nostro judicio vincit superstitionibus Confucii cultum. *Continuatio Historiæ initii Sinensis. Pag. 61.*

qu'ils assûrent toûjours ne point permettre, auroit-il droit d'écrire sur cela contr'eux au Pape ?

On ne voit pas bien quel parti pourra prendre Monsieur de Cicé dans la conjoncture presente. Car enfin que dira-t'il ? Revoquera t'il sa lettre ? Mais quelle bonne raison, & quel pretexte mesme apporteroit-il pour cela ? Monsieur l'Abbé de Brisacier a revoqué l'approbation qu'il avoit donnée au Livre du Pere le Tellier, qui a pour titre, *Défense des nouveaux Chrestiens & des Missionnaires de la Chine.* On ne s'arreste point aux reflexions qu'il y auroit à faire sur cette revocation. Mais aprés tout, Monsieur de Brisacier a pû dire, & c'est en effet ce qu'il dit, que lors qu'il approuva le livre du Pere le Tellier, il n'estoit pas encore assez instruit des affaires de la Chine, parce que ses Confreres ne faisoient que d'y entrer. Mais Monsieur de Cicé avoit esté quinze ans à la Chine lors qu'il écrivit sa Lettre. Il témoigne que pendant tout ce temps là, il a suivi la pratique des Jesuites, lors mesme que ses Con-

freres ſuivoient celle des Dominicains. Il avoit, dit-il, ſes raiſons pour cela. Les Ceremonies de la Chine ont elles changé depuis qu'il eſt en France ? ou eſt-il à preſumer qu'il ait eſté mieux informé en France de ce qui regarde les Ceremonies de la Chine, qu'il ne l'eſtoit à la Chine meſme ?

Quand les Jeſuites d'Europe défendroient mal leurs Peres de la Chine, ce ſeroit à luy, ce ſemble, à les redreſſer, & à faire valoir en leur faveur les raiſons qu'il dit avoir euës pour ſuivre à la Chine la conduite de leurs Miſſionnaires. Pourquoy donc ne le fait il pas ? & y a-t'il aucune conſideration qui doive l'empeſcher, dans un point ſi important, de ſe déclarer pour la verité qu'il a reconnuë ? Ce n'eſt qu'avec peine qu'on preſſe de la ſorte un homme de ſon caractere, & que les Jeſuites jugent tres digne de leur eſtime par d'autres endroits. On n'en dira donc pas davantage : mais il eſt bon avant que de finir cét article, que le public faſſe attention à trois choſes. 1. Que des ſix Meſſieurs qui

ont

ont écrit au Pape ſur les affaires de la Chine, Monſieur de Cicé eſt celuy qui devoit en eſtre mieux inſtruit, puiſqu'il y a demeuré quinze ans, au lieu que les autres n'y ont jamais eſté. 2. Que la contradiction manifeſte qui paroiſt entre la lettre de Monſieur de Cicé, & les lettres de ces Meſſieurs au Pape qu'il a ſignées, oſte à ſon témoignage toute autorité à l'égard des affaires de la Chine, & par conſequent que ſon témoignage ne peut donner aucun poids aux lettres écrites au Saint Pere, & en particulier à la derniere que ces Meſſieurs viennent de luy écrire. 3. Que tout ce que ces Meſſieurs reprochent aux Jeſuites de plus odieux ſur cette matiere, retombe auſſi ſur Monſieur de Cicé, puiſqu'il confeſſe avoir ſuivi à la Chine le ſentiment & la pratique des Jeſuites. A quoy les Jeſuites ajoûtent en general, qu'on doit donc apprendre à ne s'en pas rapporter aiſément, ſans les avoir auparavant écoutez, à tout ce qui ſe dit, ou ce qui s'écrit contr'eux. Car en voyant Monſieur de Cicé ſigner les lettres écrites

au Pape, & connoissant d'ailleurs sa pieté & sa vertu, qui ne se seroit pas persuadé qu'il avoit esté à la Chine dans un sentiment tout opposé à celuy des Jesuites.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Jesuites répandent de toutes parts des livres si artificieusement écrits, &c. page 4.

RE'PONSE.

IL y a trois ans qu'on attaque les Jesuites à l'occasion du Mandement de Monsieur Maigrot, & les Jesuites sont demeurez presque trois ans entiers dans le silence. Qu'a-t'on fait paroistre enfin pour la défense de leurs Missionnaires de la Chine ? Deux ou trois lettres ? Depuis quand les a-t'on fait paroistre? Depuis deux ou trois mois. Encore a-t'il fallu qu'on y ait esté presque forcé par la voix du public, sur tout par les amis des Jesuites, qui voyant une foule de livres que leurs

adverſaires répandoient contr'eux, ont ſouhaité que quelqu'un entrepriſt de les juſtifier. Il eſt meſme revenu aux Jeſuites de France, qu'un Cardinal reprochoit, il y a quelque temps, à ceux de Rome, qu'on ne voyoit rien d'eux, pendant que leurs ennemis rempliſſoient l'Europe de leurs ouvrages. Car pour deux ou trois lettres en faveur des Jeſuites, ſeulement imprimées depuis deux ou trois mois, combien de Libelles ont paru contr'eux depuis un an ſur l'affaire preſente. En voicy le Catalogue.

Mandement de Monſieur Maigrot en Latin & en François. Hiſtoria cultus Sinenſium.

Déclaration du meſme Monſieur Maigrot.

Lettre au Pape.

Pluſieurs lettres des amis de Monſieur Maigrot.

Memorial de Monſieur Charmot du 19. de Mars 1697.

Veritas facti, du meſme.

Pluſieurs réponſes, du meſme.

Notes ſur les Obſervations, du meſme.

Diſpunctiones in libellum ſupplicem.

Apologie des Dominicains.

Status quæſtionis.

Continuatio hiſtoriæ cultûs ſinenſium.

Lettre de ces Meſſieurs au Pape, & leur expoſé des Ceremonies Chinoiſes.

Si dans la ſuite on a ajoûté quelques autres ouvrages à ces deux ou trois lettres qui ont eſté écrites pour les Jeſuites, ce n'a eſté qu'aprés que ces Meſſieurs ont publié leur derniere lettre au Pape, où ils ſe plaignent qu'on *répand de toutes parts des livres artificieuſement écrits.* Qui donc des deux partis eſt plus en droit de ſe plaindre là deſſus, & de demander juſtice au ſaint Pere ? Sont-ce Meſſieurs des Miſſions étrangeres ? Sont-ce les Jeſuites ?

TEXTE DE LA LETTRE.

Rien n'a eſté capable juſqu'icy de nous faire rompre le profond ſilence que nous avions reſolu de garder depuis long-temps en France. page 5.

Une raiſon plus forte encore

nous obligeoit à demeurer enveloppez dans nostre patience. page 6.

RE'PONSE.

IL n'y auroit rien eu de plus juste que le silence de ces Messieurs, s'ils l'avoient en effet gardé, comme ils le disent. Il n'y auroit rien eu de plus raisonnable que cette patience, où ils nous apprennent qu'ils sont demeurez toûjours *enveloppez*. Car il n'est pas à croire qu'ils ayent tout à fait oublié le Pere Bagot, le Pere Alexandre de Rhodes, & plusieurs autres Iesuites. La Compagnie se sçait toûjours bon gré à elle mesme de ce qu'elle a fait Mais elle ne se seroit jamais persuadé qu'au bout de quelques années, elle auroit pour adversaires ceux là mesmes qu'elle avoit pris plaisir à establir, soit en France, soit parmy les étrangers ? Que par tout où ces Messieurs auroient quelque autorité, ils s'en serviroient pour la troubler dans ses fonctions; & qu'aprés se les estre associez, ou

s'eſtre aſſociée à eux, pour l'avancement de la ſeule & veritable Religion, ils denonceroient publiquement les Jeſuites comme des fauteurs de l'Idolâtrie, & en feroient preſque des Idolâtres.

Voilà neanmoins le ſilence qu'on a gardé. On defere les Jeſuites au Souverain Tribunal de l'Egliſe. De ce premier Tribunal on porte ſes plaintes à tous les autres, aux Univerſitez, aux Communautez religieuſes, on les fait entendre dans toutes les compagnies où l'on ſe rencontre, & c'eſt le ſujet des converſations particulieres; il paroiſt des Mandemens, des Declarations, des Memoriaux, des Expoſez, des Réponſes, des Notes, des Apologies, des Hiſtoires, des continuations d'Hiſtoires, où les Jeſuites ſont flêtris; on trouve moyen par là de faire retentir dans toutes les parties de l'Europe le bruit de la pretenduë Idolâtrie que les Jeſuites autoriſent, & meſme qu'ils introduiſent à la Chine. On ne ſe contente pas de parler; on forme des menées ſecrettes; on ne manque pas une occaſion de traverſer &

de nuire : Et voilà cette *patience* où l'on s'eſt *tenu enveloppé.*

Dans une lettre écrite au Pere commun, on traitte les Jeſuites *d'eſprits prevenus*, *artificieux*, qui veulent *impoſer*; & qui ne travaillent qu'à embroüiller la queſtion. On les fait paſſer pour des gens d'une Morale relaſchée, qui ont cauſé à la Chine *des maux incroyables*, & qui ſont dans Page 14. cette Chreſtienté naiſſante des deſtructeurs du vray culte de Dieu : Et voilà cette *moderation avec laquelle on* Page 17. *s'eſt contenté de s'addreſſer au Saint Siege.*

Monſieur Conſtance n'eſt pas mieux traitté par ces Meſſieurs. Il leur a fondé une maiſon à Siam, & par reconnoiſſance ils réveillent ſes cendres douze ans aprés ſa mort, & le font paſſer pour *un Heros auſſi fabuleux que ceux des Romans.* Ce Bienfaicteur, ce Fondateur traveſti dans un Heros fabuleux, dans un Heros de Roman, paroiſt ſur la Scene comme un perſonnage muet ; ſans y avoir rien à dire, ny rien meſme à faire. Et que fait là Monſieur Conſtance ? Quelle part ce pieux & ſage

Miniſtre de Siam a-t'il aux affaires de la Chine ? Tout cela doit toûjours apprendre, combien les Jeſuites ſont redevables à la patience de ces Meſſieurs. Mais eſt ce donc ainſi que la patience Evangelique permet de s'échapper à ceux qui s'y tiennent ſi charitablement & ſi religieuſement enveloppez ?

TEXTE DE LA LETTRE.

Ce n'eſt plus nous preciſément qu'on attaque ; c'eſt la Religion. Les Jeſuites s'obſtinent par des écrits reïterez, à vouloir juſtifier par tout les Idolâtries & les Superſtitions de la Chine. Rien ne les arrête ; ny le reſpect dû à la verité, ny le zele pour la pureté du culte Evangelique, ny les remontrances qu'on leur a faites, ny la droiture de la raiſon qui ſe trouve offenſée en mille endroits de leurs ouvrages. page 7

RE'-

RE' PONSE.

VOilà une accuſation bien forte : car de qui parle-t'on ? Les Jeſuites ne feront point difficulté de le dire, ſans pretendre pour cela ſe relever en aucune maniere, puiſque ce ſeroit une imprudence, ſelon le terme de l'Apoſtre, & meſme une folie. On parle d'un Ordre de Religieux employez par une vocation particuliere à l'établiſſement de la foy : d'un Ordre meſme qui a pour cela, dés ſa naiſſance, peuplé tous les païs du monde d'ouvriers Apoſtoliques; qui avoit encore actuellement ſes membres repandus dans tous les lieux pour le meſme deſſein, & qui a eu enfin la conſolation de donner à l'Egliſe des martyrs. Ce ſont là neanmoins ceux qu'on accuſe aujourd'huy d'attaquer la Religion. Or en s'expliquant de la ſorte, ne devroit on pas craindre de bleſſer tout enſemble & la juſtice & la charité dans le point le plus important à ceux contre qui on parloit? Un pareil reproche, eſt ce *une eau*

qui coule & qui ſe tariſt bien toſt? N'eſt ce pas au contraire une tache & une flétriſſure ? Et y avoit-t'il une precaution qu'on ne dûſt pas prendre pour oſter à une telle accuſation ce qu'elle a d'outré ?

Et il ne faut point ſe retrancher ſur l'intention des Jeſuites., & dire qu'on n'a pas pretendu les accuſer d'attaquer à deſſein & avec veuë la Religion ; mais qu'on a ſeulement voulu faire entendre qu'ils ſe trompoient, qu'en ne croyant pas attaquer la Religion ils l'attaquoient. Car ſi cela eſt, que ne prenoit-on un peu plus garde au ſens de ces paroles qui ſuivent dans le meſme endroit de la lettre : *Rien ne les arreſte, ny le reſpect dû à la verité, ny le Zele pour la pureté du culte Evangelique. Il ſuffit qu'ils ayent entrepris de ſoûtenir un ſentiment ; tout eſt mis en œuvre pour le défendre, & il faut que ce ſentiment prevale à quelque prix que ce puiſſe eſtre.* A quoy l'on ajoûte plus avant, que c'eſt la *complaiſance* qu'ont les Jeſuites *pour l'Empereur, pour les Mandarins, pour les Gouverneurs de la Chine*, & l'envie de ſe les attacher,

Page 7.

Page 34. & 35.

qui leur fait prendre la défenſe des Ceremonies Chinoiſes. N'eſt ce pas là donner à juger que les Jeſuites ſe ſoucient bien peu de la Religion, & qu'ils ſeroient preſque dans la diſpoſition de la ſacrifier à leurs intereſts propres & aux avantages de leur Compagnie?

Monſieur Maigrot aprés tout dans une de ſes lettres au Pape, & dans ſon Mandement, fait là deſſus plus de juſtice aux Ieſuites, & il ne leur faut que ſes propres paroles pour refuter ſes Confreres. Si les Jeſuites vouloient uſer de ſon expreſſion, ils diroient qu'on les calomnie, & que c'eſt une calomnie inſigne: mais ils ne ſe ſerviroient pas volontiers de cette maniere de parler, lors meſme qu'ils ont à parler pour leur défenſe. Toutefois, ſelon Monſieur Maigrot, ils auroient raiſon de s'exprimer icy de la ſorte. En voicy la preuve. *C'eſt une inſignie calomnie*, ſelon Monſieur Maigrot, *de dire qu'il y ait à la Chine aucuns Miſsionnaires qui donnent dans une Idolâtrie groſsiere & honteuſe, & qui y faſſent tomber les autres*: *Quod ſine ingenti calumniâ dici non poſſet.*

Neque cum idololatriâ dico, id ita velim intelligi, quaſi ulli ſint in China Miſſionarii qui in craſsâ turpemque idololatriâ impingant, aut alios impingere

permittãt: quod ſine ingenti calumniâ dici non poſſet. *Hiſtor. cult. Sin.* pag 402. & 403.

Or c'eſt ſans doute une groſſiere & une honteuſe Idolâtrie que d'adorer, par exemple, le ciel materiel, & de faire des ſacrifices à Confucius. Cependant on dit hautement dans la lettre au Pape *ſur les Idolâtries & les ſuperſtitions Chinoiſes*, que les Ieſuites attaquent la Religion juſqu'à pretendre qu'il faut adorer le ciel materiel, & faire des ſacrifices à Confucius. Donc, ſelon Monſieur Maigrot, on calomnie les Ieſuites, & c'eſt une inſigne calomnie.

Meſſieurs des Miſſions étrangeres vont encore plus loin : car à les entendre, l'Idolâtrie des Ieſuites & des Chinois eſt ſi évidente qu'on n'en peut pas douter. Ils décident ſur cela avec un air de confiance qui ne permet pas de former la moindre difficulté. Ils ſont ſurpris que les Ieſuites oſent conteſter ſur un point ſi ſenſible & ſi inconteſtable, & qu'ils ayent tellement perdu la lumiere naturelle & le ſens commun : *On atteſte icy* diſent ces Meſſieurs, *non la Foy, la Religion, ny le Zele des Paſteurs de l'Egliſe & de tous les hommes Apoſtoliques ; il n'en faut pas tant : mais la ſimple*

Page 113. Item Hiſt. cult. Sin. pag. 338.

ple lumiere des fidelles, & pour ainſi dire, le ſens commun des Chreſtiens, ſi l'on peut allier, avec la connoiſſance & le culte du vray Dieu, de pareilles Ceremonies. Mais ces Meſſieurs, en ſe laiſſant aller à ces figures pathetiques, avoient ils bien lû le Mandement de Monſieur Maigrot, qu'ils ont neanmoins imprimé avec leur lettre, dont ils ſe déclarent meſme les défenſeurs en luy donnant de ſi grandes éloges, & qui porte expreſſément ce qui ſuit : *Nous ne pretendons pas neanmoins par cette déclaration & ordonnance blâmer ceux qui ont eû juſqu'icy d'autres ſentimens, & qui ont ſuivi un autre uſage que celuy que nous ordonnons de ſuivre d'ſormais. Car il ne doit pas paroiſtre étrange que dans ces ſortes de choſes tous les Miſſionnaires n'ayent pas eſté de meſme avis, & que chacun ait embraſſé la pratique qui luy paroiſſoit ſelon Dieu la plus conforme à la verité.* L'Idolâtrie des Ieſuites & des Chinois n'eſt donc pas ſi manifeſte, ſelon Monſieur Maigrot ; mais tout eſt clair pour ces Meſſieurs, quand il faut faire paſſer les Ieſuites pour des Idolâtres, & pour des gens qui

attaquent la Religion.

Les Heretiques meſmes ont bien fait connoiſtre l'attachement qu'ont eû & qu'ont encore à preſent les Jeſuites à la Foy Catholique, qui eſt l'unique & vraye Religion. Car n'ont ils pas regardé les Jeſuites, & ne les regardent ils pas comme les plus ardens & les plus déclarez ennemis de leurs Sectes ? N'ont-ils pas ſouvent publié que ſans les Jeſuites ils viendroient aiſément à bout de leurs deſſeins ? N'eſt on pas convaincu en Allemagne que ſans les Jeſuites il y auroit beaucoup moins de Catholiques ? Ne ſont ce pas les Jeſuites que l'on perſecute en Angleterre plus que les autres, parce qu'on les croit plus attachez à l'Egliſe Romaine ? A entendre les Janſeniſtes, quoi que frappez des Anathêmes de l'Egliſe, il ſemble qu'ils n'ayent en teſte que les Jeſuites. Et les Quietiſtes enfin, ces impies & faux myſtiques, ne reconnoiſſent ils pas que les Jeſuites ſont les premiers qui ont découvert à Rome leur Secte abominable ? On ne pretend pas qu'ils ayent tous eû raiſon de diſtinguer les Jeſuites,

comme ils ont fait. On rend à tant d'autres défenſeurs de l'Evangile toute la gloire qui leur eſt dûë : & c'eſt aſſez pour les Jeſuites de les avoir aidez de toutes leurs forces, ſans s'oublier eux meſmes juſqu'au point de croire qu'ils les ayent jamais ſurpaſſez dans le zele qu'ils ont eû pour la Foy.

Plaiſe au Ciel que les diviſions que l'on voit naiſtre à la Chine, ne la détruiſent pas dans ce vaſte Empire, & qu'au bruit de tant de conteſtations qui s'élevent entre les Paſteurs, & dont les Jeſuites croyent devant Dieu n'eſtre pas la cauſe, les oüailles ne s'effrayent pas, & ne ſe diſperſent pas meſme tout à fait. Si Dieu, dont on doit adorer les deſſeins, a voulu éprouver les Jeſuites par ces contradictions, ils l'en beniſſent : mais ſi la Religion en ſouffre, les Jeſuites ne verront qu'avec un extréme regret perir le troupeau qu'ils ont eſté ſix vingts ans à raſſembler.

Quant aux ouvrages où *la droiture de la raiſon*, comme on le dit, *eſt offenſée*, il ſembleroit qu'il n'en fau-

droit point chercher d'autre que la lettre meſme qui fait le ſujet de cette réponſe.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il y avoit lieu d'eſperer que le livre plein de ſageſſe & de force, qui fut publié il y a quelque mois, ſous le titre d'Apologie des Dominicains, pourroit leur ouvrir les yeux. page 7.

RE'PONSE.

SI l'on nomme ſageſſe de faux raiſonnemens, & ſi l'on appelle force un ſtile plein d'aigreur & de reproches, ce livre merite les qualitez qu'on luy donne. Ce ſera aux perſonnes qui le liront à en juger.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Jeſuites font entendre.... que tout ce qui ſe paſſe à l'égard des Morts & des vivans, des

Dieux & des hommes, c'eſt la meſme choſe. page 8.

RE' PONSE.

QUe ces Meſſieurs conviennent une bonne fois avec leurs Confreres du langage qu'ils doivent parler. Meſſieurs du Seminaire mettent icy les morts, c'eſt à dire, Confucius & les Anceſtres, au rang des Dieux. Monſieur Charmot au contraire crie à la calomnie lors qu'on l'accuſe luy & Monſieur Maigrot, d'avoir dit qu'on honore à la Chine Confucius & les Anceſtres comme des Dieux. C'eſt au Pape que Meſſieurs du Seminaire écrivent. C'eſt à la ſacrée Congregation que Monſieur Charmot fait ſa plainte. A quoi s'en tiendra-t'on ? On les prie les uns & les autres de s'expliquer ſur une contradiction de cette conſequence à l'égard d'un point qui eſt déciſif, & dont toute la queſtion dépend. Cependant on ceſſe de s'étonner qu'ils ne s'accordent pas tout à fait avec les Jeſuites, lors qu'on

Res falſas & abſurdas mihi ac Reverendiſſ. Domino Maigrot affingût Patres Societatis... nuſquam diximus Confucium à Sinis litteratis ut Deum majores ut numinа coli. *Hiſt. crit. Sinenſiũ.* pag. 296.

voit ces Meſſieurs s'accorder meſme ſi peu entr'eux.

Au reſte on prouve fort au long dans la lettre *ad virum nobilem*, que Confucius & les Anceſtres ne ſont honorez à la Chine, ny comme des Dieux, ny comme des Saints. Les Ieſuites ſont donc dans le ſentiment de Monſieur Charmot ſur l'article où il dit, que les Chinois ne prennent point Confucius & les Morts pour des Dieux. On voudroit eſtre d'accord avec luy ſur tout le reſte, s'il vouloit luy meſme eſtre plus d'accord avec la verité.

TEXTE DE LA LETTRE.

Par des interpretatious ingenieuſement trouvées, le Pere le Comte change avec quelques-uns de ſa Societé les noms & les notions ordinaires. page 8.

RE' PONSE.

CE ſont avec le Pere le Comte, les Peres Brancati, Intorcetta,

Philipucci, Fave, qui dans les traittez qu'ils ont faits sur les Ceremonies Chinoises soûtiennent que les mots *Xim Gouey* sur les petits tableaux des Morts, signifient seulement que ces tableaux, où sont écrits leurs noms, en sont aussi l'image & la representation; que *Miao* a toûjours signifié une Salle; que le *Ci* des Chinois se dit aussi bien des presens qu'on fait aux vivans, que des offrandes qu'on fait aux Morts. D'anciens Missionnaires, tels que ces Iesuites, perdent ils toute creance, dés là qu'ils ont esté de la Compagnie? Cependant si l'on veut encore des témoignages moins suspects, les voicy. L'un est celuy du Pere Sarpetri Dominicain: l'autre celuy de l'illustrissime Gregoire Lopez, non seulement de l'Ordre de Saint Dominique, mais Chinois mesme de Nation, & Evêque de Pekin. Peut-on penser qu'ils ayent tous pris plaisir à se tromper eux mesmes par des *interpretations ingenieusement trouvées*, sur des termes dont il estoit si essentiel d'avoir une notion juste, & que ce soit là l'usage qu'ils ayent fait d'une *merveilleuse facilité?* Pgea. 7.

TEXTE DE LA LETTRE.

Son bel endroit, ou plûtoſt l'endroit favori de tous les écrivains de ſa Compagnie ; celuy dont ils aiment le plus à ſe parer, & dont ils ſe parent en effet avec pompe dans toute occaſion, c'eſt de dire qu'ils n'ont pour ennemis que les ennemis de la Religion ; que tous ceux qui les attaquent ou qui leur répondent ſont des Heretiques, des Janſeniſtes, des Gens de cabale & de party, des fauteurs de Secte, des correſpondans d'Heretiques, ou qui ſont en ſocieté avec ces ennemis de l'Egliſe, & qui ſe ſervent de leur plume, de leurs conſeils & de leur credit. page 9.

RE'PONSE.

LEs Ieſuites ne diſent pas qu'ils n'ont pour ennemis que les ennemis

nemis de la Religion. Leur *bel endroit* si toutefois ils pensent qu'il leur soit permis de se servir icy de cette maniere de parler, leur gloire est d'avoir pour ennemis tous les ennemis de la Religion; mais leur chagrin est d'en avoir d'autres. Ils en seroient inconsolables, s'ils croyoient se les estre attirez par leur faute. Cependant ils souffrent patiemment quand on fait retomber sur toute la Compagnie les fautes de quelques particuliers qui sont toûjours desavoüez & punis mesme severement, lors qu'on les découvre.

Quant au reproche que Messieurs des Missions étrangeres pretendent qu'on leur a fait, de s'estre servi dans l'affaire de la Chine de quelques personnes suspectes en matiere de doctrine, on ne voit pas qu'ils ayent raison de se plaindre si fort là dessus. Les Jesuites trouvent qu'on a glissé dans les réponses de ces Messieurs des erreurs condamnées. Quand, pour ne les leur point attribuer, les Jesuites auroient supposé qu'ils ont eû recours à des plumes suspectes, ne seroit-ce pas du costé des Jesuites une

charité de les excuſer en cela même autant qu'ils peuvent? Si ces Meſſieurs aiment mieux qu'on leur attribuë à eux-meſmes les erreurs dont on parle, les Jeſuites y conſentent : leur cauſe n'en ſera que meilleure, ſur tout à Rome où ces erreurs ont eſté foudroyées. On ne fait preſentement que toucher ce point : mais peut-eſtre en ſera-t-il parlé plus au long dans la ſuite. Car c'eſt un point qui merite bien qu'on en parle.

TEXTE DE LA LETTRE.

Si jamais voſtre Sainteté jugeoit à propos, que ce que nous avons l'honneur de luy écrire devint public, nous la ſupplierions tres-humblement de trouver bon que l'ouvrage paruſt avec noſtre nom. page 9.

RE'PONSE.

C'A eſté à l'égard du S. Pere un reſpect tres loüable, de ne vou-

loit pas ſans ſon agrément imprimer & publier une lettre qu'on lui écrivoit. Mais comme on avoit apparemment bien penetré dans les intentions de ſa Sainteté, on a commencé par imprimer & publier la lettre, & puis on a attendu tranquillement la permiſſion. Car on ſçait aſſez, que quand cette lettre écrite au Pape a paru dans Paris imprimée, elle n'avoit pas encore eſté preſentée au S. Pere; ou du moins que la permiſſion de l'imprimer & de la publier n'étoit pas arrivée en France. Un bon zéle inſpire quelquefois un peu de precipitation. Mais on ne chicannera point là-deſſus: ce n'eſt tout au plus qu'un défaut de formalité, qui ne diminuë point le merite de la ſoûmiſſion toute filiale de ces Meſſieurs.

TEXTE DE LA LETTRE.

Si noſtre nom ne ſuffiſoit pas, nous y ajoûterions, quand il plairoit aux Jeſuites, noſtre profeſſion de Foy auſſi ample qu'ils la pourroient ſouhaiter;

pourvû toutefois que nous n'y meſlaſſions pas les erreurs qu'ils défendent aujourd'huy, & qu'en diſant que nous croyons fermement qu'il faut adorer Dieu, & honorer ſes ſaints, nous ne diſions pas en meſme temps, qu'il faut auſſi adorer le Ciel, & offrir des Sacrifices à Confucius. page 10.

RE' PONSE.

OU en ſont les Jeſuites, & ne faut-il pas qu'ils ayent perdu non ſeulement tout l'eſprit de leur vocation, mais meſme tous les ſentimens du Chriſtianiſme s'ils diſent, comme on le pretend icy, qu'il faut adorer le Ciel, & offrir des Sacrifices à Confucius ? Il leur eſt donc d'une extrême conſequence de s'expliquer encore ſur cela, quoyqu'ils l'ayent déja fait en d'autres ouvrages, auſquels il ſemble qu'on ne veut point faire attention.

Pour prévenir les eſprits, & pour avoir

avoir d'abord gain de cauſe, on propoſe la queſtion ſur les Cérémonies Chinoiſes dans un jour où elle ceſſe proprement d'eſtre queſtion. On n'a point d'égard aux conſequences que le public en pourra tirer contre toute une Compagnie religieuſe. On dit qu'une erreur des Jeſuites eſt qu'il faut adorer le Ciel. S'il y a dans aucun lieu du monde un Jeſuite qui ait avancé une pareille propoſition, la Compagnie eſt preſte à le condamner, & elle le condamne meſme dés a preſent. La penſée des Jeſuites ne fut donc jamais qu'il faut adorer le Ciel; à Dieu ne plaiſe : mais leur penſée, c'eſt celle-cy. Une des diſputes roule ſur la ſignification du mot Chinois *Tien*. Les Jeſuites ſçavent que ce mot a deux ſignifications : qu'il veut dire tout à la fois, *le Ciel & le Seigneur du Ciel*. Le Pere Moralés Dominicain & le Pere de ſainte Marie de l'Ordre de Saint François, les deux premiers adverſaires des Jeſuites à la Chine, conviennent de ce double ſens, & s'en ſervent indifféremment l'un & l'autre. Sur cela les Jeſuites rejettent le *Xim Tien* dans le

Traité du devoir des enfans envers leurs parens.

La conformité de la Secte des Chinois lettrez avec la Loy de Dieu.

premier sens, qui signifie, *Honorez* ou *Adorez le Ciel.* Les Jesuites reçoivent le *Xim Tien* dans le second sens, qui signifie, *Honorez* ou *Adorez le Seigneur du Ciel.* C'est ce qu'ils preschent depuis tant d'années à la Chine. Qu'on leur montre, que c'est là dire qu'il faut adorer le Ciel. Si ces Messieurs persuadez que *Tien* signifie seulement *le Ciel*, eussent dit que les Jesuites se trompoient, en disant qu'il signifioit encore *le Seigneur du Ciel*, les Jesuites sans se plaindre auroient fait voir incontestablement que ces Messieurs se trompoient eux mesmes. Mais qu'on avance sans nul fondement que les Iesuites enseignent qu'il faut adorer le Ciel, c'est sur quoy ils ne peuvent pas s'empêcher de se récrier. Cependant ils se reposent de tout sur le Seigneur mesme du Ciel qu'ils adorent, & qu'ils adorent seul.

Une autre dispute regarde les Cérémonies qui se pratiquent à l'égard de Confucius, & une autre erreur qu'on impute aux Iesuites, est qu'il faut offrir des sacrifices à ce Philosophe. On auroit bien droit alors

de dire d'eux qu'ils renverſent l'Evangile. Car enfin c'eſt un premier principe de la Religion Chrêtienne, qu'il n'y a que Dieu à qui il ſoit permis d'offrir des ſacrifices. On ne peut ſans Idolâtrie en offrir à la Vierge même, ny aux Apoſtres. Ce n'eſt, dit ſaint Auguſtin, ny à Pierre, ny à Paul que nous preſentons le ſacrifice, mais à Dieul ſeul. C'eſt auſſi ce que les Jeſuites voudroient faire connoiſtre à tout ce qu'il y a d'hommes ſur la terre. Ils ſont donc bien éloignez de penſer, qu'il faille offrir des Sacrifices à Confucius : mais voicy ce qu'ils diſent. Lib. 20. contra Fauſtum cap. 21.

Tout ce qui fait la queſtion, c'eſt de ſçavoir ſi les Ceremonies plus ſolemnelles qu'on pratique à la Chine deux fois l'année en l'honneur de Confucius, doivent paſſer pour un Sacrifice, ou non. Les Ieſuites ſont dans le ſentiment que ce n'eſt pas un Sacrifice. Monſieur Maigrot pretend au contraire que c'eſt un Sacrifice. Ainſi il ne s'agit point de la propoſition generale, ſi l'on peut preſenter des Sacrifices à Confucius, ou ſi l'on ne le peut pas : mais de la pro-

poſition particuliere, ſi telles Cérémonies qu'on obſerve à l'égard de Confucius, ſont un Sacrifice, ou ſi elles ne le ſont pas. Les Ieſuites, aprés avoir meurement éxaminé la choſe, & appuyez ſur de bons témoignages, ſont convaincus que ce n'eſt pas un Sacrifice, & ſur cela ils diſent que ces Cérémonies ne doivent point eſtre regardées comme des Idolâtries. Par quelle route vient on de là à cette concluſion, que les Ieſuîtes pretendent qu'il faut offrir des Sacrifices à Confucius? On diſpute tous les jours dans la morale, ſi telle choſe eſt deffenduë comme un péché grief, ou ſi elle ne l'eſt pas. Les uns diſent que c'eſt un peché & les autres que ce n'eſt pas un péché. Ceux qui diſent que c'eſt un péché & qu'elle eſt defenduë, peuvent-ils tirer cette conſequence, que ceux qui croyent que ce n'eſt point un peché & qu'elle eſt permiſe, penſent qu'il eſt permis de faire un peché? Au reſte ceux qui accuſent les Ieſuites paroiſſent d'autant moins excuſables, que les Ieſuites ont déclaré cent fois, que quoi qu'ils ſoient perſuadez que

les Ceremonies plus ſolemnelles que pratiquent les Chinois à l'honneur de Confucius ne ſont point un Sacrifice, ils ne les permettent pas neanmoins à leurs Neophytes. Ils ne permettent preciſément à la Chine que ce qu'a permis Alexandre VII. Que ces Meſſieurs voyent s'ils veulent mettre ce Souverain Pontife avec les Ieſuites au nombre des Idolâtres.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Jeſuites ne prouveront jamais qu'il y ait ancune alteration dans l'expoſition des faits, ny aucune contradiction veritable entre ce que nous avons écrit à Paris, & ce qui avoit eſté écrit à Rome. page 10.

REPONSE.

L'Expoſé que ces Meſſieurs ont envoyé au Pape, eſt un faux expoſé, parce qu'on y ſuppoſe,

comme des choſes avoüées & reconnuës, celles meſmes qui ſont toute la diſpute; & qu'on y confond deux queſtions de fait qui ſont tres differentes entre elles; ſçavoir celle qui ne concerne que le dehors des Ceremonies, & celle qui regarde l'eſprit & l'intention des Chinois payens en les pratiquant. Ce ſont là des alterations aſſez remarquables, pour ne pas prendre un ton ſi aſſeuré, en diſant que les Ieſuites n'y feront jamais voir aucune *alteration.*

TEXTE DE LA LETTRE.

Nous ne ſçavons pas meſme encore aujourd'huy, malgré toutes nos perquiſitions, comment, ny par l'ordre de qui, l'impreſſion de l'Hiſtoire du Culte des Chinois, en Latin, a eſté faite. page 10. & 11.

RE'PONSE.

QU'il n'y ait eû que Monſieur Charmot qui ait eû part à cette

impreſſion latine, ou qu'elle ſe ſoit faite de concert avec Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres, ce n'en eſt pas moins une Hiſtoire imprimée depuis un an contre les Ieſuites. Les Ieſuites ſont donc toûjours en droit de dire, qu'il a paru des Livres, qui ont dû reveiller leur zele, & les faire parler.

TEXTE DE LA LETTRE.

Nous n'avons jamais eû deſſein d'emprunter aucune plume, ny ſuſpecte, ny étrangere..... Si l'air de plainte ne nous paroiſſoit pas odieux, nous aurions bien lieu de le prendre, à l'occaſion des reproches calomnieux qu'on ne craint pas de nous faire, d'avoir fourny des Memoires aux Heretiques & aux ennemis de la Societé. Nous ne l'avons jamais fait. Nous ſerions preſts à donner non ſeulement la permiſſion, mais le

défi, à quiconque en auroit la moindre connoissance, de le déclarer, sans garder nulle mesure avec nous. page 11.

RE' PONSE.

L'Histoire du culte des Chinois ne peut venir que d'une plume suspecte, quelle qu'elle puisse estre, & la lettre écrite au Pape sur les Idolâtries & les superstitions Chinoises est proprement un Memoire, que l'on fournit aux Heretiques & aux ennemis de la Compagnie. Voilà le défi accepté.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il ne paroissoit pas facile aux Jesuites *de faire revoquer un decret du Souverain Pontife, rendu avec connoissance de cause, & qui leur avoit esté signifié dans toutes les formes.* page 12.

RE'PONSE.

INnocent X. n'avoit oüi que le ſeul Moralez Dominicain, lors qu'il porta le Decret en 1645. Aucun Jeſuite Miſſionnaire de la Chine n'avoit encore eſté entendu, comme il eſt expreſſément marqué dans le Decret d'Alexandre VII. de 1656 Le meſme Innocent X. qui le ſçavoit mieux que perſonne, jugea qu'il devoit faire ſuffiſamment entrevoir, qu'il ſe défioit des faits que Moralez avoit expoſez dans ſes demandes: c'eſt pour cela que ce Pape déclara poſitivement qu'il n'obligeoit d'obſerver ſon Decret que juſqu'à ce que le Saint Siege en euſt autrement ordonné, comme il arriva en effet dix ans aprés quand Rome eut entendu les deux parties. Auſſi voit on que le Pere Philipucci Jeſuite dans un traité fait à la Chine, a montré plus de quarante ſuppoſitions fauſſes dans l'énoncé des dix ſept demandes de Moralez: ce traité vient d'eſtre imprimé pour eſtre produit au procez; c'eſt pour cela que le meſme

Moralez n'oſa à ſon retour de Rome faire imprimer ce Decret à la Chine tel qu'il eſtoit, crainte de revolter tous les Chreſtiens Chinois, qu'on accuſoit fauſſement de pluſieurs crimes.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il n'y avoit pas d'apparence de venir dire à Rome, & le dire ſans preuves, que l'Expoſition des Superſtitions Chinoiſes, qu'on y avoit faites en 1645. n'eſtoit pas ſincere : la choſe eſtoit trop publique dans toute la Chine, & les pierres meſmes, comme parle l'Ecriture, auroient crié pour atteſter la verité. page 12.

RE' PONSE.

SI les pierres doivent crier pour atteſter la verité, c'eſt en faveur des Jeſuites. Mais ſans qu'il ſoit beſoin que les pierres crient, les Jeſuites ſe contentent que toute la

Chine parle. Il eſt ſi conſtant & ſi public à la Chine, qu'on ne reconnoiſt rien de divin, ny dans Confucius, ny dans les Anceſtres, que Monſieur Charmot eſt contraint luy meſme d'en convenir. On l'a prouvé inconteſtablement dans la lettre *ad virum nobilem.* On n'y a pas moins demontré que les Chinois ne reconnoiſſent rien meſme de ſurnaturel dans l'un & dans les autres. Monſieur Aleoniſſa eſt obligé de confeſſer que la vraye ſainteté n'eſt pas ſeulement connuë aux Chinois, & qu'ils n'en ont nulle idée : juſques là qu'ils ont ſi peu d'égard dans leurs Ceremonies aux vertus morales & à la probité de ceux qu'ils honorent, ou comme leurs Maiſtres, ou comme leurs Peres, que ſoit qu'ils ayent eſté gens de bien, ou que ç'ait eſté, comme le Docteur *Mem-cu*, des impies, on leur rend les meſmes honneurs, en obſervant les Rites & les Couſtumes que les Loix preſcrivent.

Rien donc de moins fidelle & de moins vray que l'expoſé du Pere Moralez Dominicain, fait en 1646. où il parle de Preſtres & de Diacres,

de Temples & d'Autels, de Victimes & de Sacrifices. C'eſt pour cela que les Jeſuites ſe ſont inſcrits autrefois, & qu'ils s'inſcrivent encore aujourd'huy contre cette expoſition. Il paroiſt un ouvrage où l'on deſcend dans le dernier detail de toutes les Ceremonies Chinoiſes. C'eſt le contre expoſé fait ſur les Memoires des Miſſionnaires Jeſuites qui ont demeuré à la Chine les trente & les quarante années. On y explique tout, on y répond à tout ; on y condamne ſuivant le Decret d'Alexandre VII. ce qu'il y a de condamnable, & l'on y juſtifie ce qu'on croit eſtre innocent. Du reſte c'eſt au Saint Siege à décider : à voir s'il eſt à propos de revoquer ou de confirmer ce Decret. Monſieur Maigrot l'a déja par avance reformé à la Chine.

Cependant il eſt bon d'obſerver qu'Alexandre VII. n'avoit pas porté ſon Decret ſans une meure déliberation, & ſans connoiſſance de cauſe. Il avoit devant les yeux, d'une part ce qu'avoit dit le Pere Moralez dix ans auparavant contre le culte que rendent les Chinois à Confucius

&

& aux Morts ; d'autre part, tout ce que diſoit le Pere Martini pour répondre à ce Dominicain, & pour montrer que ce culte pretendu divin ne l'eſtoit point en effet. Toutes choſes peſées, le Saint Pere ſe déclara pour les Jeſuites, & donna là deſſus une Sentence définitive. Il ſemble meſme qu'il vouluſt faire connoiſtre à toute la poſterité que la queſtion avoit eſté examinée à fonds. Car il fit inſerer dans ſon Decret les raiſons du Pere Moralez contre leſquelles il prononçoit, & donna à entendre par là qu'il eſtoit pleinement inſtruit de l'affaire en prononçant.

Et il faut bien qu'on fuſt perſuadé à Rome que Confucius & les Morts n'eſtoient pas regardez à la Chine comme des Idoles ou des Dieux. Autrement le Saint Siege auroit il *jamais* permis, comme il le permit, qu'on fiſt à ces Idoles ou à ces faux Dieux des reverences dans les Ceremonies ordinaires, & qu'on leur rendiſt les honneurs accouſtumez ? Peut on jamais honorer de fauſſes divinitez en aucune maniere que ce

ſoit ? Et comment Monſieur Maigrot aprés avoir, ſans nulle preuve, poſé pour principe, que Confucius eſt une Idole à qui l'on fait de vrais Sacrifices, peut il enſuite demander froidement au Pape, ſi les Chrétiens qui veulent prendre des degrez, peuvent luy aller faire des reverences juſqu'à terre, & allumer des bougies devant ſon image ? L'affaire alors eſt ſans doute d'une difficile deciſion.

Rome la donnera cette deciſion qu'on attend de part & d'autre ; mais ce ſera ſur un expoſé plus juſte. Dés que Rome aura parlé, on peut compter ſur le ſilence & ſur la ſoumiſſion des Jeſuites. Ils ont toûjours reſpecté les Arreſts du Saint Siege, & ſi d'autres avoient eû juſqu'à preſent le meſme reſpect, il ne reſteroit pas tant de mauvais grain dans le champ de Jeſus Chriſt.

TEXTE DE LA LETTRE.

Ne ſemble-t'il pas que par là on ait eû deſſein de prendre La ſacrée Congregation, le Pa-

pe , & toute l'Egliſe dans un piege. page 14,

RE' PONSE.

LE Pape Alexandre VII. & la ſacrée Congregation en 1656. diſent poſitivement dans le Decret rendu pour les Jeſuites , que les Miſſionnaires Jeſuites de la Chine n'avoient pas eſté entendus lors qu'on fit en 1645. le premier Decret, qui leur eſtoit contraire. Le meſme Pape & la meſme Congregation ajoûtent que preſentement les Jeſuites ont eſté oüis. Sur cela on donne un Decret qui leur eſt favorable. Où eſt le piege ? S'il y a quelque piege à craindre , n'eſt ce pas plûtoſt de la part de ceux qui obtiennent un Decret ſur leur ſeul énoncé , que de la part des Jeſuites qui n'eurent un Jugement en leur faveur , qu'aprés que l'une & l'autre partie eut défendu ſa cauſe auprés du Saint Siege.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il eſt neceſſaire de remarquer que les Jeſuites font injure aux Eveſques page 14..... *il eſt certain que ce ne ſont pas des témoins (* les Eveſques) *mais des Juges, à qui ils devoient tout au moins quelque déference.* page 15.

RE'PONSE.

DE quel droit Monſieur Maigrot, ſans avoir conſulté le Saint Siege, a-t'il déclaré nul le Decret d'Alexandre VII ? Eſt il juge des deciſions de Rome, & qui devoit plûtoſt ſervir de regle aux Jeſuites, ou le Decret d'un Pape, ou le Mandement d'un Vicaire Apoſtolique ? Seront ils coupables pour n'avoir pas deferé en cela à l'autorité de Monſieur Maigrot ? Et Monſieur Maigrot ne le ſera-t'il point pour avoir ſi peu deferé luy meſme

à une autorité ſuperieure dont les Jeſuites eſtoient appuyez ?

Par où pretend on encore que les Jeſuites ont fait injure aux Eveſques, pour n'avoir pas voulu recevoir le mandement de Monſieur Maigrot ? Il n'eſtoit point Eveſque lors qu'il le fit. Il n'eſt donc point icy queſtion d'obeir ou de deſobeir aux Eveſques. Les Jeſuites les reconnoiſſent volontiers pour des Juges, à qui ils doivent non ſeulement *quelque déference*, mais une entiere ſoumiſſion.

Ce n'eſt pas aſſez : bien loin que les Jeſuites ayent fait injure aux Eveſques, ils eſtoient meſme pour les Eveſques contre Monſieur Maigrot. Car dans la conteſtation qui s'eſtoit elevée entre les Eveſques des Indes & les Vicaires Apoſtoliques touchant l'autorité, le Pere de Monteyro Jeſuite tenoit le party des premiers. En ſorte que le Pape Alexandre VIII. par ſa Bulle *Romani Pontificis ſollicitudo* du 24. de Novembre 1690. ayant terminé ce different, & l'ayant terminé à l'avantage des ordinaires, l'Archeveſque de Goa fit ce Pere Grand Vicaire dans la Province de

Monſieur Maigrot, qui en marqua beaucoup de chagrin, & qui voyant que le Pere avoit fait ſignifier la commiſſion qu'il avoit receuë de l'Ordinaire, publia ſon fameux Mandement douze jours aprés. La conjoncture rend le Mandement, ou plûtoſt l'intention de celuy qui l'a fait, un peu ſuſpecte.

TEXTE DE LA LETTRE.

C'eſt par là que naturellement nous nous ſommes trouvez embarquez dans la conteſtation que les Jeſuites ont excitée, & non par aucune indiſpoſition pour eux. page 15.

RE'PONSE.

LA Compagnie reçoit avec plaiſir l'aſſeurance que luy donnent ces Meſſieurs de n'eſtre dans *aucune indiſpoſition* à ſon égard : mais aprés tout les Ieſuites ſouhaitteroient que ce témoignage, qu'ils eſtiment beaucoup, fuſt un peu mieux ſoûtenu

dans la conduite. Il n'appartient qu'à Dieu de ſonder les cœurs. Mais les hommes ne jugent bien des ſentimens que par les effets. Le public aura ſans doute de la peine à croire que ce ſoit les Ieſuites qui ayent reveillé des conteſtations que le Saint Siege avoit terminées d'une maniere qui leur eſtoit ſi avantageuſe.

TEXTE DE LA LETTRE.

Nous nous ſerions également déclarez contre tout autre Ordre de Religieux qui auroit entrepris de ſoûtenir le party des ſuperſtitions Chinoiſes. page 15.

RE' PONSE.

LEs Jeſuites n'ont entrepris de ſoûtenir que le Decret d'Alexandre VII. & ſi c'eſt là ſoûtenir les ſuperſtitions Chinoiſes, il faut donc dire que le Decret luy meſme le ſoûtient. La conſequence eſt un peu facheuſe. Mais bien loin que le Decret, auquel les Ieſuites ſe confor-

ment depuis prés de cinquante ans, ſoûtienne les ſuperſtitions, il les exclut au contraire en termes formels, il ordonne qu'on proteſte contre, qu'on faſſe ſa profeſſion de foy. Tout ce qui juſtifie le Decret, juſtifie la conduite des Ieſuites.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Vicaires Apoſtoliques de la Chine aprés un long & rigoureux examen font un Mandement. page 15.

RE'PONSE.

IL n'y a que le ſeul Monſieur Maigrot qui ait fait ce Mandement. On y a ſolidement répondu dans un Ouvrage compoſé pour défendre le Decret d'Alexandre VII. Voilà à quoi ſe reduiſent ces belles & magnifiques expreſſions : *Les Vicaires Apoſtoliques aprés un long & rigoureux examen font un Mandement.*

TEXTE

TEXTE DE LA LETTRE.

Pourquoy faut-il que les Jeſuites, comme un mur d'airain, viennent s'oppoſer aux Eveſques & aux reſolutions que pourroit prendre le Saint Siege. page 16.

RE'PONSE.

C'Eſt toûjours le meſme ſtile. Rien de plus pompeux & de plus grand. Les Jeſuites, comme un mur d'airain, viennent s'oppoſer aux Eveſques. Cette propoſition priſe dans ſon vray ſens, veut dire que les Ieſuites s'oppoſent au Mandement de Monſieur Maigrot, lequel n'eſtoit pas encore Eveſque. Car il ne l'eſtoit point en effet lors qu'il fit ſon Mandement. Il l'envoye au Pape avec une expoſition de ſoixante trois pages, pleine d'invectives contre les Ieſuites, déclarant que c'eſt contre eux que le Mandement eſt fait, & puis l'on demande de ſang froid, pour-

quoi les Iesuites osent le contredire & se défendre.

TEXTE DE LA LETTRE.

Ce n'est pas nostre faute si ces Peres s'engagent dans de mauvaises affaires. page 19

RE'PONSE.

LEs Iesuites ne pretendent pas faire retomber leurs fautes, s'il leur en échappe, sur Messieurs des Missions estrangeres. Mais pour l'affaire qui s'agite presentement à Rome, ce n'est ny les Iesuites qui s'y sont engagez d'eux mesmes, ny une mauvaise affaire pour eux. Ce n'est pas une affaire où ils se soient engagez, puisque c'est au contraire Monsieur Maigrot qui les a appellez en cause, & qui a demandé à la sacrée Congregation que l'affaire fust discutée avec les Iesuites. *Si rem in judicium adduci voluerit, curet ut ea cum Patribus Societatis discutiatur.* Ce n'est pas non plus une mauvaise af-

Hist. cult. Sin. pag. 40.

faire pour les Iesuites. Car de quelque maniere qu'elle tourne, se reposant, comme ils font, sur la sagesse & la vigilance du Saint Pere, ils trouveront toûjours bon pour eux, ce que le Saint Siege trouvera bon d'ordonner pour l'honneur & l'avantage de l'Eglise.

TEXTE DE LA LETTRE.

Leur Pere Procureur General à Rome, déclare au nom de la Societé : Qu'un certain terme Chinois dont les Vicaires Apostoliq. défendent de se servir pour signifier Dieu, *n'est point propre en effet pour cet usage, & que les Peres de sa Compagnie l'ont proscrit il y a plus de soixante ans .... & le Pere Provincial peu de temps aprés ..... soûtient fortement qu'il le faut conserver.*

RE' PONSE.

DAns l'usage ordinaire on se sert du mot *Tiẽn chû* pour signifier *Dieu* : on se sert de celuy de *Xamti* lors qu'on veut convaincre les Chinois que leurs Ancestres ont adoré le vray Dieu. Le Pere Palméiro avoit autrefois défendu d'employer le mot *Xămti* : c'est ce que le Pere Procureur General a voulu dire. Mais le Pere Palméiro fut blâmé à Rome & à la Chine, & sa défense n'eut point de lieu. Il déclara mesme que ce n'estoit pas qu'il jugeast cette expression mauvaise ; mais qu'il croyoit par là mettre fin à certaines disputes.

Le Pere Provincial avoit examiné l'affaire quand il a écrit là dessus, & il faudroit luy répondre, non par des paroles, mais par des raisons.

TEXTE DE LA LETTRE.

Le Pere Provincial se plaint de ce qu'ils n'ont aucun de leurs Peres en Europe, qui soit

en

en estat de défendre la cause des Ceremonies Chinoises, & demande du temps pour faire venir de la Chine un ou deux de ses Peres, qui soient bien instruits. page 17.

RE'PONSE.

VOicy ce que dit le Pere Provincial : *Car bien que ceux de la Compagnie qui sont en Europe croyent avoir suffisamment dequoy justifier les Jesuites de la Chine, ils voyent bien pourtant que leur cause paroistroit sans comparaison meilleure, si de mesme qu'il est venu de la Chine deux personnes pour appuyer le Mandement de Monsieur Maigrot contre les Ceremonies Chinoises, il en estoit venu de mesme deux autres bien avertis & bien preparez pour soûtenir le Decret d'Alexandre VII.* Le Pere Provincial ne dit donc point ce qu'on luy fait dire, que les Jesuites *n'ont aucun de leurs Peres en Europe qui soit en estat de défendre la cause des Ceremonies Chinoises.* Il dit mesme tout le contraire,

Lettre à Monsieur ... page 16.

comme on le voit par ces paroles: *Ceux de la Compagnie qui ſont en Europe croyent avoir ſuffiſamment dequoy juſtifier les Jeſuites de la Chine.* Ce peu de fidelité à rapporter ce qui eſt ſous nos yeux, peut faire douter de l'exactitude de ces Meſſieurs à rapporter ce qui en eſt éloigné de plus ſix mille lieuës.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il y a cent autres contradictions d'une égale force. page 17.

RE'PONSE.

DEs contradictions de cette force ne ſont pas difficiles à concilier; mais il faut que Meſſieurs des Miſſions étrangeres concilient celles cy qui ſont bien d'une autre nature: Que les Chinois lettrez ſont des Athées, & qu'ils prennent neanmoins leurs Anceſtres pour autant de Dieux: Que ſelon les Chinois l'ame n'eſt pas immortelle, & que l'ame de Confucius, mort depuis plus de deux mille

Cum Sinæ (eſto paucis exceptis, quod falſiſſimum puto) Athei ſint Hiſt. cult. Sin. page 557.

ans, eſt toutefois réellement preſente, & au meſme temps par tout l'Empire dans les tableaux, où le nom de ce Philoſophe eſt écrit. Ce ne ſont pas les Jeſuites qui parlent de la ſorte, & ces Meſſieurs ſçavent qui cela regarde.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Jeſuites diſent qu'ils ne permettent point, & qu'ils n'ont jamais permis à leurs Chreſtiens dans la Chine, d'aſſiſter aux Ceremonies Solemnelles du Printemps & de l'Automne ; mais qu'ils ne les veulent pas pour cela condamner ces Ceremonies, ny avoüer qu'elles ſoient mauvaiſes. Le beau détour! Si elles n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils ? Et s'ils ne les permettent pas, que ne diſent-ils qu'elles ont quelque choſe de mauvais ? page 17. & 18.

RE'PONSE.

CE n'eſt pas là entendre la queſtion, ou ſi c'eſt l'entendre ce n'eſt pas au moins parler juſte. Le Pere Martini Jeſuite & tous les autres qui ſoûtiennent avec luy que les Chinois lettrez ne reconnoiſſoient rien, ny de divin, ny de ſurnaturel, dans le Philoſophe Confucius & dans les parens morts, jugent que les Ceremonies inſtituées à la Chine par les Philoſophes, pour honorer Confucius comme leur Maiſtre, & les Morts comme leurs Anceſtres, ne ſont ny des Idolâtries, ny des ſuperſtions quant à la Subſtance. Ils avoüent cependant, & le Pere Martini l'a déclaré autentiquement à la ſacrée Congregation, qu'on avoit dans la ſuite ajoûté des choſes ſuperſtitieuſes aux Ceremonies innocentes qui ſe pratiquent. Ce fût là deſſus qu'il demanda ſi on pouvoit permettre aux Chreſtiens de faire, ſoit à l'égard de Confucius, ſoit à l'égard des Morts, ce qui eſt indifferent & innocent dans ces Cere-

Lettre à Monſieur .... pag. 102.

monies en retranchant les ſuperſtitions.

La Sacrée Congregation répondit qu'on le pouvoit. Elle ajoûta que les Chreſtiens Chinois pouvoient y aſſiſter meſme avec les Payens ; mais à trois conditions. La premiere, qu'il n'y auroit aucun danger de ſe pervertir. La ſeconde , qu'on n'y aſſiſteroit que lors qu'on ne pourroit s'en abſenter , ſans s'attirer la haine de ſa famille. La troiſiéme , qu'en y aſſiſtant on proteſteroit contre ce qu'il y auroit de ſuperſtitieux. C'eſt ce que contient le Decret d'Alexandre VII. Cela ſuppoſé , quoy qu'il n'y ait aucune Idolâtrie ny aucune ſuperſtition meſme materielle , à pratiquer les Ceremonies que la Sacrée Congregation a permiſes : comme il y en a neanmoins de ſuperſtitieuſes qu'elle a condamnées , & qu'elle défend aux Fidelles d'y aſſiſter s'il y a du danger pour eux , ou ſi nulle neceſſité ne les oblige à y eſtre preſens; n'eſt ce pas aux Confeſſeurs qui connoiſſent l'eſtat interieur de leurs Penitens , leur force ou leur foib'eſſe, à les leur permettre , ou à les leur

Lettre à Monſieur ..... pag. 106.

defendre, sous peine de peché mortel ou veniel, selon les differentes conjonctures ?

Quand donc on dit : *si les Cérémonies solemnelles du Printemps & de l'Automne n'ont rien de mauvais, que les Jesuites ne les permettent ils?* Les Jesuites repondent, que quand il seroit vrai, comme l'ont escrit ces Messieurs au Pape, qu'il y a moins de superstition dans les Cérémonies, où l'on honore solemnellement Confucius, que dans celles qui se pratiquent à l'égard des Ancestres, il ne s'en suivroit pas de là qu'on pust permettre les premiéres comme on permet les autres, parce que les mêmes raisons de permettre celles-là ne se trouvent pas dans celles-cy : n'y ayant nulle nécessité d'assister aux Ceremonies solemnelles du Printemps & de l'Automne, & les Chrestiens ne pouvant au contraire s'absenter de celles qui s'observent à l'égard des Parens morts sans s'attirer la haine de leurs familles. Cette réponse est fondée sur le Decret d'Alexandre VII. & ce n'est point là un *beau détour.*

TEXTE DE LA LETTRE.

Si les Jeſuites diſent qu'on a meſlé à ces Cérémonies des ſuperſtitions ; ou ces ſuperſtitions peuvent en eſtre détachées, comme ils l'ont aſſeuré à Rome en parlant des Cérémonies des Morts, & alors elles ſeront innocentes & permiſes ; ou ces ſuperſtitions en ſont inſeparables, & alors elles ſeront defenduës aux Chreſtiens. Page 19.

RE' PONSE

LEs ſuperſtitions peuvent eſtre détachées des Cérémonies innocentes dans les honneurs ordinaires qu'on rend aux Morts, puiſque le Pape Alexandre VII. permet luimeſme les unes en retranchant les autres. Mais cette ſéparation peut-elle ſe faire dans les Ceremonies plus ſolemnelles, où l'on honore Confucius ? C'eſt à Meſſieurs des Miſ-

ſions eſtrangeres à l'examiner. Pour les Jeſuites qui ne les permettent pas, cet examen leur eſt inutile Il leur ſuffit qu'il n'y ait point de neceſſité pour les Chreſtiens d'y aſſiſter.

TEXTE DE LA LETTRE.

Mais de plus, quel intereſt les Jeſuites ont-ils à ſoûtenir que ces Ceremonies ſont bonnes, dés le moment qu'ils les interdiſent aux Chreſtiens. page 20.

RE'PONSE.

COmme on ne reconnoiſt point Confucius à la Chine pour un Dieu, ny meſme pour un Saint qui puiſſe faire encore du bien aux hommes, mais ſeulement pour le Docteur de l'Empire; les Jeſuites ſoûtiennent que les honneurs qu'on luy rend ne ſont, ny un Culte Idolâtre, ny un Culte meſme ſuperſtitieux quant à la ſubſtance, & ils n'ont point d'autre intereſt à le ſoûtenir que celuy de la verité. Ils les interdiſent neanmoins aux

aux Chreſtiens, ces honneurs ſolemnels, ſoit à cauſe de quelques ſuperſtitions qu'on y a ajoûtées, ſoit parce qu'il n'y a rien qui oblige d'y aſſiſter.

TEXTE DE LA LETTRE.

Les Jeſuites ſoûtiennent donc que toutes les Ceremonies Chinoiſes ſont innocentes, & pourtant qu'elles ne ſont pas permiſes. La diſtinction eſt delicate, mais ils avoient beſoin de ces deux mots pour ſe ſauver. Elles ſont innocentes, ſans cela comment mettroient-ils à couvert tous les volumes de leurs Peres, & en particulier du Pere Provincial, qui a tant écrit pour les juſtifier? pages 20. & 21.

RE' PONSE.

BIen loin que les Jeſuites ſoûtiennent que toutes les Ceremonies

Chinoiſes ſont innocentes, ils ont au contraire déclaré à la ſacrée Congregation ſous Alexandre VII. qu'il y en avoit de ſuperſtitieuſes, & qui par conſequent ne pouvoient eſtre permiſes. Ils demanderent ſeulement alors au Pape ſi l'on pouvoit permettre celles qui ſont innocentes en retranchant les ſuperſtitieuſes. Le Saint Siege répondit qu'on le pouvoit en la maniere qui eſt marquée dans le Decret de 1656. Or c'eſt pour juſtifier ces Ceremonies innocentes que le Pere Provincial a écrit, & non point pour entreprendre la défenſe de celles où il y a de la ſuperſtition. Il les condamne, & il s'eſt meſme plaint plus d'une fois de Monſieur Maigrot & de Monſieur Charmot, qui ſans nulle apparence de raiſon ont accuſé le Pere Martini d'avoir donné à connoiſtre dans les propoſitions qu'il preſenta à Rome, qu'il n'y avoit rien de ſuperſtitieux dans toutes ces pratiques. Il n'y a qu'à lire les propoſitions meſmes, auſſi bien que les réponſes de la ſacrée Congregation. Il ne faut donc point de *diſtinction delicate* pour ju-

ſtifier les volumes des Jéſuites & en particulier ceux du Pere Provincial. La verité ſe juſtifie par elle meſme. Il y a bien d'autres choſes que l'on dit & que l'on écrit, où les *diſtinctions delicates* doivent eſtre en uſage pour ſauver la bonne foy de ceux qui écrivent ou qui parlent.

TEXTE DE LA LETTRE.

Par quel art empeſcheroit-on qu'il ne fuſt eſſentiellement mauvais d'immoler des animaux en l'honneur de Confucius ? De les immoler dans un temple, dont on a fait une eſpece de Dédicace & de Conſecration, par l'aſperſion du ſang des animaux? &c.... pages 21. & 22.

RE'PONSE

A Cette longue énumeration, où les Ceremonies Chinoiſes ſont repreſentées ſous de ſi trompeuſes couleurs, les Jeſuites repondent pré-

cisement qu'on n'*immole* point d'animaux en l'honneur de Confucius ; qu'on n'égorge point de *Victimes* dans son *Temple* ; qu'on ne *consacre* point ce prétendu *Temple*, par *l'aspersion* du sang des animaux. Le contr'exposé des Jesuites explique au juste de quelle maniere se font ces Cérémonies, & montre qu'il n'y a ny Prestre, ny Diacre, ny Autel, ny Sacrifices, &c... Si l'art est mis en œuvre, c'est à exposer les faits, comme ils sont exposés dans cet endoit de la Lettre au Pape, & dans tous les autres, en des termes captieux, & bons seulement à imposer aux personnes qui ne sont pas instruites de la matiere, & qui ne veulent pas s'en instruire.

TEXTE DE LA LETTRE.

Un habile Theologien leur a prouvé que dans ce qui se fait, on ne pouvoit se dispenser de reconnoistre au moins un sacrifice exterieur, & c'en est assez

pour

pour eſtre obligé de tout rejetter. page 24.

RE' PONSE.

CEt habile Theologien ſur l'autorité du quel ces Meſſieurs veulent s'appuyer, renverſe leurs idées, & declare permis à la Chine ce qu'en France ils diſent eſtre criminel. C'eſt le Pere Jean de Paz Dominicain.

Il eſt aiſé de s'en inſtruire dans la lettre *ad virum nobilem* où ſes paroles ſont raportées. Il dit expreſſément: Que les Chinois *n'attribuent à Confucius ny divinité, ny puiſſance ſuperieure à celle des hommes, & qu'ils ſont parfaitement d'accord ſur ce point: Qu'il en eſt convaincu par les relations de ſes Peres qui ſont à la Chine*: qu'il apprend par ces relations *que quand les Chreſtiens veulent proteſter devant les Gentils qu'ils ne reconnoiſſent ny divinité ny puiſſance extraordinaire dans Confucius, on les écoute froidement & ſans ſe fâcher: Qu'un jour meſme un Chreſtien ayant proteſté devant pluſieurs infidelles qu'il ne reſpectoit dans Con-*

fucius que sa qualité de Docteur, & que du reste il ne reconnoissoit en luy ny divinité, ny puissance, les infidelles se mirent à rire en luy disant : vous figurez vous donc que quelqu'un de nous prend Confucius pour un Dieu, & qu'il le croit assez puissant pour nous assister ? C'estoit un homme comme nous. Que par les loix de l'Empire & par le consentement general des peuples on rend des honneurs à Confucius comme au Docteur de la nation, mais qu'il n'y a ny Ordonnance ny Coustume qui oblige de luy rendre un Culte Religieux.

On prie Messieurs des Missions estrangeres de bien mediter les paroles de cet habile Theologien. Les Jesuites au reste ne permettent rien à leurs Neophytes de ce que ce sçavant Dominicain croit estre défendu.

TEXTE DE LA LETTRE.

Si bien qu'aprés que les Jesuites ont sué sang & eau pour excuser tout, & qu'on leur demande quelle est donc la diffe-

rence qui ſe trouve entre les Sacrifices de Confucius, & ceux qui ſont offerts aux autres Idoles de la Chine, ils ſont reduits à répondre comme l'un d'eux nous a répondu, qu'ils n'en ſçavent rien. page 24.

RE'PONSE.

CEs Meſſieurs font ce Jeſuite, quel qu'il fuſt, bien ignorant. Eſt ce un point ſi difficile que de ſçavoir pourquoy une meſme reverence exterieure, ou un meſme encenſement, eſt parmy nous non ſeulement un Culte Religieux, mais meſme un Culte de lâtrie, lors qu'on fait cette reverence ou cet encenſement au Sacrement de l'Autel, & n'eſt rien moins que cela, lors qu'on ſaluë un Gentilhomme, ou qu'on donne de l'encens à un Seigneur, qui quelque fois eſt un libertin? Eſt ce là un myſtere ſi impenetrable pour les Jeſuites, & qu'ils n'ont pû encore découvrir aprés avoir *ſué ſang & eau?*

Au moment que vous rendez le moindre honneur à ce que les Chinois honorent comme une Idole, vous eſtes Idolâtre. Rendez ce meſme honneur à voſtre Pere où à voſtre Maiſtre, vous faites une action de vertu. Or, ſelon le témoignage meſme de Monſieur Charmot que l'on a déja produit pluſieurs fois, & que l'on ne ceſſera point de produire dans l'occaſion, ny Confucius, ny les Morts, ne ſont point comptez à la Chine pour des Divinitez. Il ne faut donc pas comparer Confucius aux Idoles que les Bonzes adorent. Il y a meſme des Edits des Empereurs qui défendent de mettre ce Philoſophe au nombre des Eſprits & des Idoles.

TEXTE DE LA LETTRE.

Ils mettent (les Miſſionnaires de l'Aſſemblée de canton) *ces Ceremonies au rang des choſes indifferentes, & dont on peut faire une opinion probable.* Quia fundantur in valdè pro-

babili opinione. *Maniere de décider qui n'avoit point encore eſté employée par aucun Concile, ny par aucune aſſemblée Eccleſiaſtique.* page 24. & 25.

RE' PONSE.

LA Sacrée Congregation de 1645. eſtoit ſans doute une aſſemblée Eccleſiaſtique. Elle a fait le Decret dont ces Meſſieurs ſe prevalent tant. C'eſt neanmoins cette aſſemblée Eccleſiaſtique qui dans ce Decret là meſme a décidé qu'on ne devoit pas inquieter les Chinois, s'il arrivoit qu'ils priſſent quelque choſe au deſſus du principal dans le preſt, à cauſe du peril & du riſque que court *problablement* celuy qui preſte. Oſeroit on dire qu'il eſt plus que probable que ce peril eſt un titre ſuffiſant ? Voilà donc une déciſion en faveur des Chinois, & une déciſion fondée ſur une opinion probable.

Mais de plus, ces Meſſieurs confondent les faits : car les Ceremonies dont il fut parlé dans l'aſſem-

blée de Canton, & qu'on aſſure eſtre fondées ſur une opinion fort probable, ne ſont point celles dont il s'agit icy. Il n'eſtoit là queſtion que des Ceremonies qui regardent les Graduez, & que permet le Decret d'Alexandre VII. mais celles que reprennent icy ces Meſſieurs, ſont les ſolemnitez du Printemps & de l'Automne que les Jeſuites ne permettent pas.

TEXTE DE LA LETTRE.

C'eſtoit dans cét eſprit que les Vicaires Apoſtoliques avoient ſupprimé dans leur Mandement le nom des Jeſuites ; mais les Jeſuites ont eux meſmes tout rendu public, en venant ſe déclarer parties comme ils ont fait, Tres Saint Pere, à Voſtre Sacré Tribunal. page 15.

RE'PONSE.

SI l'on avoit ſupprimé le nom des Jeſuites dans le Mandement, on

ne l'avoit pas assûrément supprimé dans l'écrit satirique qu'on fit au mesme temps contre eux, pour exposer au Pape les causes de ce Mandement charitable. On presenta tout à la fois au Saint Pere le Mandement & l'écrit, & l'on concilia admirablement ensemble l'onction de la charité & l'aigreur de la satire : en sorte que l'un fut un bon supplément de l'autre.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il ne faut, Tres Saint Pere, que rappeller un moment sous les yeux de Vostre Sainteté tous les efforts que tant d'excellens Missionnaires ont faits depuis soixante-dix ans pour abbattre les superstitions Chinoises, qui vray semblablement seroient maintenant aneanties dans tous les Chrestiens, si elles n'avoient pas eû de grands protecteurs. page 26

RE'PONSE.

CE ne ſont pas les ſuperſtitions Chinoiſes qui ont eû de grands protecteurs, mais les Ceremonies innocentes qui ſe pratiquent à la Chine. Les Jeſuites mettent à la teſte de ces grands protecteurs le Pape Alexandre VII. qui malgré toutes les raiſons du Pere Moralez Dominicain, ne laiſſa pas d'approuver ces Ceremonies par un Decret exprés. Les Jeſuites produiſent en ſuite un témoignage dont Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres n'ont eû garde de parler, mais que les Jeſuites ne peuvent citer trop de fois; c'eſt celuy du Pere Gregoire Lopez Dominicain, Chinois & ancien Miſſionnaire, lequel traittoit le Pere Varo & les autres Dominicains, qui n'eſtoient pas du ſentiment des Jeſuites, *de Novices dans la langue Chineiſe, aſſûrant qu'ils n'entendoient pas les livres Chinois, qu'ils donnoient à pluſieurs textes de ces livres de fauſſes explications, & qu'ils ſe precipitoient eux & les autres dans un abiſme d'erreurs.* Les Jeſuites ont encore

In litteris ex inſulâ Manilenſi ad Eminentiſſimos Cardinales ſcriptis 3. Idus Junii anni 1684.

core de leur coſté le Pere Sarpetri Dominicain, lequel par l'ordre meſme de ſes Superieurs a fait un traitté entier ſur cette matiere, où il prouve ſolidement, que le ſentiment des Jeſuites eſt ſans comparaiſon le plus conforme à la verité. Ce meſme Dominicain aſſûre que dans l'aſſemblée de tous les Miſſionnaires Dominicains à Lang-ky, il fut déterminé à la pluralité des voix qu'on ſuivroit ce ſentiment là. Le Pere Navarette luy meſme y a ſouſcrit. Enfin Clement IX. a confirmé le Decret d'Alexandre VII. Ce n'eſt donc pas un ſentiment particulier aux Jeſuites; & bien loin d'aller contre les Decrets, comme on les en accuſe, ils demandent au contraire de les voir fidellement obſervez.

TEXTE DE LA LETTRE.

Tous les Predicateurs de l'Evangile aſſemblez avec eux à Canton les conjurent inſtamment de s'expliquer nettement là-deſſus (ſur les Ceremonies de

d'Angelopolis ne fût inſtruit que par le Pere Moralez Dominicain, témoin recuſable par plus d'un endroit.

TEXTE DE LA LETTRE.

Mais que dirons-nous, Tres-Saint Pere, des Vicaires Apoſtoliques que vos Predeceſſeurs ont envoyez? Ne ſeroient-ils pas de malheureux calomniateurs ... de donner à entendre dans leur Mandement, comme pretendent les Jeſuites, que ces Peres permettent aux fidelles de ſe trouver aux Aſſemblées où l'on rend à Confucius un honneur qui n'eſt dû qu'à Dieu, s'il n'en eſtoit rien? page 28.

RE'PONSE.

CEs Meſſieurs ſont ſujets à confondre bien des choſes, qu'il faudroit diſtinguer. Le Mandement de monſieur Maigrot joint enſemble les

les Ceremonies ſolemnelles dont on uſe à l'égard de Confucius, & celles que l'on pratique à l'égard des Anceſtres. Les Jeſuites permettent celles des Anceſtres aux conditions marquées dans le Decret d'Alexandre VII. mais ils ne permettent pas celles de Confucius dont il n'eſt point parlé dans le Decret. D'ailleurs ce Mandement ; comme on l'a déja fait obſerver, n'eſt que du ſeul Monſieur Maigrot. C'eſt neanmoins toûjours, ſelon ces Meſſieurs, le Mandement des Vicaires Apoſtoliques. Monſieur Maigrot pourroit bien ſe plaindre de ce qu'on luy dérobe de la ſorte une partie de la gloire qui luy eſt dûë. Les Jeſuites ſont plus équitables là deſſus à ſon égard, & ils la luy donnent toute entiere.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il eſt vray que la permiſſion que les Peres donnent ſur cela à leurs Chreſtiens, n'eſt pas une permiſſion par écrit. Les choſes ſe paſſent dans le tribunal ſe-

cret de la conscience ; & c'est peut-estre ce qui les rend si libres à nier aujourd'huy qu'ils l'ayent jamais donnée. page 28. & 29.

RE'PONSE.

SI les Jesuites permettoient les Ceremonies solemnelles de Confucius, quelle raison auroient ils de ne les pas avoüer, tandis qu'ils confessent hautement qu'ils permettent les Ceremonies des Morts, en retranchant ce qu'il y a de superstitieux, & en ordonnant de se conformer au Decret d'Alexandre VII. Cette preuve est d'autant plus solide & plus forte contre ces Messieurs, que dans l'exposé qu'ils ont joint à leur premiere lettre au Pape, ils disent que les Ceremonies de Confucius sont encore moins criminelles que celles des Morts.

On ne parle point des reproches qu'il plaist à Messieurs des Missions estrangeres de faire aux Jesuites de l'Europe, touchant l'administration

du Sacrement de la Penitence, parce que cela ne regarde point la Chine. On en laiſſe le jugement à Dieu & au public. On ne peut toutefois s'empeſcher de remarquer & de faire remarquer que dans toutes les Villes, ceux qui ne vivent pas conſtamment en Chreſtiens ne viennent gueres ſe confeſſer aux Jeſuites. Si les Jeſuites eſtoient d'une ſi facile compoſition, ceux qui demandent à eſtre épargnez, auroient plus recours à eux.

TEXTE DE LA LETTRE.

De ſçavoir aprés cela comment le Pere Provincial peut aſſûrer qu'ils ſeroient preſts, s'il le falloit, de faire un ſerment pour proteſter qu'ils ne les ont jamais permiſes, c'eſt ce que nous n'entreprenons pas d'éclaircir. Nous le prions ſeulement de trouver bon que nous nous en rapportions plûtoſt à ſes écrits qu'à ſon ſerment. Il luy a échappé, je ne ſçay comment,

de dire que ſes Peres laiſſoient à la liberté du Confeſſeur de juger dans les occaſions particulieres, ſi d'aſſiſter à ces Sracifices, c'eſtoit une faute griéve, un peché leger, ou une choſe qui allaſt ſeulement contre un conſeil. page 31.

RE' PO NSE.

ON voudroit ſurprendre le Pere Provincial en contradiction, & pour cela on le fait Autheur d'un Ouvrage qu'il n'a meſme jamais lû. Car il n'a jamais lû en effet l'écrit dont parlent ces Meſſieurs, bien loin de l'avoir compoſé.

Le cas de conſcience aprés tout qu'on y propoſe, ne laiſſe pas d'eſtre raiſonnable, meſme par rapport aux parens morts. Car enfin il peut arriver, qu'un Neophyte ſoit aſſez foible pour ne pouvoir meſme aſſiſter aux Ceremonies des Morts ſans danger de ſe pervertir : & en ce cas, il ne peut y aſſiſter ſans commettre

un peché mortel. Mais quand il n'y a pour luy aucun danger, il peut y aſſiſter ſelon la réponſe du Saint Siege, pourvû que la neceſſité marquée dans le Decret s'y trouve.

Il en faudroit dire autant des Ceremonies ſolemnelles de Confucius, ſuppoſé, comme le veulent Meſſieurs du Seminaire, qu'il n'y euſt pas plus d'inconvenient à y aſſiſter qu'à celles des Morts, & qu'il y euſt une égale neceſſité. Dans cette ſuppoſition, dont les Jeſuites ne conviennent pas à l'égard de la neceſſité requiſe, ce ſeroit un cas pareil, & l'un n'eſt pas plus difficile que l'autre.

TEXTE DE LA LETTRE.

Toutes leurs maximes conduiſent naturellement à permettre les Superſtitions Chinoiſes, & à ne pouvoir meſme ſe diſpenſer de les permettre. page 32.

RE' PONSE.

LEs Jeſuites n'ont point de maxime qui conduiſe naturellement

à permettre aux Chinois aucune superstition. Ces Messieurs veulent argumenter, mais il est à craindre que leur Logique ne se trouve un peu courte.

TEXTE DE LA LETTRE.

Voicy leurs principes. On doit tolerer aux Infidelles ce qui est innocent : Ces Ceremonies sont innocentes : on doit donc les tolerer. page 32.

RE' PONSE.

On répond au premier Argument.

On doit tolerer aux Infidelles ce qui est innocent.

Il n'est pas icy question des Infidelles, qui ne consultent pas les Missionnaires sur ce qu'ils ont à faire ou à obmettre. Il ne s'agit que des Neophytes qui sont fidelles. Corrigeons donc la proposition, & disons :

On doit tolerer aux Fidelles ce qui eſt innocent.

CE n'eſt point là un principe des Miſſionnaires Jeſuites : car on ne doit pas, ſelon eux, permettre aux Fidelles de pratiquer avec les Payens des Ceremonies meſmes innocentes, lors que ces Payens en font au meſme temps de ſuperſtitieuſes, & qu'il n'y a point de juſte neceſſité d'y aſſiſter. On pourroit en y aſſiſtant dans ce cas là, faire, ſelon les Jeſuites, un peché tres grief. La premiere propoſition eſt donc fauſſe.

Or ces Ceremonies ſolemnelles de Confucius ſont innocentes, & en meſme temps elles ſont meſlées de quelques Ceremonies ſuperſtitieuſes ; & d'ailleurs il n'y a, ſelon les Jeſuites, aucune juſte neceſſité d'y aſſiſter. La ſeconde propoſition n'eſt vraye que dans ce ſens.

On les doit donc tolerer. La conſequence ne s'enſuit pas, & le raiſonnement tombe.

Cette explication ou cette réponſe des Jeſuites eſt fondée ſur le Decret

d'Alexandre VII. dont voicy la déci sion.

Suivant ce qui a esté proposé, la Sacrée Congregation a jugé qu'on peut souffrir que les Chinois convertis pratiquent ces sortes de Ceremonies à l'honneur de leurs défunts, mesme en compagnie des Payens, en retranchant neanmoins toute superstition. Que mesme lors que ceux cy y meslent des actions superstitieuses, ils peuvent encore s'y trouver avec eux, sur tout aprés avoir fait leur profession de foy, quand il n'y a aucun danger de se pervertir, & qu'ils ne peuvent autrement éviter la haine & l'inimitié de leurs parens qui y assistent. Du Feudy 23. Mars 1656.

On voit par là que quelques innocentes que puissent estre les Ceremonies pratiquées par les Chrestiens Chinois à l'honneur des Ancestres, il ne leur seroit pas pour cela permis de les pratiquer avec les Payens, sur tout lors que ceux cy y meslent des superstitions, s'il n'y avoit nul engagement raisonnable qui les obligeast d'y assister, ou qu'il y eust quelque danger pour eux de s'y pervertir.

TEXTE

TEXTE DE LA LETTRE.

Monſieur l'Archeveſque de Manille, Monſieur l'Eveſque de Zebut, Monſieur l'Eveſque d'Angelopolis avertis de ces conteſtations & du bruit qu'elles faiſoient à la Chine, aux Philippines & ailleurs, ſe crurent obligez d'en écrire au Pape. page 26. & 27.

RE'PONSE.

MOnſieur l'Archeveſque de Manille & Monſieur l'Eveſque de Zebut furent d'abord trompez par de fauſſes relations. On les détrompa bien toſt aprés, & ils écrivirent eux meſmes au Pape pour diſculper les Jeſuites de la Chine. C'eſtoit là une circonſtance qu'on pouvoit ne pas obmettre. Mais elle eſtoit trop favorable aux Jeſuites. Il y en a encore une autre qui n'eſtoit pas à negliger, c'eſt que Monſieur l'Eveſque

de Confucius, dont il s'agit, ſont bonnes, & qu'elles ne ſont meſlées d'aucune ſuperſtition : ou que, quoy qu'on y meſle des ſuperſtitions, les Neophytes peuvent y aſſiſter ſans prendre les precautions convenables ſelon le Decret d'Alexandre VII. Les Jeſuites nient cette propoſition, qu'ils ne croyent pas vraye.

Donc les Confeſſeurs ſont obligez de permettre à leurs Penitens les Ceremonies ſolemnelles de Confucius. On nie pareillement la conſequence.

TEXTE DE LA LETTRE.

C'eſt un grand crime d'arrêter injuſtement le progrez de l'Evangile, & de fermer la porte du Salut à des millions d'ames : Défendre ces Ceremonies (les Ceremonies ſolemnelles de Confucius) *c'eſt arreſter ſans raiſon le progrez de l'Evangile, & fermer la porte du ſalut à des millions d'ames: C'eſt donc un grand crime de*

les défendre. page 32. & 33.

RE'PONSE.

On répond au troisiéme Argument.

C'Est un crime d'arrester injustement le progrez de l'Evangile, & de fermer la porte du Salut à des millions d'ames. Cette proposition est incontestable.

Or défendre les Ceremonies solemnelle de Confucius, c'est arrester sans raison le progrez de l'Evangile, & fermer la porte du salut à des millions d'ames.

Les Jesuites ont esté fort persuadez jusqu'à present, qu'en défendant ces Ceremonies solemnelles on n'arrestoit pas le progrez de l'Evangile, & qu'on ne fermoit pas la porte du salut à des millions d'ames, puis qu'ils les ont eux mesmes défenduës, qu'ils les défendent encore, & qu'ils permettent seulement les Ceremonies des Graduez. C'est donc un grand crime de défendre les Ceremonies

ſolemnelles de Confucius : cette derniere conſequence n'eſt pas plus recevable, ſelon les Jeſuites, que les deux autres. Les Jeſuites n'auroient pas de peine à ſoûtenir leur cauſe, ſi l'on vouloit toûjours proceder contre eux dans les formes.

TEXTE DE LA LETTRE.

Suppoſé que les Chreſtiens ne puſſent prendre les degrez ſans aller au Temple de Confucius, il n'y auroit qu'à inſpirer aux nouveaux fidelles de renoncer aux degrez, & de ſe priver de cet honneur, pur imiter plus parfaitement celuy qui s'eſt aneanti pour eux en ſe reveſtant de la forme d'un Eſclave. page 33.

RE'PONSE.

SI les Ceremonies des Graduez [illegible]

les. Les Jeſuites ne doutent point de cette verité. Mais ſi elles ne ſont pas mauvaiſes, & qu'en les défendant on nuiſe beaucoup à la Religion & au Salut des ames, il ne paroiſt gueres moins inconteſtable qu'on doit les tolerer. C'eſt ce qui a porté Alexandre VII. à faire ſon Decret. Toute la difficulté conſiſte donc à voir ſi ces couſtumes ſont criminelles, & en cas qu'elles ne le ſoient pas, ſi on peut les défendre ſans nuire beaucoup au Salut des ames & à la Religion. Voilà le point fixe où il faut s'arreſter.

TEXTE DE LA LETTRE.

Voilà ce qui pourroit produire à la Chine, comme autrefois en Europe, une merveilleuſe fecondité pour l'Evangile, par l'effuſion du ſang des Martyrs; lors qu'on trouveroit dans ce vaſte Empire des Euſtaches, des Sebaſtiens, des Maurices, qui aimeroient mieux renoncer à

leur Dignité & mourir pour Jeſus-Chriſt que d'offrir de l'encens aux Idoles. page 33. & 34.

RE'PONSE.

IL eſt glorieux de mourir pour Jeſus-Chriſt ; mais il n'eſt ny bon, ny glorieux, d'exciter une perſecution contre les fidelles par une ardeur temeraire & mal reglée. Si bien qu'autre fois dans le Concile d'Elvire, on exclût du nombre des Martyrs, ceux qui, pour l'eſtre, alloient de leur plein gré & ſans neceſſité briſer publiquement les Idoles, & ſuſcitoient par là les Idolâtres contre les Chreſtiens. Si dans les premiers Siecles de l'Egliſe on a porté ce Jugement contre ceux qui faiſoient au fonds une bonne action en briſant les Idoles ; quels ſentimens doit on avoir aujourd'huy de ceux qui mettent à la Chine la Religion dans un ſi grand danger, en voulant abolir des Ceremonies qui ſont innocentes, lors qu'elles ſont reduites aux termes du Decret d'A-

Si quis Idola fregerit & ibidé fuerit occiſus, quatenus in Evangelio ſcriptum non eſt, neque invenitur ſub Apoſtolis unquã factum, placuit in numero eum non recipi martyrum. *Concil. Eliberitanum habitum anno* 305. *Canone* 60.

lexandre VII. Quand on aura prouvé que Confucius & les Anceſtres ſont pris par les Chinois pour de vrayes Idoles ; alors on pourra appeller des Sebaſtiens & des Maurices , ceux qui au peril de leur teſte, refuſeront d'obſerver les Ceremonies ordinaires à l'égard des Morts & de Confucius. Mais juſques là les Jeſuites croiront (à moins que le Saint Siege ne les oblige à en juger autrement) qu'il eſt de la prudence Evangelique d'accorder aux Chinois ce qui leur peut eſtre accordé ſans crime ; & de ne les pas aliener de la foy en leur interdiſant ce que Rome leur a permis.

TEXTE DE LA LETTRE.

Remontons juſqu'à la ſource du mal : Les Jeſuites ſont trop bons : ils voudroient ſauver tout le monde , & ne faire de peine à perſonne. Il n'y a pas moyen d'accorder enſemble tes deux choſes. Il ſe trouve des occa-

ſions où il faut opter, & où la maxime de l'Evangile doit avoir lieu: Celuy qui veut ſauver ſa vie, la perdra, & celuy qui aura le courage de la perdre, la ſauvera. *La complaiſance eſt bonne, mais elle doit avoir ſes bornes, & il ne faudroit pas la porter ſi loing.* page 34.

RE'PONSE

LEs Jeſuites, graces au Ciel, n'ont pas ignoré juſqu'à preſent cette grande maxime de l'Evargile, qu'il faut perdre ſa vie pour la ſauver. Quand il a plû à Dieu de les mettre dans l'occaſion, comme il les y a mis plus d'une fois, & de les ſoûtenir par ſa grace, ils n'ont pas épargné leur ſang. Mais en ne ſe ménageant pas eux meſmes, ne ménagent ils point trop les autres? Ils ſont tres perſuadez que *la complaiſance doit avoir ſes bornes.* Ils vont meſme encore plus loin, & ils ne penſent pas que la complaiſance doi-

ve proprement jamais avoir de part dans tout ce qui concerne la conſcience & le ſalut. Cependant ils reçoivent avec toute la docilité qu'il faut, la leçon qu'on veut leur faire là deſſus, quoy qu'ils ne la jugent pas tout à fait neceſſaire. Mais s'ils oſoient par reconnoiſſance rendre conſeil pour conſeil, ils diroient aprés l'Apoſtre, qu'il y a auſſi un zele qui n'eſt pas quelquefois ſelon la ſcience ; qui ébloüit les yeux, mais qui éloigne les cœurs ; & qui cauſe enfin de tres grands maux, en voulant faire de grands biens.

TEXTE DE LA LETTRE.

Confucius n'eſt qu'un homme mort, & on s'en ſoucie fort peu. Mais l'Empereur, mais les Mandarins ; mais les Gouverneurs ſont des hommes vivans, & on s'en ſoucie beaucoup. page 34. & 35.

RE'PONSE.

ON a bien raiſon de dire que les Jeſuites ſont fort peu en peine de Confucius. Que leur importe en effet que ce Philoſophe ſoit honoré à la Chine ? Mais ce qui leur ſemble bien important, c'eſt de ne mettre pas un obſtacle à l'Evangile & à la converſion d'un grand peuple, en défendant aux Chinois des Ceremonies innocentes, auſquelles pluſieurs ne renonceront qu'avec de grandes difficultez, parce que ce ſont des uſages politiques & civils eſtablis depuis bien des ſiecles dans l'Empire. Les Jeſuites n'ont point d'autre veuë que celle là.

Du reſte les Jeſuites reverent les Empereurs, les Roys, toutes le perſonnes conſtituées en dignité. Ils s'en font tout à la fois, & une gloire, & un devoir. Que ce ſoient des Infidelles & des Payens, ce ſont toûjours des Maiſtres que la Providence a mis ſur la teſte des autres pour les gouverner, & à qui l'Apôtre ordonne d'eſtre ſoumis. Si Dieu

qui employe tout pour gagner les ames, a donné quelque accez aux Jeſuites auprés de l'Empereur de la Chine, ils tâchent à ne s'en ſervir que pour le progrez de la Foy : & au lieu de leur faire un crime là deſſus, on pourroit ſe ſouvenir que le credit qu'ils ont parmy les Chinois, n'a eſté inutile en bien des rencontres, ny à la Religion, ny aux Miniſtres qui la preſchoient.

TEXTE DE LA LETTRE.

N'eſt ce pas cette complaiſance exceſſive & le trop grand penchant qu'ils ont (les Jeſuites) *à ſe faire tout à tous, & principalement aux Grands, afin de les gagner tous à Dieu, qui leur a fait mettre dans les Egliſes & ſur les Autels le malheureux tableau où ſont écrites ces deux paroles* : Adorez le Ciel. page 35.

RE'PONSE.

TOut eſt vif, tout eſt animé dans l'hiſtoire de ce Tableau, telle que ces Meſſieurs la racontent. On l'introduit dans les Egliſes, on l'approche du Sanctuaire, on l'avance par Degrez; on le place juſques ſur l'autel; les deux paroles *Xim-Tiën*, qui y ſont eſcrites, ſignifient *adorez le Ciel.* Voilà donc l'abomination dans le lieu ſaint, & les Jeſuites pour cette fois ſont convaincus d'Idolâtrie. N'ont-ils rien à repondre?

Ils ont déja dit que le mot *Tiën* ſignifie à la Chine non ſeulement le Ciel, Mais encore le Seigneur du Ciel. Ils ont fait voir que ceux-là meſmes qui ſe ſont le plus déclarez contre eux ſur d'autres points, ſont convenus avec eux de l'une & de l'autre ſignification, & s'en ſont ſervis. A quoi les Jeſuites adjouſtent, qu'on eſt même convaincu dans toute la Chine, que quand les Chreſtiens dans leurs livres ou dans leurs diſcours employent le mot *Tiën*, & le

le joignent à quelques termes qui ſignifient *honorer* ou *invoquer*, il doit toujours s'entendre alors du Seigneur du Ciel : de ſorte que ces deux mots *Xim-tiën* doivent ſeulement eſtre expliquez par *Adorez* ou *Honorez le Seigneur du Ciel*, & jamais par *Adorez le Ciel*. Pourquoi donc tant de déclamations contre ce Tableau ? Pourquoi tant l'appeler un *malheureux Tableau*, un *funeſte Tableau*, un *pernicieux Tableau* ?

Pour donner encore à cet article quelque éclairciſſement, les Jeſuites prient Meſſieurs des Miſſions étrangeres de prendre garde, qu'il eſt d'une extrême conſequence à la Chine de conſerver au mot *Tiën* la ſignification de *Seigneur du Ciel*, que lui ont conſtamment donnée les anciens Chinois dans tous leurs livres claſſiques, comme le ſouſtiennent, avec le plus grand nombre des Miſſionnaires, non ſeulement les Chinois Chreſtiens ; mais encore les Chinois Payens contre ceux qui ſont Athées. Car il n'y a parmy les Chinois que les Athées, qui ne voulant point reconnoiſtre de Dieu, ny Sei-

gneur du Ciel, entendent du Ciel materiel les témoignages des livres claſſiques, où l'on voit neanmoins clairement que les Chinois ont attribué à celuy qu'ils appellent *Tiĕn* ou *Kăm-tĭ*, une Providence, la connoiſſance de ce qui ſe paſſe dans le monde, la puiſſance, la Juſtice, le zele à punir les impies, & à recompenſer les bons : ce qui ne peut convenir au Ciel materiel, comme il paroiſt évidemment.

Que fait donc Monſieur Maigrot, en ordonnant de croire que tous les Chinois, tant anciens que modernes, n'ont entendu & n'entendent par le mot *Tiĕn* ; lors meſme qu'il eſt joint à ceux qui ſignifient invoquer ou honorer, que le Ciel materiel ? Que font Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres ? Ils donnent gain de cauſe aux Athées, & ils le leur donnent ſans une raiſon ſuffiſante & contre un nombre infini de textes formels : ou pour mieux dire, ils font du grand & ancien Empire de la Chine, un Empire d'Athées. Les Payens meſmes ſont convenus, & ont publié, qu'on n'a point vû de Nation entie-

re qui n'ait reconnu quelque Divinité ; & ce conſentement univerſel de tous les peuples eſt une demonſtration morale de l'exiſtence de Dieu. Mais ces Meſſieurs font perdre à cette demonſtration toute ſa force. Ils oſtent aux Predicateurs de l'Evangile des armes dont ils ſe ſont ſervis utilement pour renverſer le Paganiſme, & ils les remettent dans les mains des ennemis de la foy. Car Monſieur Aleoniſſa confeſſe luy meſme que pluſieurs Payens Chinois ont embraſſé plus aiſément le Chriſtianiſme, aprés qu'ils ont eſté convaincus par leurs propres livres, que leurs Anceſtres reconnoiſſoient un Dieu. Enfin, ils favoriſent, contre leur intention neanmoins, le libertinage & l'irreligion de pluſieurs particuliers dans l'Europe, par l'exemple de tout un Empire & d'un ſi vaſte Empire, plongé dans l'Athéiſme. Tout cela prouve toûjours qu'il eſt donc important de laiſſer au mot *Tiĕn* ſon ancienne ſignification de *Seigneur du Ciel*, & que bien loin de l'attaquer, il faudroit s'appliquer à la maintenir.

Mais les Athées, dit on, qui entendent à la Chine par le mot *Tiĕn* le Ciel materiel ne concluront ils pas en voyant le Tableau où ſont écrites ces paroles *Xĭm Tiĕn*, que les Chreſtiens pretendent qu'il faut adorer le Ciel?

A cela l'on répond. 1. Que ces Athées là meſmes ſçavent que les Chreſtiens & meſme les Payens Chinois qui ne ſont pas Athées, entendent *Tiĕn*, le Seigneur du Ciel, lors qu'il s'agit de culte & d'invocation; & qu'ainſi il n'y a point de ſcandale donné.

2. On oppoſe à Meſſieurs des Miſſions étrangeres le même raiſonnement qu'ils font contre les Jeſuites. Car enfin les Chinois, tant lettrez qu'Idolâtres, donnent au mot *Tiĕn Chŭ* une ſignification contraire à celle que lui donnent les Chretiens. Les lettrez Athées entendent par *Tiĕn-chŭ*, comme par *Tiĕn* le Ciel materiel. Les Idolâtres donnent ce meſme nom à plus de trente de leurs Idoles, & l'on voit à Pekin un Temple d'Idole qui s'appelle le Temple de *Tiĕn-chŭ*. Cependant

Monſieur

Monſieur Maigrot ordonne que les Chreſtiens donnent à Dieu le nom de *Tiĕn-Chŭ*. Il y a donc par tout des inconveniens.

Ce qui doit reſulter de tout cela, c'eſt qu'on eſt ſouvent obligé à la Chine de dire le *Tiĕn* des Chreſtiens, le *Tiĕn-Chŭ* des Chreſtiens, comme autrefois on diſoit à Rome le Dieu des Chreſtiens, parce qu'il y avoit dans Rome meſme pluſieurs Idoles qu'on appelloit Dieu : quand on diſoit le Dieu des Chreſtiens, cela ne s'entendoit que du vray Dieu que nous adorons, quoy qu'il y euſt des Idoles qui avoient ce meſme nom. Ainſi quand on dit à la Chine le *Tiĕn* ou *Tiĕn Chŭ* des Chreſtiens, cela ne doit s'entendre que du Seigneur du Ciel, que les Chreſtiens honorent & qu'ils doivent ſervir On ſçait meſme, & ces Meſſieurs le témoignent, que les Jeſuites ont mis par precaution une explication au Tableau *Xim tiĕn*, pour marquer que c'eſt ſeulement du Seigneur du Ciel qu'on parle.

Qu'eſtoit il donc neceſſaire d'employer tant d'éloquence à faire voir

la *genealogie* & la pretenduë *fortune* de ce Tableau, pour rendre les Ieſuites odieux ?

TEXTE DE LA LETTRE.

Depuis que les Jeſuites eurent joint à la qualité de Miſſionnaires celle de Mathematiciens, & que par un ſecret dont Nôtre Seigneur n'avoit pas inſtruit ſes Apoſtres, ils eurent entrepris de ſe ſervir des ſciences prophanes pour faire reſpecter la Religion juſques dans le Palais des Empereurs, ils jugerent à propos de s'inſinuer à la Cour, & firent ſi bien qu'ils parvinrent juſqu'à ſe rendre Preſidens du Tribunal des Mathematiques, ſans ſe ſouvenir qu'ils avoient autrefois decidé dans leur aſſemblée de la Province de Nanquin, qu'on ne pourroit pas baptiſer le Preſident des

Mathematiques s'il demandoit à estre Chrestien, à moins qu'il ne renonçast à sa Charge. page 35. & 36.

RE'PONSE.

DEs Religieux, des Prestres, des Missionnaires accepter la Charge de President des Mathematiques à la Chine, s'insinuer à la Cour de l'Empereur par le moyen des Sciences prophanes, quel renversement & quel scandale ! Mais si les Jesuites n'acceptent cette Charge, que pour l'employer par le credit qu'elle donne, à maintenir & à estendre la Foy dans toute la Chine : s'ils ne l'ont mesme acceptée qu'à une condition, qui leur a esté accordée, sçavoir qu'ils n'auroient de part dans le Calendrier de l'Empire qu'à ce qui regarde le mouvement des Cieux & des Astres : s'ils ne s'insinuent auprés des Chinois par les Sciences prophanes, que pour leur enseigner ensuite la Science du Salut : Sont ils alors si condamnables ? Les Jesuites

n'entreprendront pas eux meſmes de decider cette queſtion : leur deciſion ſeroit ſuſpecte. Il faut qu'un Souverain Pontife en ſoit le Juge, & l'on ſe contente de faire voir à Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres le Bref d'Innocent XI. au Pere Ferdinand Verbieſt. Le voicy mot à mot.

A noſtre tres cher Fils Ferdinand Verbieſt Vice-Provincial de la Compagnie de Jeſus à la Chine.

INNOCENT PAPE XI.

Noſtre tres cher Fils, Salut.

„ NOus avons receu avec une „ joye preſque incroyable les „ lettres que vous nous avez écri- „ tes : par leſquelles aprés les té- „ moignages de voſtre ſoûmiſſion & „ de voſtre obeïſſance filiale envers „ nous, vous nous offrez deux pre- „ ſens que vous nous envoyez du „ grand Royaume de la Chine ; Sça- „ voir un Miſſel Romain écrit en

» langue Chinoise, & des cartes A-
» stronomiques que vous avez dessi-
» gnées vous mesme avec beaucoup
» de soin à la maniere des Chinois,
» pour gagner, en faveur de la foy
» Catholique, l'amitié d'une Nation
» si polie, qui a tant d'inclination
» pour les Sciences, & de si heu-
» reuses dispositions pour toutes sor-
» tes de vertus.

» Mais rien ne nous a esté si agrea-
» ble que de voir avec quelle sagesse
» & quelle discretion vous vous ser-
» vez de Sciences prophanes pour le
» salut des peuples de la Chine, &
» pour l'avancement de la Religion
» Chrestienne, les employant à re-
» futer les accusations & les calom-
» nies dont quelques uns taschent de
» noircir le nom Chrestien, & vous
» ouvrant le chemin à ce haut degré
» de faveur, où vous estes auprés
» du Roy de la Chine & de ses Mini-
» stres : de sorte qu'aprés vous estre
» delivré vous mesme des rudes per-
» secutions que vous avez souffertes
» long temps avec beaucoup de cou-
» rage, & avoir fait rappeller de l'e-
» xil les autres Missionnaires, non

„ ſeulement vous avez reſtabli la
„ Religion dans ſon premier éclat
„ & dans la liberté dont elle joüiſ-
„ ſoit auparavant, mais vous l'avez
„ miſe en eſtat d'eſperer de jour en
„ jour de nouveaux accroiſſemens.
„ Car il n'y a rien qu'on ne puiſſe
„ eſperer, avec la grace de Dieu,
„ de voſtre zele & de celuy des
„ Miſſionnaires qui vous reſſemblent,
„ pour la converſion de ces peuples;
„ ſur tout ayant affaire à un Prince
„ ſi éclairé & ſi affectionné à la
„ pieté Chreſtienne, comme l'on
„ voit aſſez par les Edits qu'il a fait
„ publier à voſtre ſollicitation & par
„ voſtre conſeil, contre les Schiſ-
„ matiques & les Heretiques, pen-
„ dant qu'il témoignoit aux Portu-
„ gais Catholiques beaucoup d'affe-
„ ction & de bonté.

„ L'unique choſe qui vous reſte à
„ faire, eſt d'augmenter par de nou-
„ velles marques de voſtre zele reli-
„ gieux, & par la continuation de
„ vos ſoins, ce grand merite que
„ vous avez acquis dans l'adminiſtra-
„ tion de la Charge qui vous a eſté
„ confiée. Vous devez vous pro-

„ mettre toute ſorte de ſecours du
„ Saint Siege & de noſtre charité
„ pour l'accompliſſement de cet ou-
„ vrage, puiſque dans la place où
„ Dieu nous a mis, nous n'avons
„ rien de plus cher, que de voir la
„ Foy de Jeſus-Chriſt s'eſtablir heu-
„ reuſement & s'eſtendre dans cette
„ partie la plus belle & la plus flo-
„ riſſante du monde, qui toute éloi-
„ gnée qu'elle eſt de nous par un
„ eſpace preſque infini de terres & de
„ mers, nous devient neanmoins
„ proche, & meſme preſente par la
„ charité qui nous preſſe de tourner
„ ſans ceſſe les yeux de ce coſté là,
„ & d'employer noſtre ſoin paſtoral
„ au ſalut éternel des peuples de la
„ Chine.

„ Cependant Nous prions Dieu
„ qu'il beniſſe vos travaux & ceux
„ de vos Freres, & Nous vous don-
„ nons avec beaucoup de tendreſſe
„ noſtre Benediction Apoſtolique,
„ comme une marque de l'amour pa-
„ ternel avec lequel Nous vous em-
„ braſſons en Jeſus-Chriſt & tous les
„ Fidelles de la Chine. A Rome le
„ 3. Decembre 1681.

Deinde ab ingenio Doctrinâque inſtructos eſſe convenit. Plurimùm autem refert eos eſſe Philoſophos; maximè verò Dialecticæ peritos, ut poſſint Japonũ pertinaciam coarguere ac revincere. Eoſdem non ignaros eſſe velim Aſtrologiæ. Japones enim mirum in modũ cognoſcere avent de lunę ac ſolis defectionibus, cur luna totics creſcat, totieſque decreſcat. Item illa: unde imbres, nix, grãdo naſcatur: quî cometæ, tonitrua, fulgura, & alia ejuſmodi exiſtant. Incredibile eſt talium rerum explicatio

On pourroit ajouſter icy l'authorité de S. François Xavier, que Meſſieurs des Miſſions étrangeres ont pris pour leur Patron, & dont on eſt trés perſuadé qu'ils voudroient imiter le zéle. Voicy ce qu'eſcrivoit ce grand Apoſtre des Indes & du Japon à ſon Pere en Jeſus-Chriſt ſaint Ignace de Loyola. *Il eſt à propos que les Miſſionnaires que vous nous enverrez, ſoient gens d'eſprit & habiles. Il eſt ſur tout important qu'ils ſoient fort verſez dans la Philoſophie, & particuliérement dans la Dialectique, pour pouvoir convaincre & confondre l'opiniaſtreté des Japonois. Je demande encore qu'ils entendent l'Aſtrologie, car les Japonois aiment beaucoup à eſtre inſtruits ſur les Eclipſes du Soleil & de la Lune: à ſçavoir, pourquoi la Lune croiſt & décroiſt ſi ſouvent; ce qui forme les pluyes, la nége, la greſle; ce que c'eſt que les Cometes, les tonnerres, les éclairs. Il n'eſt pas croyable combien l'explication de toutes ces choſes ſert à gagner ces peuples.* Or on ſçait combien les Chinois ſont encore plus touchez de ces ſortes de ſciences.

Il y auroit peuteſtre un tempéra-

ment

ment à prendre pour rendre la Charge de Préſident des Mathematiques à la Chine moins incompatible avec la qualité de Religieux, ou avec le ſacré caractére de Preſtre, ce ſeroit que les Jeſuites fiſſent paſſer cette Charge à d'autres Miſſionnaires, & qu'ils ſe bannîſſent volontairement eux-meſmes de la Cour de l'Empereur. Tout ſeroit alors dans l'ordre, ou tout paroiſtroit y eſtre.

quantùm valeat ad concilian. das Japonum voluntates. *S. F. Xav. Epiſt. lib. 4. Epiſt. 6.*

TEXTE DE LA LETTRE

Ils l'introduiſirent (ce Tableau *) dans les Egliſes, le rangérent à coſté du Sanctuaire, & l'avançant toujours par degrez ils le placérent enfin ſur l'autel où il demeure encore aujourd'hui expoſé aux yeux, & ſi on l'oſe dire, à la veneration du Public.* Page 38.

RE'PONSE.

LES Jeſuites n'ont jamais mis le Tableau *Xim-Tien* dans leur E-

gliſes pour y eſtre honoré : mais comme les Chinois ont un reſpect particulier pour tout ce qui vient de l'Empereur, & que c'eſt ce Prince qui a d'abord écrit les deux paroles qu'on lit dans ce Tableau, les Jeſuites s'en ſont ſervis pour mettre leurs Egliſes hors d'inſulte. Monſieur Aléoniſſa en porte lui-meſme témoignage. On ne compte néanmoins pour rien, de donner à entendre que les Jeſuites ont expoſé ce Tableau à la veneration du Public. Il n'appartenoit qu'à l'autheur de l'hiſtoire du culte des Chinois de ſuppoſer des faits de cette nature. Mais les Jeſuites ne l'ont-ils pas mis ſur l'Autel ? n'y eſt-il pas demeuré, & n'y demeure-t'il pas encore aujourd'hui ? Autre ſuppoſition. Les Jeſuites ne l'ont point mis ſur l'Autel, mais audeſſus de l'Image du Sauveur du monde, pour marquer que Jeſus-Chriſt eſt ce Seigneur du Ciel, qu'on doit adorer.

TEXTE DE LA LETTRE.

Alors les Prédicateurs de l'E-

vangile se réveillérent : car il faut dire la verité ; quelques-uns d'entre les Religieux s'étoient laissez tromper par le desir de se mettre à couvert des persécutions qu'on fait de temps en temps aux Chrestiens. Il est vray qu'ils ne s'estoient servis de ce Tableau qu'avec précaution, & qu'ils ne l'avoient pas porté si loin, Page 38.

RE' PONSE.

LEs Jesuites n'ont rien fait, en exposant ce Tableau dans leurs Eglises, que les autres Missionnaires de la chine n'ayent fait comme eux ; & les autres Missionnaires n'ont point pris sur cela de précautions, que les Jesuites n'ayent prises avant eux, & dont ils ne leur ayent donné l'exemple. Cependant on diroit, qu'il n'y a proprement que les Jesuites qui l'ayent exposé, ou qu'il n'y a que les autres Missionnaires qui ayent pris en l'exposant les précau-

rions convenables. C'eſt ainſi que de tout temps & dans la pluſpart des affaires, on a trouvé le ſecret d'imputer aux Jeſuites tout ce qui peut bleſſer d'abord les perſonnes qui ne ſont pas bien inſtruites des choſes, & de donner libéralement aux autres tout ce qui eſt capable en quelque ſorte d'édifier.

TEXTE DE LA LETTRE.

On a convaincu les Jeſuites à Rome & en France de l'impieté & de l'idolâtrie qui eſt compriſe dans ces paroles, Adorez le Ciel, *par des démonſtrations qui les accablent, & dont ils ne ſe releveront jamais.* Page 40.

RE' PONSE

IL ne falloit point de ſi fortes & de ſi accablantes démonſtrations, pour convaincre les Jeſuites de l'impieté & de l'idolâtrie, qui eſt compriſe

priſe dans ces paroles, *Adorez le Ciel*; ils en eſtoient déja tres convaincus. Mais ce qu'ils demandent qu'on leur faſſe voir, c'eſt l'impieté & l'idolâtrie compriſe dans ces autres paroles, *Adorez le Seigneur du Ciel.* Ils ont fait voir que *Xim Tiẽn* dans ce tableau ſignifie ſeulement *Adorez le Dieu du Ciel.* Qu'on leur montre le contraire. C'eſt ſur cela qu'il faudroit *les accabler* d'une maniere à ne *s'en relever jamais.*

TEXTE DE LA LETTRE.

Du moins les Peres (Jeſuites) *ſont-ils obligez de convenir que ce terme* Tiẽn *eſt équivoque, obſcur, metaphorique, dangereux & capable d'induire en erreur.* Page 41.

RE' PONSE.

MOnſieur Maigrot, à la place de *Tiẽn* veut qu'on ſe ſerve ſeulement de *Tiẽn-Chũ*, quoyque ce dernier mot ne ſoit ny moins équi-

voque, ny moins obſcur, ny moins dangereux que l'autre, ſi neanmoins l'autre l'eſt en effet. Ce n'eſt pas que les Jeſuites ne ſe ſoient tres ſouvent ſervis, avant Monſieur Maigrot, de *Tiẽn-chũ* & qu'ils ne s'en ſervent ordinairement. C'eſt meſme le Pere Ricci qui l'a introduit. Mais aprés tout ce mot ne remedie à rien. Car ſuppoſons qu'au lieu de *Xĭm-Tiẽn-chũ* pour ſignifier, *adorez le Seigneur du Ciel*; Un Athée ne l'expliquera pas moins par *adorez le Ciel*. Pourquoy? on en a déja donné une preuve ſenſible; c'eſt que les Athées ſe ſervent non ſeulement de *Tiẽn*, mais encore de *Tiẽn-chũ* pour marquer le Ciel materiel, ainſi que Monſieur Charmot l'avouë luy meſme. Ce n'eſt pas aſſez: il arrivera meſme à l'égard de *Tiẽn-chũ*; ce qui n'arrivera pas à l'égard de *Tiẽn*, c'eſt que les Idolâtres en penſant à *Tiẽn Chũ* penſeront à leurs Idoles dont pluſieurs portent ce nom, ſelon la remarque qu'on a déja faite; c'eſt que les Idolâtres de Pekin en particulier penſeront à l'Idole *Tiẽn-Chũ* à qui l'on a dedié un Temple dans Pe-

kin meſme. Il faudra donc également de part & d'autre mettre des explications. Il y a quelque apparence qu'on receevroit *Tiẽn* ſans beaucoup de peine, ſi les Jeſuites le ſouſtenoient moins.

TEXTE DE LA LETTRE.

Si par impoſſible le ſaint Siége permettoit de ſe ſervir dans tout l'Univers du mot de Ciel pour ſignifier Dieu, il faudroit en excepter le ſeul Empire de la Chine, par la raiſon que ces peuples eſtant accouſtumés à adorer le Ciel exterieur, ce ſeroit infailliblement les entretenir dans l'Idolâtrie. page 42.

RE'PONSE.

DAns cette ſuppoſition impoſſible on pourroit tres bien ne pas ſuivre l'avis que Meſſieurs des Miſſions étrangeres donnent par précaution au ſaint Siége. Leur avis ſeroit

bon, ſi le mot *Tiẽn* n'avoit jamais ſignifié à la Chine, & ne ſignifioit encore aujourd'huy, que le materiel: mais ayant toûjours ſignifié, outre le Ciel materiel, le Seigneur du Ciel, rien ne devroit empeſcher les Chreſtiens Chinois d'en uſer comme les autres, & comme ils en uſent meſme dés à preſent. Du moins s'il falloit proſcrire *Tiẽn* faudroit il rejetter *Tiẽn-Chũ*, puiſque non ſeulement les Athées de la Chine en abuſent, mais meſme les Idolâtres.

Cette reflexion renverſe le Syſtême du feu conſumant & du Soleil que font ces Meſſieurs. Les Impies, dont ils parlent, ne ſe ſervoient pas des noms de feu & de Soleil pour exprimer le vray Dieu; mais ils adoroient le feu & le Soleil comme le vray Dieu. La difference eſt infinie: car les anciens Chinois & les Chinois modernes, qui ne ſont pas Athées, employent le nom *Tiẽn* pour exprimer le vray Dieu, mais ils n'adorent pas le Ciel comme le vray Dieu.

TEXTE DE LA LETTRE.

Il ſe trouve encore dans ce vaſte Empire de pieux Eveſques, des Hommes Apoſtoliques, de vrais Fidelles, qui n'ont point flechy le genou devant Baal. page 44.

RE'PONSE

IL y a ſans doute à la Chine de pieux Eveſques, des hommes Apoſtoliques & de vrais Fidelles. Les Jeſuites mettent volontiers dans ce nombre ceux là meſmes qui les accuſent d'avoir flechi le genou devant Baal. Cependant ils ne peuvent convenir de la comparaiſon de Baal avec Confucius & les Anceſtres que les Chinois honorent. Elle ſeroit juſte, ſi les Anceſtres & Confucius eſtoient honorez comme des Idoles. Mais ces Meſſieurs ſe ſouviendront toûjours, s'il leur plaiſt, de ce qu'ils doivent avoir appris de Monſieur

Charmot, & de ce qu'il a proteſté tant de fois, que Confucius & les Anceſtres ne ſont à la Chine, ny des Idoles, ny des Dieux, & qu'il n'a jamais dit qu'ils fuſſent ainſi regardez. Il n'eſtoit donc pas bien à propos de parler de Baal, ſi ce n'eſt qu'on vouluſt par charité faire paroiſtre les Jeſuites ſous la figure de ces ſacrileges adorateurs qui abandonnerent le Dieu d'Iſraël, & preſenterent de l'encens à de fauſſes Divinitez. Mais ce n'eſt pas là tout à fait la charité de Jeſus-Chriſt.

TEXTE DE LA LETTRE.

Je les ay vûs (dit l'un d'entre eux) *conduire avec nous le troupeau dans les meſmes paſturages : où il eſt bon de remarquer en paſſant l'admirable égalité qu'il met entre les Jeſuites & les Eveſques : les Jeſuites ne precedent que d'un pas:* conduire avec nous. *Dieu nous preſerve d'une vaine &*

ſotte gloire. page 44.

RE'PONSE.

TOut eſt ſubordonné dans l'Egliſe, & ce ne ſeroit pas ſeulement dans les Jeſuites *une vaine & ſotte gloire*, ſelon l'expreſſion de la lettre au Pape, mais un attentat à la dignité Epiſcopale, que d'oſer en aucune ſorte s'égaler aux Eveſques. C'eſt à ceux cy à ordonner, & aux Jeſuites à obeïr. Mais l'autheur de la lettre à Monſieur le Duc du Maine ne ſe ſeroit gueres aviſé, qu'on le ſoupçonneroit d'avoir voulu comparer les Jeſuites aux Eveſques, pour avoir dit, en parlant des Confreres de Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres, dont le nombre n'eſtoit pas au deſſus de trois ou de quatre à la Chine, & dont aucun n'eſtoit alors Eveſque : *Je les ay vûs ces nouveaux Apoſtres, édifié de leur Zele, animé par leur exemple, ſouſtenu de leur autorité, conduire avec nous le troupeau dans les meſmes paſturages.* Encore a t'il bien fait connoiſtre l'eſtime qu'il avoit conceuë pour leur zele, &

l'édification qu'il tiroit de leur exemple. *Je les ay vûs, édifié de leur Zele, animé par leur exemple.* Qu'eſtoit il beſoin de ſupprimer ces paroles, *édifié de leur Zele, animé par leur exemple*, en rapportant les autres? Si ce n'eſt peut eſtre que ces Meſſieurs, ennemis de la *vaine & ſotte gloire*, n'aiment pas les éloges, ſur tout ceux que leur donnent les Jeſuites. Cependant ſi c'eſt encore trop que d'avoir mis dans le meſme rang plus de ſix vingt Miſſionnaires Jeſuites, qui ont conduit juſqu'à preſent à la Chine de nombreuſes Egliſes, dont le Pape meſme a voulu que quelques uns fuſſent Eveſques, l'un de Nanquin & l'autre de Canton; & trois ou bien quatre Miſſionnaires ſortis du Seminaire des Miſſions eſtrangeres: Si ces Meſſieurs, encore une fois, ne croyent pas que cette égalité ſoit ſouſtenable, les Jeſuites n'auront pas de peine à en convenir. Ils ſe ſouviendront qu'il faut par avance reſpecter l'Epiſcopat dans ceux meſmes qui n'en ſont pas encore reveſtus, mais qui paroiſſent nez pour ce haut rang. Ils diront deſormais

mais qu'ils les ont vûs à la teſte du troupeau, ou du moins meritant d'y eſtre ; mais que pour eux ils tâchoient à les ſuivre de loin. Enfin ils feront voir par là qu'ils ſçavent au moins quelque fois profiter des *remontrances* qu'on leur fait.

TEXTE DE LA LETTRE.

Le premier (égarement) *c'eſt d'expoſer au public les Superſtitions Chinoiſes tout autrement que le Saint Siege ne les propoſe à ceux qui en doivent eſtre les Qualificateurs & les Juges.* page 45.

RE'PONSE.

C'Eſt le Saint Siege, diſent icy Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres, qui a propoſé aux Qualificateurs les faits qui doivent eſtre examinez dans cette diſpute. Cependant deux pages aprés, ce ſont ces Meſſieurs qui preſentent eux meſmes ces

faits au Saint Siege. Pourquoy les presenter au Saint Siege, & les envoyer de France à Rome, si c'est le Saint Siege mesme qui les a proposez ?

Disons la verité. Ce sont les Adversaires des Jesuites qui ont proposé ces faits là, & les Jesuites ont eu ordre de les voir & de les contredire, s'ils le jugeoient à propos. Les Jesuites ont donc presenté leur contre-exposé, & quiconque le lira, trouvera que ceux qui leur reprochent des *égaremens estonnans*, y sont eux mesmes tombez. Du moins le public verra par le stile simple & religieux du contre-exposé, qu'on s'y est tenu un peu plus *litteralement* que les autres, à *l'Evangile*. C'est assez pour les Jesuites d'avoir parlé. Ils ont satisfait à leur devoir. Ils sont en paix sur toute la suite.

TEXTE DE LA LETTRE.

Le second (égarement) *c'est de ne pas craindre de faire entendre que l'Eglise écoute les*

Hérétiques, & qu'Elle peut laiſſer mettre dans ſon ſein à la place du vray zéle, l'ardeur que le flambeau de l'Héréſie eſt capable d'y allumer. Page 45.

RE'PONSE.

QUe ces Meſſieurs s'expliquent, s'il leur plaiſt. On ne comprend pas ce qu'ils veulent dire, quand ils avancent que les Jeſuites ne craignent point *de faire entendre que l'Egliſe écoute les Hérétiques.* L'Egliſe écouta l'impie Arius dans le Concile de Nicée, & Elle eût la condeſcendance de lui laiſſer propoſer ſes raiſons; mais Elle le condamna enſuite, & foudroya ſon Héréſie. Quel rapport cela a-t'il à l'affaire qui ſe traitte préſentement à Rome? L'Egliſe y entend les deux partis. Mais que ſignifient encore ces paroles qu'on attribuë aux Jeſuites, en parlant toujours de l'Egliſe: *Elle peut laiſſer mettre dans ſon ſein à la place du vray Zéle, l'ardeur que le flambeau de l'Héréſie eſt capable d'y allumer.* N'eſt-ce

ce donc pas aſſez d'avoir fait les Jeſuites Idolâtres à la Chine ? les fera-t'on encore des blaſphemateurs en France, & leur fera-t'on dire que l'Egliſe peut laiſſer mettre l'Hereſie dans ſon ſein. C'eſt ſur quoi ils auroient droit d'attendre une ſatisfaction authentique, ſi on les avoit un peu plus accouſtumés à recevoir ces juſtes reparations.

TEXTE DE LA LETTRE.

Le troiſiéme (égarément) *c'eſt de répandre non plus ſeulement dans la Chine, mais dans l'Europe une erreur pernicieuſe, qui ne va à rien moins qu'à renverſer tout le Syſtéme de la véritable Religion, ſi elle n'eſt promptement frappée des Anathêmes de l'Egliſe.* Page 45.

RE' PONSE.

LEs Jeſuites ont toujours combatu l'erreur. Ils ſe ſont fait une eſtude

eſtude de la découvrir, lorſqu'elle tâchoit de ſe cacher, & c'eſt à quoi ils travaillent encore tous les jours. Ce qu'ils craignent, c'eſt qu'elle n'ait le temps de faire de nouveaux progrez; tandis que les Miniſtres eſtablis de Dieu pour en arreſter le cours, & qui ont pour cela marqué du zéle, ſont occupez les uns contre les autres. Dés qu'on fera voir aux jeſuites cette *erreur qu'ils repandent non-ſeulement dans la Chine, mais dans l'Europe, & qui ne va à rien moins qu'à renverſer tout le Syſtéme de la Religion*; ils n'attendront pas les Anathêmes de l'Egliſe pour la condamner. Mais c'eſt ce qu'ils examineront dans la ſuite plus à fonds.

TEXTE DE LA LETTRE.

Quelle hardieſſe à un Religieux de repreſenter ainſi les choſes tout autrement que le ſaint Siéne les propoſe. page 47.

RE' PONSE.

LA figure eſt un peu vive : *quelle hardieſſe à un Religieux* ! Mais c'eſt le zéle qui parle. Ce n'eſt point le ſaint Siége qui propoſe les faits dont cette lettre a eſté groſſie ; les Jeſuites par l'ordre du ſaint Siége les ont contredits & les contrediſent encore. Si ç'a eſté là une trop grande *hardieſſe* aux Jeſuites, ces Meſſieurs voudront bien la leur pardonner.

TEXTE DE LA LETTRE.

Queſtions de la Chine à propoſer à la ſacrée Congregation du ſaint Office en 1699. pag. 48.

RE' PONSE.

ON a donné au Public le contre-Expoſé des Jeſuites en latin, & on le donnera bien-toſt en François. Comme on y répond aux queſtions de la Chine propoſées dans la Lettre de Meſſieurs des Miſſions é-

trangeres, & qu'on y répond même non ſeulement page à page, mais preſque ligne à ligne, il ſeroit inutile & meſme ennuyeux de redire icy ce qui eſt dit ailleurs.

On ſe contente donc d'indiquer certains points dont il ſera aiſé de s'inſtruire plus à fonds dans le contre Expoſé.

Il paroiſt par ce contre-Expoſé, 1. Que dans les Queſtions propoſées par ces Meſſieurs il y a pluſieurs faits fauſſement énoncez.

2. Qu'ils obmetent par tout ce qui eſt eſſentiel, ſçavoir l'eſprit & l'intention des Chinois payens dans les Cérémonies exterieures : c'eſt à cet eſprit, à cette intention qu'il faut s'en tenir. Car c'eſt ce qui doit faire juger ſi ce ſont des Idolatries & des Superſtitions que ces Cérémonies. Si les Chinois pretendent honorer Confucius & les Anceſtres comme des Dieux, comme des Idoles, comme des Saints, les honneurs qu'ils leur rendent ſont des Idolâtries & des Superſtitions. Mais s'ils honorent ſeulement Confucius comme le Docteur de l'Empire, & les Ance-

ſtres comme ceux de qui ils ſont nez, ne reconnoiſſant rien ny dans celuy là, ny dans ceux cy de divin & de ſurnaturel, c'eſt une conſequence qui ſemble évidente, que les honneurs qu'on leur rend ſont ſeulement politiques, & qu'ils n'ont rien de religieux. Voilà ſur quoy doivent rouler les queſtions, au lieu d'employer vainement pluſieurs pages à un etalage ſpecieux des Ceremonies Chinoiſes qui n'en fait voir que l'écorce, mais qui en cache la racine, c'eſt à dire, l'interieur d'où procede le bien ou le mal.

3. Que ces Meſſieurs s'attachent ſans raiſon à certains abus de quelques particuliers comme s'ils eſtoient communs & autoriſez dans l'Empire. Seroit il juſte d'attribuer à l'Egliſe les Superſtitions ou les erreurs de quelques Catholiques ignorans touchant les Images, & à l'égard des Myſteres de la Religion.

4. Qu'ils ne diſent pas ce qui eſt neanmoins vray, & ce qu'il ne faudroit pas diſſimuler, que la pluſpart des Ceremonies exterieures que l'on pratique à l'égard de Confucius &

des Parens morts, ſont auſſi en uſage à la Chine pour honorer les vivans. Par exemple, qu'on y conſerve dans des Sales de petits Tableaux où ſont écrits les noms des bienfacteurs vivans, avec ces mots, *Sem Guoey*, qui ne ſignifient pas ſans doute que ces bienfacteurs ſont réellement preſens dans ces Tableaux, à moins qu'on ne prenne tous les Chinois pour des extravagans : mais qui marquent ſeulement que ces Tableaux en ſont l'image & la repreſentation. Que c'eſt un uſage ordinaire de recevoir les gens de qualité en dreſſant des tables devant le logis où ils viennent, en y allumant des bougies, en y brûlant de l'encens & des parfums. Que c'eſt une coûtume lors qu'on y reçoit des preſens, que celuy qui les fait & celuy qui les reçoit, faſſent à ces preſens une eſpece de reverence, ſoit que ce ſoit des chévres ou autre choſe, & qu'on prétend par là s'honorer l'un l'autre. Qu'on en vient meſme quelquefois juſqu'à faire égorger en la préſence des Mandarins les animaux dont on leur fait préſent, quand on ne les a pas

tuez auparavant, ſans qu'on pretende pour cela leur rendre des honneurs divins.

Ce ſont là à la verité des uſages de police contraires aux noſtres ; mais aprés tout ils n'ont en eux meſmes point d'autre fin que celle qui eſt preſcrite par les Loix, & qui dépend de la volonté des hommes.

5. Le Contre-Expoſé des Jeſuites montre que l'Expoſé de Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres eſt encore infidelle, en ce qu'ils cachent la fin particuliere de pluſieurs des Ceremonies de la Chine, & qu'ils n'apportent pas la raiſon qu'on a euë de les eſtablir. Ainſi on brûle dans les deux ſolemnitez du Printemps & de l'Automne une piece de Soye dont on a fait preſent à Confucius. Mais pourquoy la brûle t'on ? C'eſt ſeulement pour le traiter en Roy, & afin que cette piece ne puiſſe deſormais ſervir à perſonne, comme il n'eſt pas permis de porter les habits qui ont ſervi aux Empereurs.

6. On voit de plus que les Jeſuites ne prennent point de part à ces deux Solemnitez qu'ils n'ont jamais

permiſes, & qu'ils ne permettent pas à leurs Neophytes, quoy qu'en diſent ces Meſſieurs. Que les Jeſuites ſouſtiennent neanmoins que ce ne ſont pas des Sacrifices faits à Confucius, puiſqu'on ne l'honore pas comme une Divinité. Qu'ils ne permettent que les reverences communes & ordinaires par où les Graduez ſont obligez, en prenant des degrez, de reconnoiſtre ce Philoſophe pour leur Maiſtre, & cela conformément au Decret d'Alexandre VII.

7. Qu'à l'égard des honneurs rendus aux Parens morts, ſoit dans le lieu où ils viennent de mourir, ſoit dans la Sale des Anceſtres, ſoit ſur les Montagnes auprés de leurs Sepulchres, les Jeſuites ont ſuivi à la lettre le Decret du meſme Pape, qui, dans la permiſſion qu'il donne aux Neophytes de pratiquer ces Cemonies, n'ajoûte aucunes clauſes que celles que les Jeſuites eux meſmes luy avoient propoſées.

„ On demande, dit le Pere Mar-
„ tini, ſi les Ceremonies inſtituées
„ ſuivant les maximes des Philoſo-
„ phes Chinois en l'honneur de leurs

„ Défunts, ſe peuvent permettre
„ aux Chreſtiens, en leur défendant
„ ce qu'on y a depuis ajoûté de ſu-
„ perſtitieux. De plus, ſi les Chré-
„ tiens peuvent, en compagnie mê-
„ me de leurs Parens Infidelles, prati-
„ quer ces ſortes de Ceremonies per-
„ miſes. De plus, ſi lorſque ceux
„ cy uſent de Ceremonies ſuperſtitieu-
„ ſes, il eſt permis aux Chreſtiens,
„ ſur tout aprés avoir fait profeſſion
„ de leur foy, d'y eſtre preſens, non
„ pour y cooperer, ou pour les au-
„ toriſer; mais parce que l'on trou-
„ veroit fort eſtrange que des Parens
„ s'en abſentaſſent, & que ce ſeroit
„ une occaſion d'inimitié & de hai-
„ ne.

RE'PONSE.

„ Suivant ce qui a eſté propoſé,
„ la Sacrée Congregation a jugé
„ qu'on peut ſouffrir que les Chi-
„ nois convertis pratiquent ces ſortes
„ de Ceremonies à l'honneur de leurs
„ Defunts, meſme en compagnie
„ des Payens, en retranchant nean-
„ moins toute ſuperſtition. Que mê-
me

„ me lorſque ceux cy y meſlent des
„ actions ſuperſtitieuſes, ceux là
„ peuvent encore y aſſiſter avec
„ eux, ſur tout aprés avoir fait leur
„ profeſſion de foy, quand il n'y a
„ aucun danger de ſe pervertir, &
„ que les uns ne peuvent autrement
„ éviter la haine & l'inimitié des au-
„ tres. Du Jeudy 23. Mars 1656.

Cela montre au moins, pour ne point uſer d'un autre terme, *l'inutilité* de la ſeptiéme remarque de ces Meſſieurs ſur les clauſes du Decret d'Alexandre VII. & le peu de raiſon qu'ils ont de s'applaudir là deſſus.

8. Il paroiſt encore par ces demandes que le P Martini a ſuppoſé qu'il y avoit dans les Cérémonies des Morts pluſieurs Superſtitions, & qu'il n'a jamais prétendu qu'on en permiſt aucune aux Fidelles. S'il eſtoit vray, comme ces Meſſieurs le repetent ſi ſouvent, & comme les Jeſuites ſont obligés de le répeter avec eux pour leur répondre; ſi, dis je, il eſtoit vray qu'il y euſt encore moins de ſuperſtition dans les ſolemnitez du Printems & de l'Automne que dans les Cérémonies des Morts,

& que les Mandarins fuſſent obligez d'aſſiſter aux premiéres ſous peine de la vie, ou de perdre leurs Charges, quelle raiſon les Jeſuites Pouroient-ils avoir de les défendre à ces Mandarins, & ne pouroit-on pas les leur permettre en obſervant ce que preſcrit le Decret d'Alexandre VII. touchant les Cérémonies qui ſe pratiquent à l'égard des Morts ? Cela ſemble eſtre évident. Ainſi puiſque les Jeſuites, qui permettent les unes, ſouſtiennent toûjours qu'ils defendent les autres, on doit croire que les choſes ne ſont pas comme le prétendent Meſſieurs des Miſſions étrangeres.

9 On vient de donner au public un Ecrit latin, où l'on défend le Decret d'Alexandre VII. contre l'Hiſtoire du culte des Chinois. La premiere partie de ce livre contient pluſieurs Obſervations ſur le Mandement de Monſieur Maigrot, qui eſt plein de defauts eſſentiels. Dans la ſeconde on expoſe les raiſons qu'il y a d'appeller Dieu *Tiẽn chũ* à la Chine, dans l'uſage ordinaire, ſans exclure neanmoins en certains cas les noms

de *Xàmti* & de *Tiẽn*. On fait voir que le Tableau où eſt l'inſcription *Xim Tiẽn*, loin de favoriſer l'Athéiſme ou l'Idolâtrie a beaucoup contribué depuis vingt cinq ans à détruire l'un & l'autre ; & que ces mots dans la bouche, dans les livres & dans les maiſons des Chreſtiens ne peuvent avoir d'autre ſignification que celle cy, *Adorez le Seigneur du Ciel.* On demontre combien Monſieur Maigrot accuſe injuſtement le Pere Martini d'avoir trompé le Saint Siege, & l'on refute toutes les raiſons par où il a prétendu ſouſtenir ſon Mandement.

On Prouve dans le meſme Ecrit par douze raiſons, que les Ceremonies de Confucius & des Morts ne ſont, ny des Superſtitions quant à la ſubſtance, & que les Jeſuites ont toûjours eû ſoin dans la pratique de faire obſerver à la lettre le Decret d'Alexandre VII en retranchant tout ce qu'on pouvoit avoir ajoûté de ſuperſtitieux aux Ceremonies innocentes. Enfin on examine les trois derniers articles du Mandement de Monſieur Maigrot ſur les

les Tableaux des Morts & sur la Philosophie & les Livres Chinois.

TEXTE DE LA LETTRE.

Certainement il est du devoir des Jesuites, qui l'aiment tant, (l'Eglise) *de nommer au plûtost ces Heretiques, de les découvrir hardiment, de crier de toute leur force pour avertir le Saint Siege d'y prendre garde.* page 76.

RE'PONSE.

IL faut donc enfin contenter Messieurs des Missions estrangeres. Ils veulent que les Jesuites parlent, & qu'ils s'expliquent : les Jesuites parleront & s'expliqueront. Non pas en nommant les Heretiques & en les découvrant ; ce n'est pas là le devoir des Jesuites, puisque les Heretiques se cachent avec trop de soin pour qu'on puisse les découvrir tous & *les appeller par leur nom*. Mais sur quoy

quoy les Jesuites doivent *crier de toute leur force*, c'est sur les erreurs qu'ils trouvent dans des ouvrages imprimez & exposez aux yeux de tout le monde ; & pour en venir au point, c'est sur l'erreur contenuë & clairement exprimée dans les réponses de Monsieur Charmot. Si les Jesuites ont à se faire un reproche là dessus, c'est de n'avoir pas encore jusqu'à present parlé assez haut.

Car n'est ce pas une erreur de pretendre qu'on n'est plus obligé presentement de condamner les cinq Propositions dans le sens de Jansenius ? Que ces Messieurs répondent precisément là dessus aux Jesuites. N'est ce pas une erreur condamnée ? 1. Par la Bulle d'Alexandre VII. qui traite d'enfans d'iniquité ceux qui parlent de la sorte, & qui condamne comme Heretiques dans le sens de Jansenius les cinq Propositions ? 2. Par le Formulaire du mesme Pape, où l'on est obligé de prendre Dieu à témoin & les saints Evangiles, qu'on condamne les cinq les Propositions comme heretiques dans le sens de Jansenius. 3. Par les Brefs de

Nostre Saint Pere le Pape Innocent XII.

Ce Saint Pape ayant appris avec estonnement qu'il se trouvoit des gens en Flandres, qui de vive voix & par écrit avoient eû la temerité de publier que par son Bref du 4. de Fevrier 1694. il avoit alteré & reformé la Bulle du Pape Alexandre VII. du 16. d'Octobre 1656. aussi bien que le Formulaire du mesme Pape, où les Fidelles doivent jurer qu'ils condamnent les cinq Propositions comme heretiques dans le sens de Jansenius : Innocent XII. indigné d'une telle supposition, déclare dans un second Bref du 24. Novembre 1696. que bien loin d'avoir eû cette intention, Sa Sainteté adhere tant à la Bulle qu'au Formulaire, & qu'elle ne permettra jamais qu'on ajoûte rien à ce Formulaire, ny qu'on l'altere en quelque maniere que ce soit dans la moindre de ses parties : mais qu'elle ordonne qu'il soit observé entierement & à la lettre *Sed quod in omnibus & singulis ejusdem partibus, uti mandavimus, mandamus etiam ad amussim observari.*

Ainſi il eſt certain qu'on doit aujourd'huy, comme auparavant, condamner d'hereſie les cinq Propoſitions dans le ſens de Janſenius ; où, ce qui eſt le meſme, ſelon le ſens naturel que ces cinq Propoſitions ont dans le Livre de Janſenius. Car c'eſt dans ce ſens là que la Bulle d'Alexandre VII. les a proſcrites. C'eſt dans ce ſens là que le meſme Pape ordonne par ſon Formulaire de les condamner, & de jurer ſur les ſaints Evangiles qu'on les condamne. Et comme noſtre Saint Pere Innocent XII. par ſon Bref du 24. de Novembre 1696. confirme de nouveau cette Bulle & ce Formulaire, dés là qu'il ordonne que l'un & l'autre ſoient obſervez à la lettre, il eſt évident que c'eſt toûjours une erreur d'oſer dire qu'on ne doit plus condamner ces Propoſitions dans le ſens de Janſenius.

Or c'eſt cette erreur là meſme qu'on trouve dans les réponſes de Monſieur Charmot. Voicy à quelle occaſion elle y a eſté inſerée. C'eſt Monſieur Maigrot qui l'a luy meſme fournie, cette occaſion, dans l'ex-

position qu'il a jointe à son Mandement, & où il dit qu'il ne doute pas que les Jesuites ne l'appellent un Heretique & un Janseniste, comme ils l'ont déja fait.

On a répondu sur cela en premier lieu, que quoy que tous les Heretiques, & en particulier les Jansenistes, semblent n'avoir en veuë que de détruire la Compagnie, ou de la diffamer, pour venir ensuite plus aisément à bout de leurs desseins contre l'Eglise; cependant comme il y a encore des Catholiques qui se déclarent hautement contre les Jesuites, pour des raisons que Dieu examinera un jour, l'éloignement qu'on a des Jesuites n'est pas une preuve suffisante pour juger que ceux qui ne leur veulent pas de bien, sont des Heretiques & des Jansenistes.

On a répondu en second lieu, qu'il faut écouter sur cet article les Jesuites de la Chine: Qu'on n'est pas obligé de croire sur la parole de Monsieur Maigrot que ces Jesuites soient des calomniateurs: mais que c'est à eux, ou à montrer qu'ils n'ont point dit ce qu'on leur fait

dire, où s'ils ont dit quelque choſe, à faire voir le ſujet qu'ils en ont eu.

On a répondu en troiſiéme lieu, qu'il paroiſſoit, comme il le paroiſt encore, ou que Monſieur Maigrot ne devoit point parler de cette accuſation, ou qu'au cas qu'il en fiſt ſes plaintes, ſur tout au Pape, il auroit dû, ſans attendre qu'on le luy ordonnaſt, eſtant ſi éloigné de Rome, la refuter plus efficacement qu'il n'a fait, & déclarer pour cela en deux lignes, qu'il condamne d'Hereſie les cinq Propoſitions de Ianſenius, & qu'il les condamne comme Heretiques dans le ſens meſme de Ianſenius.

Que cette troiſiéme réponſe au reſte ſoit bonne ou mauvaiſe, ce n'eſt pas preſentement de quoy il s'agit. Le point important qu'il faut bien remarquer, c'eſt que Monſieur Charmot ſe récrie là deſſus contre l'Auteur des Obſervations. *Car ne voyez vous pas*, dit-il, *que cét Auteur déclare par là ouvertement qu'un homme qui condamneroit les cinq fameuſes Propoſitions dans le ſens naturel qu'elles ont, ne laiſſeroit pas d'eſtre Heretique*

Ubi ſatis aperte declarat, eum qui famoſas quinque Propoſitiones in ſenſu obvio quē ipſamet Propoſitionū verba præ ſe ferunt, dā-

naret, fore ſemper hæreticum Janſeniſtam, niſi etiam credat ac jurare paratus ſit hûc ipſum ſenſum eſſe Janſenii, ſeu quem Janſenius in libro ſuo, cui titulus *Auguſtinus*, tenuit ac docuit. Quod quid aliud eſt, quam Apoſtolicũ Breve ſanctiſſimi Domini noſtri eludere, præſcriptaq; ab eo ſtabi tudæ pa regulas flocci facere. *Hiſtor. cult. Sinen. page 166.*

& Janſeniſte, s'il ne croit & s'il n'eſt preſt de jurer que ce meſme ſens eſt le ſens de Janſenius, ou le ſens que Janſenius leur a donné dans ſon Livre, qui a pour titre Auguſtinus ? *Or cela,* pourſuit Monſieur Charmot, *qu'eſt-ce autre choſe, qu'éluder le Bref de Noſtre tres Saint Pere, & mépriſer les regles qu'il a preſcrites pour reſtablir la paix de l'Egliſe ?*

Il n'y a point là d'ambiguité. Monſieur Charmot ne veut plus qu'on ſoit obligé de condamner les cinq Propoſitions dans le ſens de Ianſenius, ny de ſigner le Formulaire d'Alexandre VII. Le voicy.

Je ſouſſigné N. me ſoûmets à la Conſtitution Apoſtolique d'Innocent X. du 30. de May 1653. & à celle d'Alexandre VII. du 16. d'Octobre 1656. & rejette & condamne ſincerement les cinq Propoſitions extraites du Livre de Cornelius Janſenius intitulé Auguſtinus ; *& je les condamne dans le ſens de cét Auteur, comme les a condamnées le Saint Siege par ces Conſtitutions. Ainſi je jure. Ainſi je prie que Dieu m'aide & les Saints Evangiles.*

Selon ce Formulaire on doit con-

damner les cinq Propoſitions dans le ſens de Janſenius. On doit jurer qu'on les condamne de la ſorte ; on en prend Dieu à témoin & les Saints Evangiles. Noſtre Saint Pere le Pape Innocent XII. voyant qu'on abuſoit de ſon Bref naturel, *de ſenſu obvio*, pour dire qu'il avoit reformé & alteré la Bulle & le Formulaire d'Alexandre VII. & que cette nouvelle erreur alloit reſtablir le Janſeniſme, fait poſitivement entendre que ce n'a jamais eſté là ſon deſſein ; mais qu'au contraire il pretend s'en tenir, & qu'on s'en tienne à la Bule & au Formulaire, voulant tout de nouveau qu'on garde ce Formulaire dans toute ſon eſtenduë & dans toute ſa force. Il eſt donc toûjours évident que tout bon Catholique doit aujourd'huy, comme auparavant, condamner les cinq Propoſitions dans le ſens de Janſenius, & jurer meſme ſur les Saints Evangils qu'il les condamne ainſi. Voilà uniquement ce qu'avoit dit l'Auteur des Obſervations, comme il paroiſt par ce que Monſieur Charmot en dit luy meſme. Mais c'eſt ce que Monſieur Charmot

oſe reprendre dans ſa réponſe, ne craignant point d'avancer & de ſoûtenir, que cet Auteur, en parlant comme il a fait, élude le Bref de Noſtre tres S. Pere, & viole les regles que Sa Sainteté a preſcrites pour donner la paix à l'Egliſe. Cela ne s'appelle t'il pas une erreur, & une erreur manifeſtement condamnée?

Revenons au fait ſur lequel Meſſieurs des Miſſions étrangeres ont marqué tant de ſenſibilité & de délicateſſe. Ayant découvert dans les réponſes de ces Meſſieurs une erreur de cette nature, on n'a pû ſe réſoudre à croire que l'envie de s'oppoſer aux Jeſuites ſur les Cérémonies Chinoiſes les euſt portez à s'y oppoſer encore ſur les erreurs de Janſenius. Ainſi on a mieux aimé penſer & dire qu'ils avoient eû recours à quelque perſonne ſuſpecte, qui pour ſe payer de ſa peine a fait couler ſes erreurs dans les réponſes qui ont paru de leur part, touchant les affaires de la Chine. Les Jeſuites pouvoient-ils prendre à leur égard plus de ménagement? Falloit-il demeurer dans le ſilence? Mais ces Meſſieurs diſent

eux

eux meſmes qu'il eſt *du dévoir des Jeſuites* de ſe déclarer en de pareilles occaſions, *de crier de toute leur force pour avertir le S. Siége : Qu'il y va de tout, & que le ſilence* alors *rend ceux qui le gardent reſponſables de tous les maux qui en arrivent.*
Mais les Jeſuites en parlant pouvoient ils le faire avec plus de réſerve ? N'ont-ils pas épargné autant qu'il leur eſtoit poſſible ceux contre qui ils parloïent ? Que ſi cependant ces Meſſieurs continuent à ſe plaindre de ce que les Jeſuites ont dit ; les Ieſuites conſentiront à le corriger, & ils le corrigeront meſme dés à preſent. Ils diront que nul autre que Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres, que nul autre que Monſieur Charmot avec eux n'a eu part aux réponſes qu'ils ont fait paroiſtre contre les Ieſuites : que c'eſt d'eux meſmes qu'elles viennent, que c'eſt de Monſieur Charmot ; & puiſqu'on le veut, qu'il n'en faut point chercher d'autres Auteurs ? Mais quelle conſequence s'enſuivra-t'il de là ? les Ieſuites n'auroient pas oſé la tirer. Mais on les y forcera en les obli-

geant de convenir du principe. Cette conſequence, ce ſera donc que ces Meſſieurs avec Monſieur Charmot enſeignent, qu'on ne doit plus condamner preſentement comme Heretiques les cinq Propoſitions dans le ſens de Ianſenius ny ſouſcrire au Formulaire d'Alexandre VII. où l'on jure ſur les Saints Evangiles qu'on les condamne dans ce ſens là. Erreur que les Ieſuites ne pourroient ſe diſpenſer de déferer au Souverain Pontife & à toute l'Egliſe : Si toutefois il eſtoit neceſſaire de déferer au Tribunal de l'Egliſe, une erreur, contre laquelle l'Egliſe a déja lancé ſes foudres.

TEXTE DE LA LETTRE.

PROPOSITION.

1. La Chine a conſervé durant plus de deux mille ans avant la naiſſance de Jeſus-Chriſt, la connoiſſance du vray Dieu, &c.... page 76.

RE' PONSE.

LE Roy ayant bien voulu accorder aux tres humbles inſtances du Pere le Comte la permiſſion de retourner à la Chine, pour y travailler ſelon ſa premiere vocation, & la ſaiſon n'eſtant pas encore venuë pour le depart des Vaiſſeaux, on a jugé que ce Pere, lequel eſt actuellement en Europe le ſeul Jeſuite qui ait eſté à la Chine, auroit aſſez de temps pour aller à Rome, & qu'il pourroit y eſtre de quelque utilité dans la grande affaire qui s'y traite preſentement. Mais en partant il a crû devoir laiſſer quelques éclairciſſemens ſur la Propoſition que Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres ont denoncée, & ſur les ſix parties qui la compoſent. On donnera bien toſt ces éclairciſſemens au public, & il y a lieu d'eſperer que le public en ſera content.

Au reſte il y auroit encore bien d'autres réflexions à faire ſur la Lettre de Meſſieurs des Miſſions étrangeres ; mais cette Réponſe eſt déja

assez ample. On laisse bien des réproches que ces Messieurs font aux Jesuites. Les Jesuites sont trop accoustumés à ce langage, pour y estre desormais fort sensibles. Ils se souviennent, & ils se souviendront toujours de la grande leçon que leur Pere Saint Ignace leur a donnée. Qu'ils devoient craindre d'estre delaissez de Dieu, dés qu'ils cesseroient d'estre persecutez. Si des paroles estonnoient, ils imiteroient bien mal tant de leurs Freres chargez de fers dans les prisons & morts pour Jesus-Christ, au milieu des feux & sur les croix.

Ces exemples leur apprennent à endurer au moins quelques discours qui passent, jusqu'à ce que le Ciel les remette dans l'occasion de répandre leur sang & de souffrir pour l'Evangile les tourmens les plus rigoureux. L'unique satisfaction qu'ils demandent de tout le mal qu'on dit d'eux, & de tout le mal mesme qu'on leur fait, est de vivre dans une parfaite intelligence, & de travailler de concert avec ceux qui leur ont esté les plus opposez. Ils ne cherchent point

point à l'emporter ſur leurs adverſaires. Ils leur cedent volontiers en tout, excepté dans le zele pour la Religion, dans l'obeïſſance dûë aux Puiſſances, ſoit Eccleſiaſtiques, ſoit ſeculieres, & particulierement dans une entiere ſoûmiſſion au Vicaire de Jeſus-Chriſt. Car quoy qu'on en diſe dans la lettre au Pape, les Jeſuites ne *poſent point des pierres d'attente pour s'élever contre la déciſion du Saint Siege* : mais il paroiſt bien que quelques uns en avoient poſé contre le Decret d'Alexandre VII. & que c'eſt ſur ce fondement que d'autres ont baſti dans la ſuite. Quoy qu'il en ſoit, dés que le Souverain Pontife aura prononcé, les Jeſuites ſe tairont ; où s'ils parlent, ce ne ſera que pour donner de nouvelles aſſeurances de leur profonde veneration pour tout ce qui vient du Siege Apoſtolique. Ils ſouhaittent que l'Eſprit de paix reüniſſe tous les cœurs, afin que tous ſervent enſemble le meſme Dieu, & que tous prêchent enſemble la meſme Loy.

RE'PONSE

A L'ADDITION

DE MESSIEURS DES MISSIONS E'TRANGERES,

MESSIEURS des Miſſions étrangeres n'en avoient point encore aſſez dit. Le Public penſoit, au moins avec quelque apparence de raiſon, qu'ils avoient uſé de termes trop forts contre les Jeſuites : mais eux, par des principes bien plus relevez que ceux du commun des Chreſtiens, & par des maximes d'une charité bien plus pure, ont eû au contraire un ſcrupule de conſcience ſur la foibleſſe de leurs expreſſions. Ils ont donc crû devoir faire promptement une addition à leur lettre, & c'eſt là qu'ils confeſſent d'abord

que les termes dont ils ſe ſont ſervis à l'égard des Jeſuites ont eſté *trop foibles*, & que c'eſt le ſentiment des *perſonnes les plus capables d'en bien juger.*

En effet ces Meſſieurs s'en eſtoient *tenus* dans la Lettre au Pape trop *litteralement à l'Evangile.* Ils avoient Page 6.
trop cherché à *couvrir les fautes* des Page 25.
Jeſuites, *non ſeulement avec la Pourpre, mais avec le voile meſme du Sanctuaire.* Aprés ce qu'ils avoient dit, il falloit encore ajoûter : Que les Jeſuites *ont voulu diſpenſer les Chreſtiens de la Chine de tous les Commandemens de l'Egliſe*, & abolir *tout le droit poſitif* : Qu'ils ſont *ſemblables* à ces criminels *qui ſe refugioient autrefois dans les Temples*, pour ſe garantir du dernier ſupplice, & *ſe faiſoient un rampart des Autels contre les Miniſtres de la Juſtice qui les pourſuivoient* : Que *l'Egliſe ſe couvriroit d'une éternelle confuſion en approuvant leurs ſentimens* & bien d'autres honneſtetez de cette nature. Voilà ce que c'eſt que d'avoir la conſcience *droite & tendre*, comme l'ont ces Meſſieurs, ainſi qu'ils le donnent à connoiſtre,

ſous la figure de cét homme qu'ils font raiſonner ſur le Decret d'Alexandre VII.

Une raiſon encore plus forte qui les a portez à faire leur Addition, c'eſt ce Decret là meſme. Ils ont appris que les Jeſuites s'en prévaloient trop, & qu'il faiſoit meſme trop d'impreſſion ſur les eſprits des perſonnes à qui on en parloit. Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres ont donc crû eſtre obligez de montrer, que s'ils l'avoient ſupprimé, ce n'eſtoit pas *par crainte*, mais par charité pour les Ieſuites, & que les Ieſuites doivent leur *ſçavoir gré de cette omiſſion.* C'eſt ce qu'ils prouvent par ſept remarques, auſquelles on va répondre.

Mais auparavant il eſt bon de dire quelque choſe du droit poſitif, dont ils accuſent les Ieſuites d'avoir voulu diſpenſer les Chreſtiens de la Chine. Eſtoit ce donc un crime de s'addreſſer au Saint Siege, pour ſçavoir : *Si les Miſſionnaires, quand ils baptiſent les nouveaux Chreſtiens, doivent d'abord leur intimer le droit poſitif, comme eſtant obligatoire à leur*

égard, ſous peine de peché mortel, en ce qui regarde l'obſervation des Jeûnes, des Feſtes, de la Confeſſion & de la Communion une fois par an: Eſtoit ce, dis je, un crime de conſulter ſur cela le Souverain Pontife, comme ont fait les Ieſuites, lors qu'on produiſoit de bonnes raiſons pour en douter, & que du reſte on ſe ſoûmettoit à la déciſion de l'Egliſe?

La raiſon de douter à l'égard du jeuſne eſtoit, *que les Chinois dés leur enfance ont accouſtumé de manger trois fois le jour, y eſtant obligez par la foibleſſe des alimens: Que les Gouverneurs ſeroient obligez d'aller à jeun à leurs Tribunaux, où ils paſſent depuis huit heures du matin juſques à deux heures aprés midy.*

A l'égard des Feſtes, de la Confeſſion & de la Communion, la raiſon de douter eſtoit, *que la pluſpart des Chreſtiens doivent travailler pour gagner leur vie, & que ſouvent les Gouverneurs infidelles forcent les Chreſtiens à faire divers travaux les jours de Feſtes: Que les Gouverneurs meſmes, quand ils ſont Chreſtiens ſont obligez, ſous peine de la privation de*

leurs Charges, d'aller à leurs Tribunaux les jours qui ſont Feſtez parmi nous.

D'ailleurs, diſoit on, *le nombre des Miſſionnaires eſt petit, & l'Empire eſt tres grand. C'eſt pourquoy pluſieurs Chreſtiens ne peuvent entendre la Meſſe les jours de Feſtes, ny ſe Confeſſer & Communier une fois par an.*

Pour peu qu'on juge ſainement des choſes, on ne peut trouver eſtrange que des Miſſionnaires ayent propoſé ces queſtions, & qu'ils ayent eû recours au Saint Siege pour eſtre inſtruits ſur tous ces points. I's ont parlé de diſpenſes communes à tous les Chreſtiens, parce que les raiſons étoient generales & communes pour tous. En voilà trop ſur un article ſi peu digne d'eſtre relevé, & qui ne fait rien à l'affaire preſente. On paſſe aux remarques ſur le Decret d'Alexandre VII.

La premiere réponſe qu'on peut faire, & qui ſuffit d'abord pour détruire toutes les remarques de ces Meſſieurs ; c'eſt qu'en rapportant le Decret d'Alexandre VII. ils omettent des choſes tres importantes. Ils ne diront pas au moins pour cette

fois qu'ils les omettent par condeſcendance à l'égard des Ieſuites, & pour les épargner. Par exemple, ils ne diſent pas, ce qui pourtant eſt tres certain, qu'Alexandre VII. commence ſon Decret par une expoſition de ce que le Pere Moralez Dominicain avoit dit de plus fort ſous Innocent X. contre les Ceremonies de Confucius & des Morts. C'eſt un point d'où les Ieſuites tirent de tres grands avantages. Car on voit par là qu'Alexandre VII. bien loin d'avoir oublié ce qui s'eſtoit dit dix ans auparavant contre les Ceremonies Chinoiſes, l'avoit actuellement devant les yeux, & par conſequent qu'il n'avoit pas eſté ſurpris. Cela montre encore que ce grand Pape en inſerant dans ſon Decret les Objections du Pere Moralez, vouloit que toute l'Egliſe & tous ſes Succeſſeurs ſçûſſent qu'il n'avoit point ignoré ce que l'on avoit oppoſé contre les Ceremonies de la Chine. Enfin il eſt évident par là meſme qu'on n'avoit pas manqué de faire au Pere Martini Jeſuite les objections qui ſont marquées dans

le Decret, & qu'il falloit que le Pape & la Sacrée Congregation euſſent eſté contens de ſes Réponſes, puis qu'on jugea en faveur des Miſſionnaires Ieſuites. C'eſt ſur tout cela que ces Meſſieurs gardent un profond ſilence, & cependant ils diſent ſans heſiter : *Le voicy*, ce Decret, *tel qu'il eſt.*

Autre article que Meſſieurs des Miſſions étangeres ont paſſé : c'eſt qu'Alexandre VII. dans le meſme Decret déclare poſitivement que lorſqu'on fit celui de 1645. les Jeſuites de la Chine n'avoient pas eſté entendus. *Cum Miſſionarii Societatis Jeſu in prædicto regno tunc temporis auditi non fuerint.* Cela eſt encore tres avantageux aux Jeſuites. Car ce Decret d'Innocent X. de 1645. n'eſtoit donc pas contradictoire ou contradictoirement donné : mais c'eſtoit ſeulement un Decret Proviſionel, puiſqu'on n'avoit entendu qu'une partie. Auſſi ce meſme Pape n'obligéa-t'il de ſuivre ſon Decret, que juſqu'à ce que le ſaint Siége en euſt ordonné autrement. Par où il fit bien voir qu'il ſe défioit de l'expoſé

du

du Pere Moralez. S'il euſt eſté bien perſuadé que l'expoſé eſtoit fidelle, c'eſt à dire que les Ceremonies de Confucius & des Morts eſtoient de vrais ſacrifices offerts à Confucius & aux Morts comme à des Dieux, par de vrais Prêtres, dans de vrais Temples & ſur de vrais Autels, comme le ſuppoſoit le Pere Moralez, il n'euſt pas mis cette clauſe, *juſqu'à ce que le S. Siége en ait autrement ordonné*, puis qu'il n'euſt jamais eſté permis alors au S. Siége d'en ordonner d'une autre maniere.

Alexandre VII. en ordonna en effet autrement dix ans aprez, & en joignant dans ſon Decret à l'expoſé du Pere Moralez les demandes des Miſſionnaires Jeſuites, il fit bien ſentir la difference qu'on doit mettre, & qu'il mettoit lui meſme entre les deux Decrets : faiſant entendre que ſon Decret avoit eſté donné aprez avoir oüi les deux partis, & qu'il eſtoit en cela rendu contradictoirement. Mais c'eſt de quoi ces Meſſieurs n'ont pas crû devoir faire mention, quoy qu'ils rapportent néanmoins toujours, ſelon eux, le De-

cret, *tel qu'il eſt.* Tout cecy poſé, on va maintenant éxaminer leurs remarques plus en détail.

La premiere remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. ſur les Ceremonies de la Chine a eſté donné par maniere de permiſſion, & celui d'Innocent X. par maniere de loy & de precepte.* La choſe eſt ſans doute ingenieuſement trouvée. Innocent X. ſur l'expoſé du pere Moralez défend les Ceremonies Chinoiſes juſqu'à ce que le S. Siege en ait autrement ordonné. Alexandre VII mieux informé dix ans aprez permet les mêmes Ceremonies. N'eſt-ce pas en ordonner autrement, & ne ſont-ce pas là deux ordres tout differens? C'eſtoit aſſez pour les Ieſuites que le Pape les permiſt. Ils ne demandoient pas qu'il prononçaſt qu'elles eſtoient de commandement. Peut-on meſme faire autrement une defenſe, que par maniere de defenſe & de loy; & peut-on donner autrement une permiſſion que par maniere de permiſſion?

Les Ieſuites ajouſtent encore, que ſuppoſé que les Ceremonies de *la*

Chine ſoient permiſes, ils ſe croyent obligez alors, & par le precepte de l'amour de Dieu, & par celui de la charité du prochain, de ne les pas interdire aux Chinois, par ce qu'en les interdiſant, comme ces Meſſieurs en conviennent avec Monſieur Aleoniſſa, on expoſe dans la Chine la Religion à une ruïne entiere, & qu'on arreſte la converſion du plus grand Empire du monde.

La ſeconde remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. n'a point revoqué celui d'Innocent X.* Les Jeſuites n'ont jamais pretendu que le Decret d'Innocent X. euſt eſté revoqué par celui d'Alexandre VII. particulierement ſur pluſieurs articles dont celuy-cy ne parle point. D'autre part il eſt conſtant que le Decret d'Alexandre VII. eſt dans toute ſa vigueur par rapport à tout ce qu'il contient, puiſque Clement IX. le declara même en 1669. malgré tous les efforts que firent alors les adverſaires des Jeſuites. Les Jeſuites ne veulent rien davantage.

La troiſiéme remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. n'eſt point contradictoire à l'égard de celuy d'In-*

nocent X. Il n'y a qu'à voir ce qu'on vient de dire un peu auparavant pour juger si le Decret d'Alexandre VII. n'eſt pas un Decret contradictoirement donné. On avouë neanmoins ſans peine qu'il n'eſt pas contradictoire à celuy d'Innocent X. à l'égard des poinrs dont Alexandre VII. n'a rien dit, & ſur leſquels Innocent X. a répondu.

Mais l'affaire, ſelon les Jeſuites, n'eſtoit elle donc pas ſuffiſamment inſtruite ſous Alexandre VII. & ſi cela eſt, pourquoy demandent ils encore du temps pour l'inſtruire? c'eſt que leurs adverſaires produiſent tous les jours de nouvelles pieces, & s'appuyent ſur le témoignage du Pere Navarette qui n'a écrit que depuis Alexandre VII. c'eſt encore qu'on les attaques ſur d'autres points que ceux qu'avoit propoſé le Pere Moralez au Pape Innocent X. & ſur quoy Alexandre VII. prononça. Enfin s'il plaiſoit ſeulement à la Sacrée Congregation d'ordonner qu'on recherchaſt les pieces du Pere Martini, comme les Jeſuites l'ont demandé avec reſpect dans leurs réponſes,

on

on trouveroit de quoy convaincre ceux qui pretendent que le Pere Martini n'avoit pas bien informé le Saint Siege.

La quatriéme remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. paroiſt contraire au Decret d'Innocent X. & que dans le fonds il ne l'eſt pas.* Les Jeſuites veulent bien convenir que le Decret d'Alexandre VII. n'eſt point contraire dans le fonds au Decret d'Innocent X. en diſant que celuy-cy défend d'offrir des Sacrifices à Confucius & aux Morts, & que cette défenſe ſubſiſte, mais en ajoûtant auſſi qu'au moment que le Decret d'Alexandre VII. permet les Ceremonies des Graduez. à l'égard de Confucius, & celles des enfans à l'égard de leurs Anceſtres morts, il déclare ſuffiſamment que ce ne ſont point des Sacrifices, & que la permiſſion qu'il donne là deſſus doit pareillement ſubſiſter.

Mais comment ces Meſſieurs avancent ils avec tant d'aſſûrance que les Jeſuites firent entendre au Pape Alexandre VII. que les Ceremonies de la Chine eſtoient tout à fait exem-

ptes de ſuperſtitions ? On les renvoye là deſſus aux demandes du Pere Martini, dont on a parlé en divers endroits. Il n'eſt rien au reſte de plus ſubtil que ce que ces Meſſieurs font faire à Monſieur Maigrot pour garder tout à la fois les deux Decrets. *Il a accompli*, diſent ils, *à la lettre le Decret d'Innocent X. & il a accompli ſelon l'eſprit celuy d'Alexandre VII.* La diſtinction eſt également ſpirituelle & commode.

La cinquiéme remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. a eſté rendu ſur un faux expoſé, & celuy d'Innocent X. ſur un expoſé tres ſincere & tres veritable.* De deux Decrets, lequel doit on croire avoir eſté rendu ſur un expoſé plus juſte ? Eſt ce celuy qui a eſté donné ſur le ſeul rapport d'une partie ? où n'eſt ce pas celuy qui n'a eſté donné qu'aprés que les deux parties ont eſté oüies ? Il y auroit bien d'autres choſes à dire là deſſus : mais on les a déja dit dans cette Répouſe, & on les trouvera encore dans la ſeconde Lettre à un homme de qualité.

La ſixiéme remarque, c'eſt que *le*

Decret d'Alexandre VII. eſt reſpecté par les Vicaires Apoſtoliques autant que celuy d'Innocent X. Monſieur Maigrot, ſans conſulter le Saint-Siege, reforme par ſon Mandement le Decret d'Alexandre VII. C'eſt là aſſûrément reſpecter beaucoup, & le Decret, & celuy qui l'a porté.

La ſeptiéme remarque, c'eſt que *le Decret d'Alexandre VII. a eſté accompagné de pluſieurs modifications auſquelles les Jeſuites ont donné lieu, & qui ne ſe trouve point dans celuy d'Innocent X.* N'y a t'il donc pas auſſi dans le Decret d'Innocent X. des modifications, & des modifications toutes ſemblables? On en ſera convaincu par la ſimple lecture des deux Decrets. Ces Meſſieurs trouvent les modifications du Decret d'Alexandre VII. fort ſages, & elles le ſont auſſi: mais apparemment en parlant de la ſorte, ils ne faiſoient pas reflexion que les Jeſuites n'y avoient pas ſeulement *donné lieu*, mais que les Jeſuites les avoient eux meſmes propoſées.

On finit en priant Meſſieurs des Miſſions eſtrangeres de ne point met-

tre d'obstacles aux grands fruits qu'on doit espérer du fameux Edit que les Jesuites depuis quelques années ont obtenu de l'Empereur de la Chine en faveur de la Religion Chrestienne.

FIN.

Fautes à corriger.

Quinze, *lisez* environ douze, *page* 4. *ligne* 22. Cicé, *l.* de Cicé, *p.* 6 *l.* 25. avoit, *l.* voit, *p.* 21. *l.* 14. devroit, *l.* devoit, *p.* 21. *l.* 22. insignie, *l.* insigne, *p.* 23. *l.* 24 grandes *l.* grands, *p.* 25. *l.* 11. Fave, *l.* Favre, *p.* 31. *l.* 1. 1646. *l.* 1645. *p.* 45. *l.* 26. reconnoissoient, *l.* reconnoissent, *p.* 64 *l.* 6. innocentes, *l.* innocentes, *p.* 67. *l.* Sarpetre, *l.* Sarpetri, *p.* 82. *l.* 25. des Evesques, *l.* d'Evesques, *p.* 82. *l.* 21. *Tiẽn*, *l.* par *Tiẽn*, *p.* 108. *l.* 13 au lieu de *Xim-tiẽn chũ*, *l.* au lieu de *Xim-tiẽn* qu'on dit *Xim-tiẽn-chũ*, *p.* 122. *l.* 10. & 11. le materiel, *l.* le Ciel materiel, *p.* 124. *l.* 3 Sié, *l.* Siege, *p.* 133. *l.* derniere. ny des superstitions, *lis.* ny des Idolâtries, ny des superstitions, *p.* 143. *ligne* 20.

REFLEXIONS GENERALES SUR LA LETTRE

Qui paroît sous le nom

DE MESSIEURS DU SEMINAIRE des Missions Etrangeres,

Touchant les Cérémonies Chinoises.

MDCC.

RÉFLEXIONS
CONTRE LES
SUITES LA LECTURE

REFLEXIONS GENERALES sur la Lettre qui paroit sous le nom de Meſſieurs du Seminaire des Miſſions Etrangéres, touchant les Cérémonies Chinoiſes.

IL a paru depuis quelques ſemaines une Lettre imprimée ſous le nom de Meſſieurs les Directeurs des Miſſions Etrangéres, addreſſée au Pape. Toutes les perſonnes qui ſont ſans paſſion ont été ſurpriſes du ſtile dont elle eſt écrite ; & pour moi, quoi qu'on m'en diſe, & qu'il ſoit même notoire qu'ils l'adoptent, je ne ſçaurois au moins me perſuader qu'elle parte de leur plume. Ces Meſſieurs ſont trop modérez, ils ſçavent trop les bienſeances & les loix de la charité, pour porter les choſes juſqu'à cet excés. Je veux qu'animez d'un ſaint zele, ils ſe ſoient crus obligez de ſe declarer parties contre les Jeſuites dans l'affaire dont il s'agit, & que par le motif tout pur de la gloire de Dieu, à quoi tout doit ceder, ils aient

étoufé pour un tems, malgré eux, ces sentimens de reconnoissance qu'ils ont bien voulu faire paroître tant de fois envers ces Peres, soit pour les bons offices qu'ils leur ont rendus à la Chine, soit pour l'établissement même de leur Seminaire. Mais en ce cas, ils eussent parfaitement satisfait à leur conscience par un simple exposé, qu'ils auroient pû faire de leurs griefs & de leurs raisons au Pape. Ils ne se seroient permis rien de plus, & le reste en effet leur auroit été défendu encore plus qu'à d'autres. Il faut donc qu'ils aïent abandonné la composition de cet ouvrage à quelqu'un de ces gens, qui font profession de déchaînement contre les Jesuites, & que sans y faire assez d'attention, dans la chaleur que ces sortes de differens ne manquent jamais d'exciter entre deux partis, quelque bien intentionnez qu'ils soient, ils le lui aïent laissé publier tel qu'il est. Reproches, invectives, menaces, toutes les marques d'un esprit aigri, d'un cœur envenimé, qui ne ménage plus rien, & qui veut perdre absolument ceux qu'il attaque; tout cela se trouve à

chaque page de cette Lettre. Il ſemble que ce ſoit l'animoſité toute pure qui y parle. Ce n'eſt point pour ſe défendre qu'on y écrit, c'eſt pour outrager ; c'eſt pour rendre, s'il étoit poſſible, ſes adverſaires non ſeulement odieux, mais execrables.

Les Jeſuites, ſelon cette Lettre, " Pag 7
ſont des gens qui s'obſtinent par des "
écrits réiterez à vouloir juſtifier par tout "
les idolâtries & les ſuperſtitions de la "
Chine. Rien ne les arrête, ni le reſ- "
pect dû à la verité, ni le zele pour la "
pureté du culte evangelique, ni les "
remontrances qu'on leur a faites, ni "
la droiture de la raiſon, qui ſe trouve "
offenſée en mille endroits de leurs "
ouvrages..... (qui tiennent) qu'il n'eſt "
pas eſſentiellement mauvais d'immoler "
des animaux en l'honneur de Confu- "
cius ; de les immoler dans un temple "
dont on a fait une eſpece de dedicace " P 2
& de conſecration par l'aſperſion du " 22
ſang des animaux : de lui faire des "
oblations avec les marques du plus pro- "
fond reſpect, parlant à ſon eſprit, & le "
priant comme s'il étoit preſent..... "
d'inviter l'eſprit de Confucius à deſcen- "

„ dre : de croire qu'il eſt deſcendu : de le
„ reconduire ſolemnellement après le
„ ſacrifice : d'attendre de luy toutes ſor-
„ tes de faveurs..... On a convaincu les
„ Jeſuites à Rome & en France de l'im-
„ pieté & de l'idolatrie, qui eſt compriſe
„ dans ces paroles, *Adorez le Ciel*, par
„ des démonſtrations qui les accablent,
„ & dont ils ne ſe releveront jamais.....
pag 40 „ Ils répandent, non plus dans la Chine,
„ mais dans l'Europe, une erreur perni-
„ cieuſe, qui ne va à rien moins qu'à
„ renverſer tout le ſyſteme de la veritable
„ Religion, ſi elle n'eſt promtement fra-
„ pée des anathemes de l'Egliſe.

Ce ſont là quelques traits avec leſquels on peint les Jeſuites dans la Lettre qu'on voit paroître ſous le nom de Meſſieurs du Seminaire des Miſſions Etrangéres, & qui joints avec les autres qu'on a répandu dans tout l'ouvrage, font de ces Peres un caractere
cap 17. à peu prés ſemblable à celui de l'Antechriſt, ou de cette femme proſtituée de l'Apocalypſe, qui preſentoit aux Rois de la terre un vin de proſtitution, dont elle les enyvroit en les empoiſonnant.

Quoi qu'en puissent dire ces Messieurs ; quoi que puissent faire les ennemis les plus envenimez des Jesuites, ces portraits ne paroîtront jamais ressemblans. La maniere dont les Jesuites se comportent à la Cour, à Paris, dans les Provinces, celle dont ils s'acquitent de leurs fonctions dans l'éducation de la Jeunesse, la conduite qu'ils tiennent dans les Seminaires que les Evêques leur ont confiez, le bien qu'ils font dans leurs Maisons de retraites, dans leurs Missions pour la conversion des Heretiques, la regularité de leurs mœurs, sur quoi leurs plus cruels adversaires leur font encore quelque justice ; tout cela avec la protection de Dieu, empêche le monde de les regarder comme des abominables, ainsi qu'on devroit faire, si on en jugeoit par la Lettre dont il s'agit.

Mais avec quelle joie, avec quels triomphes les Heretiques seront-ils spectateurs de ces scenes scandaleuses qu'on donne maintenant au public ? voyant d'un côté des personnes du caractere de Messieurs des Missions Etrangéres sonner par tout l'allarme

contre l'idolâtrie & contre les effroïables impietez des Jesuites ; & de l'autre ces Peres avoir pour bouclier contre les coups qu'on leur porte, des Decrets des Souverains Pontifes, qui depuis prés de cinquante ans leur servent de regle pour leur conduite, en ce qu'ils permettent de ces cérémonies Chinoises ? Est-ce donc que leur malice a été jusqu'à corrompre les sources mêmes, & jusqu'à rendre le Saint Siége complice de leurs abominations ? Les Protestans seront ravis de le penser, & se feront un plaisir de le publier par tout ; & c'est-là le déplorable scandale. Mais c'est, dit-on, par surprise qu'ont été obtenus ces Decrets. Cela se dit, mais ne se prouve pas. Les circonstances où ils ont été portez ne permettent point de le croire. On avoit entendu les deux parties ; cette circonstance est exprimée dans le Decret d'Alexandre VII. La pratique des Jesuites est autorisée par des Missionaires des plus distinguez des autres Ordres Religieux. Le Seminaire même des Missions Etrangéres leur fournit de pareils suffrages. Mais on ne s'est pas

proposé d'entrer encore ici dans ce détail. J'ajoûterai seulement une reflexion, qui doit faire quelque peine à Messieurs des Missions Etrangéres. C'est sur la comparaison qu'on peut faire de leur Lettre avec le Mandement de Mr Maigrot même, rapporté à la fin de la Lettre. Voici un extrait de ce Mandement.

Nous ne pretendons pas neanmoins par cette Declaration & Ordonnance blâmer ceux qui ont eu jusqu'ici d'autres sentimens, & qui ont suivi un autre usage que celui que nous ordonnons de suivre desormais. *Car il ne doit pas paroître étrange que dans ces sortes de choses, tous les Missionaires n'aient pas été de même avis, & que chacun ait embraßé la pratique qui lui paroissoit selon Dieu la plus conforme à la verité.*

On supplie les Lecteurs de faire attention à ces dernieres paroles, & de les comparer avec la Lettre de Messieurs des Missions Etrangéres. *Il n'est pas étrange*, dit-on, *que dans ces sortes de choses tous les Missionnaires n'ayent pas été de même avis.* Quoi

donc, ſi les faits que ces Meſſieurs avancent ſont veritables, *il n'eſt pas étrange que tous les Miſſionnaires n'ayent pas été de même avis ?* Quoy! ſi l'on immole des animaux en l'honneur de Confucius, ſi on les immole dans un temple dont on a fait une eſpece de dedicace & de conſecration par l'aſperſion du ſang des animaux; ſi on lui fait des oblations parlant à ſon eſprit, & le priant comme s'il étoit preſent; ſi on invite l'eſprit de Confucius à deſcendre, & ſi l'on croit qu'il eſt deſcendu; ſi on le reconduit ſolemnellement après le ſacrifice, en attendant de lui toutes ſortes de faveurs. (Ce ſont-là les propres termes de la Lettre.) Quoi, dis-je, ſi tout cela eſt vrai, *il n'eſt pas étrange que dans ces ſortes de choſes les Miſſionnaires n'ayent pas été de même avis ?* Et qu'eſt-ce donc qui doit paroître étrange à un Vicaire Apoſtolique, ſi cela ne le paroît pas ? Seroit-ce là l'expreſſion d'un Paſteur de l'Egliſe de JESUS-CHRIST, ou d'un prévaricateur ? Y eût-il jamais dans le plus abominable paganiſme d'idolâtrie plus marquée,

plus visible, plus outrée que celle-là ? & se pourroit-il dire rien de plus étrange, que de dire *qu'il n'est pas étrange que tous les Missionnaires n'ayent pas été de même avis là-dessus ?*

Mais ce qui suit seroit encore bien plus incomprehensible, *que chacun a embrassé la pratique qui lui paroissoit selon Dieu la plus conforme à la verité.* Quoi, il pourroit paroître à quelqu'un *selon Dieu* plus conforme à la verité, qu'on pût immoler des animaux à Confucius dans un temple, dont on a fait la consecration par l'aspersion du sang des animaux ; qu'on pût prier son esprit, qu'on pût croire qu'il est descendu, & qu'il s'en retourne après le sacrifice ; qu'on pût lui demander & attendre de lui toutes sortes de faveurs ? Hé comment cela se pourroit-il penser *selon Dieu ?* Ce seroit donc selon le Dieu, ou plûtôt selon les Dieux des Fables & des Poëtes, selon la Religion de Jupiter, de Junon, de Venus. Le bel acte que feroit un Missionaire dans la ferveur de son oraison. Mon Dieu, en vôtre presence, selon les lumieres que je croi que vous me communi-

quez ; je penſe aprés avoir tout bien conſideré, qu'il eſt permis aux Chinois de faire des ſacrifices à Confucius, de lui demander des graces, que, ſelon ma religion, je ne puis attendre que de vous.

Il ne faut que l'oppoſition de ce ſeul endroit du Mandement aoec la Lettre, pour faire connoitre au public, avec quel eſprit elle a été compoſée, ſi c'eſt la charité, le zele de la Religion, l'interêt de l'Egliſe, ou la paſſion qui l'a dictée. Il n'en faudroit pas davantage pour prouver la fauſſeté de la plûpart des faits qui y ſont contenus & rapportez comme conſtans. Car cela montre au moins qu'il s'en falloit bien que Mr. Maigrot n'eût la certitude & l'évidence de cette prétenduë idolatrie, ſur laquelle on prononce dans la Lettre avec une confiance, qui ne doit pas moins indigner que ſurprendre ceux qui la reliront. Cela montre que ces Meſſieurs ſuppoſent par tout comme conſtant, ce qui ſeul eſt en queſtion, & de quoi, en jugeant *ſelon Dieu*, il y a du moins grande raiſon de douter ; & qu'en prenant en main

la défenſe du Mandemen t de Mr. Maigrot, ils ſe ſeroient fait plus d'honneur d'imiter ſa modération, que de rompre ſi cruellement le lien de la Charité, vertu qui doit être ſi précieuſe à ceux que le zele de la gloire de Dieu anime, & qui devroit toûjours les tenir parfaitement unis en JESUS-CHRIST.

Je ne ſçai même s'il ſeroit beſoin de quelque choſe de plus que ce que je viens de dire, pour une entiere réfutation de la Lettre, où dans le fond on ne répond à rien. Ce ne ſont que des redites, & une nouvelle expoſition de faits toûjours conteſtez, & qu'on n'appuie d'aucunes nouvelles preuves. C'eſt un plaidoyé vehement, où l'Avocat, par le ton affirmatif dont il parle, par les tours qu'il lui plaiſt de donner à certains points de ſon ſujet, impoſe au peuple qui l'entend, & le prévient en ſa faveur contre ſes parties. Mais on eſpére que les perſonnes équitables feront ici comme les Juges, qui écoutent plus de ſang froid, & qui ayant préſentes à l'eſprit les raiſons produites des deux côtez, les balancent ſans prévention, en examinent le poids, &

ſe tiennent en garde contre l'artifice de l'éloquence, ſans ſe laiſſer ſeduire.

Quiconque voudra ſe mettre dans cette ſituation d'eſprit, où chacun doit être pour juger ſainement de cette importante affaire, n'a qu'à lire un livre de, paroît depuis peu en Latin ſous ce titre, *Expoſitio facti de controverſiis Sinenſibus ſecundùm Patres Societatis Jeſu*, &c. On y trouve propoſé dans toute ſa force tout ce qui ſe peut dire de plus ſpecieux contre les Jeſuites en cette cauſe, article par article; & en même tems les ſolides réponſes qu'ils y font, par leſquelles tout Lecteur deſintereſſé prend plaiſir à ſe laiſſer inſtruire, & à voir ſe diſſiper & s'évanoüir les phantômes monſtrueux qui l'avoient d'abord effrayé.

Pour ceux qui n'entendent pas le Latin, il leur ſuffira de prendre en main la Lettre du P. le Comte, & une autre Lettre faite d'abord en Latin, & addreſſée à une perſonne de qualité, mais depuis traduite en François, & de les confronter avec la Lettre du Secretaire des Miſſions Etrangéres dans les endroits où il vient quelquefois au fait,

& où ſon zele amer a fait quelque effort pour ſe tempérer. On y comparera non point les declamations avec les declamations (car il n'y en a point dans la Lettre du Pere le Comte, ni dans la Lettre traduite de Latin en François) ni les tours avec les tours ; mais les choſes avec les choſes, les raiſons avec les raiſons, les difficultez avec les réponſes; & ſûrement l'impreſſion que le reſte a fait ſur l'eſprit de ceux qui feront cette comparaiſon, ceſſera bientôt.

Au reſte ces Meſſieurs ne doivent pas trouver mauvais qu'on avertiſſe ici en general le public, pour l'interêt de la verité, & qu'on repete qu'il y a dans cette Letrre pluſieurs faits fauſſement avancez ; certaines choſes jettées en paſſant, qui ne paroiſſent pas de bonne foi ; des plaintes fort mal fondées : que l'état de la queſtion y eſt expoſé d'une maniére peu ſincére : qu'on y confond tout, & qu'on n'y diſtingue rien : qu'on y prend droit ſur des faits qui ne ſont ni avoüez des Jeſuites, ni prouvez, qu'en un mot la Lettre n'eſt en pluſieurs endroits qu'un tiſſu artificieux

de duretez, de fauſſetez, d'équivoques, de traits de ſatyres, de réflexions odieuſes, où la malignité de quelques Lecteurs trouve ſon compte, mais dont les gens de bien qui jugent des choſes par les régles de la conſcience, ſont fort ſcandaliſez.

Quelque effort après tout que l'on faſſe pour déchirer ſi cruellement la réputation des Jeſuites par des écrits de cette nature, il reſtera toûjours certains préjugés dont les gens qui raiſonnent, ne reviendront pas aiſément. Le premier eſt, que tandis qu'un très-grand nombre de Jeſuites expiroient au milieu des feux lents & des foſſes du Japon pour y étendre ou pour y maintenir la Religion de JESUS-CHRIST, il n'eſt guéres vrai-ſemblable que leurs freres partis d'Europe, & entrez dans l'Empire de la Chine pour le même deſſein, ſe ſoient réſolus à l'y trahir & à l'y corrompre d'une maniére ſi ſcandaleuſe. que tandis que ceux-ci mêmes ont declaré ſi hautement la guerre au peril de leur vie aux Pagodes de la Chine, & aux autres Idoles qu'on y adore, il eſt difficile de

s'ima-

s'imaginer qu'ils se soient entêtez de ménager le seul Confucius & les Ancêtres des Chinois.

Le second préjugé, c'est que d'abord les Jesuites eux-mêmes se trouvérent embaraſſez sur ce point important des cérémonies de la Chine : que pour le decider, ils s'appliquérent à étudier à fond les livres Chinois, à examiner leurs loix, l'esprit de ces loix, & la nature de ces cérémonies : qu'ils ne prirent leur parti qu'après une étude assiduë & une expérience de plusieurs années : qu'ils tinrent un très-grand nombre d'assemblées pour démêler les cérémonies superstitieuses d'avec les autres, qu'ils jugérent par la connoissance des mœurs & des livres Chinois n'être que purement politiques & civiles : qu'après ce long examen ils sont demeurez unis de sentiment non seulement entr'eux, mais encore avec plusieurs autres Missionaires même Dominicains & Evêques, même avec quelques-uns de Messieurs des Missions Etrangéres : ce qui est vrai au moins de Mr. de Cicé, qui est encore aujourd'hui à Paris, & nommé Evêque

de Sabula, & qui s'engageroit plus qu'il ne penſe, s'il entreprenoit de dire le contraire.

Le troiſiéme préjugé eſt le Decret du Pape Alexandre VII. porté en l'an 1656. ſur l'expoſé du P. Martinius Jeſuite Miſſionaire venu de la Chine, & ſur les fortes preuves qu'il donna à ce Pape de la verité de ſon expoſé : Decret auquel la conduite des Jeſuites a toûjours été conforme : de ſorte que ce Decret fut une approbation de leur conduite paſſée, & une regle dont ils ne ſe ſont point écartez depuis.

Le quatriéme préjugé, c'eſt que les Jeſuites ont toûjours déclaré & déclarent encore, que nonobſtant ces régles de prudence Chrêtienne & Apoſtolique qu'ils ont ſuivies, pour agir le plus ſûrement qu'il leur a été poſſible dans le miniſtere de la prédication de l'Evangile, ils ſont toûjours dans la diſpoſition de ſe conformer à tout ce qu'ordonnera le S. Siége : qu'ils n'ont d'interêt dans cette affaire que l'interêt commun de la Religion : que les memoires qu'ils preſentent au Pape ne ſont que pour l'informer pleinement

de la cauſe ; que pour lui faire enviſager les ſuites importantes du jugement qu'il portera ; que vû la conjoncture de l'Edit de l'Empereur obtenu par eux pour la liberté de prêcher la Religion dans un Empire où il y a plus de monde que dans toute l'Europe entiére, il y va du ſalut d'un nombre infini d'ames & pour le tems préſent & pour l'avenir : Qu'après que le Souverain Pontife aura examiné leurs raiſons, s'il arrivoit qu'il décidât contre leurs humbles remontrances (& ils ont lieu d'eſperer que la choſe ne ſera pas ainſi) en ce cas-là ils ſe ſoumettroient à ſes déciſions, & les prendroient pour régle, comme ils ont pris le Decret du Pape Alexandre VII. Qu'ils avoüeroient, que malgré toutes les meſures qu'ils ont priſes dans la vûë de Dieu & ſelon leur conſcience, ils ſe ſeroient trompez, & que quoiqu'ils préviſſent que leurs ennemis à cette occaſion retomberoient ſur eux par les plus ſanglans outrages & par les plus horribles calomnies, ils les recevroient avec la même patience qu'ils en ont reçû tant d'autres : ſurs qu'ils ſeroient d'avoir

agi en celà selon leur conscience, & dans des intentions très-pures, très-desintereſſées, tendantes toûjours à la plus grande gloire de Dieu, & au bien de la Religion : qu'ils n'en seroient ni moins fervens, ni moins appliqués à leur ministére apostolique, ni moins prêts à donner à la Chine leur sang pour la foi de JESUS CHRIST, comme ont fait leurs freres au Japon, au Canada, en Angleterre, aux Indes, & dans toutes les autres Missions, où Dieu leur a bien voulu faire la grace de les employer avec quelque succès, & où les travaux, les persecutions, les tourmens, les cruelles morts qu'un très-grand nombre d'entr'eux ont souffertes, sont des convictions de la pureté de leur zele, auquel la fureur & la malignité de leurs ennemis n'ont rien à opposer.

Des milliers de libelles publiés contre l'honneur de la Compagnie, deviennent infâmes par la seule liste de près de quatre cens Jesuites, qui ont sacrifié leur vie dans les braziers, sur les échafaux, sur les gibets, au milieu des barbares & des heretiques : car il n'y en a

gueres moins qui ont eu ce bonheur: & il eſt permis à leurs freres dans une occaſion comme celle ci de s'en faire honneur devant Dieu & devant les hommes, & de prendre à témoin toutes les parties du Monde qui ont été arroſées du ſang de ces ſaints Miſſionaires: Qu'il y a dans leur Societé de la religion, de la vertu, de la ferveur, de la ſainteté, un véritable zele pour le ſalut des ames, pour l'honneur de Dieu & de ſon Egliſe. Ce ſont là les fruits de leur prétenduë ambition, de cette Morale relâchée que l'hereſie & la calomnie ne ceſſent de leur reprocher: fruits qui furent de tout tems la récompenſe des véritables Ouvriers Evangeliques, & auſquels on voit peu de nos prétendus Docteurs, de la Morale étroite ſe mettre fort en peine d'aſpirer.

HISTOIRE APOLOGETIQUE DE LA CONDUITE DES JESUITES DE LA CHINE,

Adreſſée à Meſſieurs

DES MISSIONS ETRANGERES.

M. DCC.

AVERTISSEMENT.

DEPUIS que l'impreſſion de cet Ouvrage eſt achevée, il paroît ſous le nom de M. de Cicé une Replique à la Réponſe que les Jeſuites ont faite à la Lettre de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres ſur les Idolatries Chinoiſes. Si on avoit eu plutôt cette Replique, on en auroit peut-être fait ici la refutation, ſi on eût jugé que la choſe le meritât: car tout ce que l'on voit dans cette Replique eſt de la derniere foibleſſe. L'explication que M. de Cicé y donne de l'Extrait qu'on a produit de ſa Lettre, ne ſert qu'à faire connoître ſon embarras. Il n'y a qu'à comparer cette explication avec l'Extrait même, pour voir qu'elle n'eſt pas ſoutenable: & ſi on ajoûtoit à cela ce qu'il a dit de vive voix à un grand nombre d'honnêtes gens de Paris, ſur les Ceremonies Chinoiſes, & qu'on lui produiſît ces témoins, je ne ſçai comment il s'en tireroit. Il trouvera bon aprês cela, qu'avec tout le reſpect qu'on a pour lui, on ſuſpende ſon jugement ſur les quatre articles qu'il atteſte, ou du moins ſur le ſens qu'il y donne: Et il ne devroit pas ſe fâcher, ſi à cette occaſion on lui rendoit ce qu'il prête charitablement aux Jeſuites, *qu'on n'apperçoit rien de ſimple, de rond, de net dans* ſon *procedé*. Pag. 142. Le reſte de ſa Replique ne répond preſque à rien de ce qu'on a dit dans la Refutation qu'on a faite de la Lettre de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres. Tout eſt ſolide, tout eſt précis dans cette Refutation; tout ce qu'on y avance eſt

prouvé ; & rien ne l'eſt dans la Replique. Elle eſt ſans doute un peu plus modeſte que la Lettre de ſes Confreres : on déclame & l'on déchire dans l'une ; dans l'autre on gemit, & c'eſt tout : mais ce n'eſt pas de quoi il s'agit. Au reſte on doit être content du double deſaveu que M. de Cicé y fait : l'un, de ce que M. Charmot avoit avancé en matiere de Janſeniſme : & l'autre, de la Lettre qui a été publiée ſous le nom de M. l'Abbé de Lionne. Le deſaveu du premier eſt édifiant, & l'autre eſt prudent. L'un & l'autre eſt digne de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres, & *marque tout à fait*, pour me ſervir de l'éloge que leur donne M. de Cicé, *le caractere de gens dont le royaume n'eſt pas de ce mõde.*

Pag. 10.

Au reſte, pour ce qui eſt du témoignage & de l'image tirés du Livre du P. Kirker, qui n'a jamais été à la Chine, on lui oppoſera toujours ce que diſent là-deſſus une infinité de Miſſionaires, & en particulier M. Charmot qui en vient, & qui parle en ces termes :

» Nous n'avons jamais dit que les Chinois Lettrés honoraſſent Confucius comme un Dieu, » ni les Ancêtres comme des Divinités. *Nunquam diximus Confucium à Sinis Litteratis ut* » *Deum, Majores ut Numina coli.* Quand on » nous fait parler de la ſorte, on nous attribuë des fauſſetés & des abſurdités ; *res falſas* » *& abſurdas mihi ac Reverendiſſimo Domino* » *Maigrot affingunt.* Or c'eſt de la ſecte des Lettrés dont il s'agit dans cette affaire, & nullement des erreurs populaires qui ſe ſont introduites à la Chine.

Hiſtor. Cult. Sinenſ. p. 296.

HISTOIRE APOLOGETIQUE DE LA CONDUITE DES JESUITES DE LA CHINE,

Adreſſée à Meſſieurs des Miſſions Etrangeres.

LES Jeſuites, MESSIEURS, ont des adverſaires, dont ils mépriſent la haine & les injures, parce qu'elles ſont plus d'honneur que de tort à leur Compagnie. S'ils vous mettoient de ce nombre, ils ne ſe vengeroient de vos écrits que par le ſilence, & par les prieres qu'ils feroient à Dieu de vous pardonner. Mais ils vous eſtiment & vous honorent, & vous croyent d'un caractere à donner du poids aux choſes fâcheuſes que vous publiez contre eux. C'eſt cette raiſon qui m'a obligé, comme membre de cette Societé, dont la

reputation me doit être chere, de faire leur apologie contre vos accusations : Et comme je suis resolu d'y avoir plus d'égard à la charité, à la bienséance, à l'honnêteté, que vous n'avez eu dans votre Lettre écrite contre eux au Pape, je ne fais point de difficulté de vous adresser leur défense à vous-mêmes. J'ose esperer qu'elle fera autant d'impression sur vous, que sur le reste de ceux qui la liront : & que le moindre effet qu'elle puisse produire sur votre esprit & sur votre cœur, sera quelque regret, & un peu de confusion d'avoir si cruellement traité une Compagnie, qui devoit naturellement attendre toute autre chose de la vôtre.

Ce que je prétens faire dans cet Ecrit, est de vous rendre compte de la conduite que les anciens Missionaires Jesuites ont tenuë à la Chine pour se déterminer au parti qu'ils ont embrassé sur les Ceremonies Chinoises ; & de vous justifier celle de leurs successeurs, & de ceux qui les défendent en Europe : car peut-être n'êtes-vous si fort prévenus contre les Jesuites d'aujourd'hui, tant d'Europe que de la Chine, que parce que vous n'avez pas remonté

juſqu'à la ſource, & que vous n'avez pas fait aſſez d'attention aux regles de prudence que ces ſaints Fondateurs de la Miſſion de la Chine ont ſuivies d'abord, & que les autres dans les mêmes vuës ont continué de ſuivre & de ſoutenir.

Aprês avoir examiné la conduite des Jeſuites, vous me permettrez de faire quelques reflexions ſur la vôtre. C'eſt une partie de leur defenſe ; & cela m'a paru neceſſaire, pour vous faire connoître juſqu'à quelle extremité vous avez pouſſé les choſes. Dieu veuille, Meſſieurs, ſi la verité eſt de votre côté, qu'on ait nul égard aux remontrances des Jeſuites : Dieu veuille auſſi que ſi elle eſt du côté des Jeſuites, ils ſoient écoutés. Il s'agit d'une part de reformer un Chriſtianiſme corrompu ; c'eſt ce que vous penſez, & ſans doute ſelon Dieu : & de l'autre de fermer la porte du ſalut à une infinité d'ames rachetées du ſang de JESUS-CHRIST ; & c'eſt ce qui eſt évident. C'eſt ſur quoi on ne ſçauroit prendre trop de précautions pour decider. Prions Dieu vous & nous de ne pas refuſer ſes lumieres à ceux qui doivent juger d'une ſi importante affaire.

La conversion de la Chine, Messieurs, fut long-tems le digne objet des vœux du grand saint François Xavier, que les Jesuites vous ont vu avec plaisir prendre pour votre Patron. Il expira dans l'Isle de Sancien à la vuë de cette terre promise, où, comme un autre Moyse, il n'eut pas permission d'entrer pour en prendre possession. Ce bonheur étoit reservé à ses Freres. Les premiers qui y entrerent avec de tres-grands dangers en 1581. & en 1583. c'est à dire, 28. ou 29. ans après sa mort, furent deux Italiens, nommés, l'un le Pere Michel Rogeri, & l'autre le Pere Matthieu Ricci: circonstance du tems, que j'ai dû faire remarquer; car assurément l'esprit dont ce grand Saint étoit animé, n'étoit pas encore éteint dans le cœur de ses premiers successeurs en ses emplois apostoliques. Tant d'autres Jesuites, qui dans la suite expirerent au milieu des plus effroyables tourmens dans le Japon au voisinage de la Chine, en sont de fortes preuves.

Les deux Missionaires que je viens de nommer, trouverent dans les Chinois de grandes dispositions à goûter l'Evangile, par la Morale de Confucius,

que ces peuples regardent comme leur Maître : Morale, qui eſt dans la plûpart des choſes qu'elle enſeigne, tres-conforme à la raiſon & à la loi naturelle. Ils virent que dans cet Empire les ſuperſtitions & les idolatries des Bonzes étoient traitées avec le dernier mépris, & comme des folies & des erreurs populaires, par la ſecte des Lettrés, qui eſt la dominante. Mais d'ailleurs la veneration que les Chinois avoient pour Confucius, les honneurs qu'ils lui rendoient, l'attachement qu'ils faiſoient paroître pour certaines ceremonies dont ils uſent envers leurs parens & leurs ancêtres morts, parurent à ces Miſſionaires telles qu'elles nous paroiſſent d'abord à nous autres Europeans, quand nous ne faiſons attention qu'à l'exterieur de ce culte, c'eſt à dire qu'elles leur ſemblerent à la premiere vuë pleine de ſuperſtition & d'idolatrie. Ils ne pouvoient accorder cela avec les idées des Lettrés, qui pratiqueient eux-mêmes ces ceremonies, & qui ſe moquoient en même tems des extravagances des Bonzes. Ils s'appliquerent à examiner les choſes de plus prês. Ils parcoururent diverſes

Provinces; ils eurent des conferences avec les Docteurs du païs. Ils remarquerent que les Mahometans, dont la Religion a une extreme oppoſition à l'idolatrie, ne faiſoient nulle difficulté de pratiquer ces ceremonies; que les Chinois ne regardoient ni Confucius ni les Ancêtres comme des Dieux ou comme des Saints; qu'ils honoroient uniquement dans ce Philoſophe la qualité de Sage & de Legiſlateur, & dans les autres celle de Peres & d'Ancêtres, dont ils avoient reçu la vie: que ceux qui tuoient des animaux en ces occaſions étoient de ſimples Bouchers, & n'avoient nulle marque de Prêtriſe. En étudiant les livres Chinois, ils trouverent l'Edit d'un Empereur de l'an 1384. par lequel il eſt défendu d'ériger des ſtatues à Confucius, de rendre à ce Philoſophe le culte que les Idolatres rendent à la Chine à certains hommes morts, dont on y a fait autrefois l'Apotheoſe. Ils reconnurent qu'il ne ſe faiſoit rien en l'honneur de Confucius & des Morts, qui ne ſe fît en l'honneur des Rois & des Mandarins vivans; & qu'enfin ces ceremonies étoient plus anciennes à la Chine que l'idolatrie.

Si vous aviez, Messieurs, des témoins plus recevables que ces premiers Missionaires, & que le grand nombre de ceux qui après de pareils examens ont suivi leur sentiment, il vous seroit tout au plus permis de mettre la chose dans le doute : mais on ose dire que vous n'en avez pas de ce caractere. Je pourrai dans la suite faire la comparaison des témoignages opposés sur ce sujet, & l'on jugera qui des uns ou des autres devront l'emporter.

Les Missionaires employerent dix-huit ans à cet examen, avant que de prendre leur parti : & après qu'ils eurent fait toutes les reflexions que je viens de dire, après en avoir de plus en plus connu la solidité par une laborieuse lecture des livres Chinois, après plusieurs conferences qu'ils eurent entr'eux sur ce sujet, après avoir fait de ferventes prieres à Dieu pour lui demander ses lumieres, ils conclurent que ce seroit agir contre les desseins de la divine Providence, qui les avoit appellés à l'Apostolat de la Chine, que d'exclure tant d'ames du Royaume de Dieu, sous prétexte d'un

exterieur de ceremonies, qui dans le fond étoient indifferentes d'elles-mêmes, & dont la fin, l'institution, & même l'usage present, pourvu qu'on en retranchât certains abus, n'avoient rien de mauvais; qu'eux-mêmes n'en avoient été choqués d'abord, que parce qu'ils en avoient jugé sur les idées qu'ils avoient aportées d'Europe, toutes differentes de celles du païs où ils étoient : & ils se prescrivirent dès-lors une regle, qui fut depuis donnée par le Saint Siege même aux Vicaires Apostoliques de la Chine, *de ne point obliger ces peuples à changer leurs ceremonies, leurs coutumes, & leurs manieres, à moins qu'elles ne fussent tres-manifestement contraires à la Religion & aux bonnes mœurs.*

Nullâ ratione suadete illis populis, ut ritus suos, consuetudines, & mores mutent, modò ne sint apertissimè religioni & bonis moribus cõtraria. *Instruct. donnée aux Vicaires Apostolig.*

Quel avantage, Messieurs, n'est-ce point là pour ces sages & saints Missionaires, de s'être faite à eux-mêmes une regle de prudence, que le Saint Siege a donnée depuis aux Vicaires Apostoliques? Et quand on la jugeroit aujourd'hui fautive, n'y auroit-il pas au moins de quoi les disculper, & de quoi vous engager à leur faire grace?

Ils ne s'en tinrent pas là neanmoins.

Ils firent comme trois classes de ces cerémonies. Il y en avoit, que la superstition des Bonzes avoit ajoûtées aux anciennes coutumes. Ils les proscrivirent, & défendirent à leurs Neophytes de les pratiquer. Entre celles qu'ils jugeoient n'être que purement civiles, il y en avoit qui n'étoient point proscrites par les Loix de l'Empire : ils les défendirent aussi, & ne permirent que celles qui étoient absolument indispensables. Ils n'ont même jamais permis celles qui se font aux Equinoxes à l'honneur de Confucius, quoiqu'ils ne les crussent que politiques, & nullement religieuses.

Vous faites à cette occasion, Messieurs, une question aux Missionaires Jesuites dans votre Lettre. *Si ces cere-* Pag. 181
monies, dites-vous, *n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils ? Et s'ils ne les permettent point, que ne disent-ils qu'elles ont quelque chose de mauvais ?* Cette question est suivie de plusieurs reflexions malignes, qui ne font rien au sujet, & qui ne sont mises que pour outrager les Jesuites, & les rendre odieux. Je vous passe tous ces traits satyriques. Vous avez déja subi

ſur cela le jugement des honnêtes gens & de tous les gens de bien. C'eſt une aſſez grande punition pour vous, que de ne le pas ignorer. Je répons à votre queſtion, & à tous les raiſonnemens peu ſolides dont vous la ſoutenez. J'y répons, dis-je, par une autre queſtion. Il eſt certain qu'après l'Aſcenſion du Fils de Dieu, & la deſcente du Saint Eſprit, ſaint Paul & les autres Apôtres permettoient encore certaines ceremonies Judaïques, qu'on n'eût pas pu quelque tems après pratiquer, ſans commettre un grand peché. Qu'auroit-on dit, ſi après la mort des Apôtres on eût fait ce raiſonnement? Ou ces ceremonies étoient mauvaiſes, ou elles ne l'étoient pas: Si elles étoient mauvaiſes, pourquoi les Apôtres les permettoient-ils? Si elles ne l'étoient pas, que ne continue-t-on de les permettre? Vous êtes trop habiles, Meſſieurs, pour ignorer la réponſe qu'on devoit faire à un tel raiſonnement: & il ne faut pas être grand Theologien, pour en appliquer la ſolution au vôtre.

Ce ne furent pas là les ſeules meſures que prirent ces Peres. Ils crurent que pour plus grande ſureté ils ne de-

voient pas s'en rapporter à leur jugement. Il n'y avoit alors à la Chine ni Evêques ni Vicaires Apoſtoliques. Je trouve dans les informations que les Jeſuites ont preſentées à la Congregation du Saint Office depuis le nouveau procês qu'on leur a intenté à ce Tribunal, que leurs anciens Miſſionaires envoyerent le reſultat de leurs deliberations à l'Evêque de Macao & du Japon, & à des Theologiens de Rome. Il fut approuvé : & ces Miſſionaires crurent aprês cette approbation, qu'ils pouvoient ſans imprudence ſuivre ce qu'ils avoient jugé ſelon Dieu être le plus expedient pour la converſion des Chinois. Que pouvoient-ils faire de plus ſage, & qui fût plus ſelon les regles ? Oſeriez-vous, Meſſieurs, trouver quelque choſe à redire à cette conduite ? & pouvoient-ils en tenir une autre ? Mettons à part tous les interêts de parti. Mettez-vous vous-mêmes à leur place, & dans les mêmes circonſtances : euſſiez-vous agi autrement ? Ils peuvent s'être trompés : mais s'ils ſe ſont trompés en effet, leur erreur eſt-elle condamnable ? Meritent-ils d'être traduits comme des fauteurs d'i-

pag. 8.

dolatrie, comme des prévaricateurs du miniſtere Evangelique, comme des corrupteurs de la Religion, tels que vous les dépeignez dans votre Lettre?

Les Jeſuites eurent plus de peine à convenir entre eux ſur le terme de *Xam-ti*, & ſur quelques autres dont il eſt encore aujourd'hui queſtion. Mais enfin aprês une infinité de conferences tenues ſur ce ſujet, ils s'accorderent encore ſur ce point-là, & travailloient de concert avec beaucoup de fruit à la converſion des Chinois, lorſque vers l'an 1633. quelques Religieux de divers Ordres arriverent à la Chine, pour avoir part à cette miſſion.

A la vuë de ce qui ſe pratiquoit à l'égard de Confucius & des Morts, il leur arriva ce qui étoit arrivé aux premiers Miſſionaires Jeſuites. Ils furent choqués de ce qui paroiſſoit à l'exterieur de pluſieurs de ces ceremonies: & quelques-uns d'eux dês la même année, c'eſt à dire, quelques mois aprês leur arrivée, ſans être encore inſtruits de la langue ni des mœurs du païs, ſans avoir encore d'établiſſement dans aucunes villes, où ils n'oſoient paroître de peur d'être arrêtés par les Magiſtrats,

trats, dreſſerent une information, qu'ils envoyerent aux Philippines. Elle fut preſentée aux Evêques de ces Iſles, deux deſquels, ſçavoir l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut, crurent être obligés d'en informer le Pape. Ils lui manderent que les Jeſuites à la Chine permettoient à leurs Neophytes de ſe proſterner devant l'Idole de *Chin-hoam*, d'honorer leurs Defunts avec des ceremonies pleines de ſuperſtition & d'idolatrie, & de ſacrifier à leur Docteur *Cun-fu-çu*; qu'ils leur cachoient le myſtere de la Croix du Sauveur; qu'ils ne leur adminiſtroient point l'Extrême-Onction; qu'ils negligeoient les ſacrées ceremonies du Batême, & pluſieurs autres choſes ſemblables. C'eſt là la premiere calomnie qui fut faite aux Jeſuites touchant leur conduite dans la miſſion de la Chine.

Par bonheur ils avoient affaire à des Prelats, dont la probité égaloit le zele. Les Jeſuites ſe juſtifierent auprès d'eux avec le tems; & après qu'ils en eurent été écoutés, ces ſages Evêques voulurent bien les années ſuivantes leur rendre juſtice. Ils écrivirent au Pape, qu'ils avoient été in-

formés du contraire de ce qu'ils lui avoient mandé sur de fausses relations, & qu'ils se croyoient obligés en conscience à *justifier les Peres de la Societé contre de si injustes accusations, & à défendre de tout leur pouvoir l'innocence de ces mêmes Peres, aussi bien que la verité*. Ce sont les termes de leur Lettre. Vous avez fait mention dans la vôtre, Messieurs, de cette dénonciation de l'Archevêque de Manile & de l'Evêque de Zebut contre les Jesuites, & vous l'avez fait beaucoup valoir. Mais permettez-moi de vous demander en quelle conscience vous avez passé sous silence la retractation de ces Prelats, qui justifie si authentiquement les Jesuites? Ce sont là de ces choses que l'on ne comprend pas, & qu'il faut abandonner au jugement que Dieu en portera.

Pag. 27.

Au reste je m'imagine bien, Messieurs, que quand cette information arriva aux Philippines, elle y causa contre les Jesuites un soulevement pareil à celui que vous avez tâché d'exciter contre eux à Paris, & qu'on ne leur y épargna pas les qualités d'Idolatres, de corrupteurs de la Religion,

& d'autres semblables, que vous leur prodiguez dans votre Lettre. Mais Dieu protegea leur innocence; & ils esperent qu'il aura la même bonté pour eux en cette occasion-ci : peut-être même qu'en un tems plus favorable la retractation de ces deux Evêques seroit pour eux une piece bien justificative ; car après la démarche que ces Prelats avoient faite auprès du Pape, il ne leur convenoit gueres d'en faire une autre si contraire, supposé qu'ils n'eussent pas été parfaitement convaincus de l'innocence entiere des Missionaires.

Après tout la denonciation de ces Religieux contre les Jesuites ne fut pas le plus grand mal que causa leur zele indiscret. Ils commencerent à prêcher par interprete, & à publier hautement, que les Rois de la Chine depuis l'établissement de la Monarchie, aussi bien que Confucius, étoient tous damnés & brûlés en enfer. C'étoit mal s'y prendre que de debuter par là devant un peuple si prévenu en faveur de ses Souverains & de ses Legislateurs. Ces discours furent suivis de l'émotion du peuple, & puis

des Edits des Magiſtrats contre les Miſſionaires, contre la Religion Chretienne, & contre tous ceux qui l'avoient embraſſée, s'ils n'y renonçoient.

Ces nouveaux Miſſionaires furent heureux de rencontrer un Jeſuite, nommé le Pere Manuël Diaz, qui les reçut chez lui, prit grand ſoin d'un d'entre eux qui tomba malade, leur fournit de l'argent pour retourner à Macao, où les Magiſtrats les obligerent de ſe retirer inceſſamment, & leur donna un Chretien charitable, qui avoit du credit, afin de les défendre de l'inſolence des ſoldats, à qui on les avoit donnés en garde. C'eſt la maniere dont il ſe vengea des accuſations qu'on avoit faites contre ſa Compagnie: & vous ſçavez, Meſſieurs, par experience, que cette maniere de ſe venger n'eſt pas extraordinaire aux Jeſuites de la Chine.

Tandis que ces Religieux prenoient le chemin de Macao, il en arriva d'autres, un deſquels par un zele que l'ancienne Egliſe a condamné pluſieurs fois, alla arracher de la porte de la ville l'Edit que le Gouverneur

y avoit fait afficher, & se retira. Cet outrage acheva de mettre les Mandarins en fureur. On renouvella les Edits. Deux Jesuites de ce canton, un desquels étoit le Pere Manuël Diaz, dont je viens de parler, furent envelopés dans la Sentence, & furent obligés d'abandonner leur troupeau, contre lequel la persecution s'alluma. Les Eglises furent envahies par les Infideles, les Chretiens furent les uns mis en prison, les autres mis au carcan, les biens des autres furent confisqués: & on vit après tout que ces Chretiens, qu'on fait passer en Europe pour des demi-idolatres, sçurent souffrir la persecution en veritables Fideles.

Un de ces Religigieux qui avoit causé le desordre, reconnoissant sa faute un peu trop tard, en témoigna un grand regret, & écrivit au Pere Aleni Jesuite (on a sa lettre, écrite de Fogan le 16. de Novembre 1639.) & lui dit entre autres choses, qu'il n'est pas à propos que de là à plusieurs années on prenne une autre methode de prêcher l'Evangile à la Chine, que celle des Missionaires Jesuites, & qu'il en donne avis à ses Superieurs.

Par ce ſimple expoſé hiſtorique que je viens de vous faire, Meſſieurs, la conduite que les anciens Miſſionaires Jeſuites ont tenue ne vous paroît-elle pas aſſez bien juſtifiée ? Ils ne ſe ſont déterminés qu'aprês dix-huit ans employés à examiner les choſes ; qu'aprês une étude exacte de la langue Chinoiſe, des livres Chinois, des mœurs, & des loix du païs ; qu'aprês s'être pleinement inſtruits de l'origine, de la fin, de l'eſprit des ceremonies dont il s'agit ; qu'aprês avoir conferé cent fois entre eux avec toute l'application poſſible ; qu'aprês s'être propoſé toutes les difficultés qu'on pouvoit faire ſur un ſujet ſi important & ſi difficile ; qu'aprês avoir conſulté les Theologiens hors de la Chine ; qu'aprês avoir pris l'avis du ſeul Evêque qu'ils pouvoient conſulter. Etant accuſés, ils n'ont continué qu'aprês avoir rendu compte de leurs pratiques à deux Prélats des Philippines. Certainement c'eſt avec raiſon que M. Maigrot dans ſon Mandement leur rend cette juſtice, qu'ils *ont embraſſé la pratique qui leur paroiſſoit ſelon Dieu la plus conforme à la verité*. Vous ne croirez pas peut-être

les Jesuites, Messieurs, s'ils ajoûtent à tout cela que ces premiers Missionaires étoient des Saints. Ils ont toujours passé pour tels dans leur Compagnie, & il est difficile que des gens d'un autre caractere ayent entrepris de fonder une telle mission au peril de leur vie & de leur liberté, au prix d'une infinité de travaux & de fatigues, dans un païs où c'étoit un crime punissable par les loix pour un étranger, que d'oser y mettre le pied, & où ils ne devoient esperer d'avoir d'autre appui que Dieu. Ah, Messieurs! n'aurez-vous point quelques remords d'avoir traité si cruellement dans vos écrits des gens qu'on avoit toujours regardé comme des Apôtres, & que vous faites passer pour des scelerats? Ce que je vais dire de la conduite de leurs successeurs servira à confirmer ce que j'ai dit de la leur. Je n'ai besoin pour cela que de continuer de toucher les points de l'Histoire de l'Eglise de la Chine, qui ont du raport à ce sujet.

Un Pere Dominicain, nommé Jean Batiste Moralez, sembla d'abord vouloir prendre la voie la plus naturelle & la plus douce, pour se déterminer

ſur l'article des Ceremonies Chinoiſes. Ce fut de propoſer ſes difficultés aux Miſſionaires Jeſuites, & de leur en demander la reſolution. Il fit une liſte de douze articles, ſur leſquels il pria qu'on l'éclaircît. Mais, ſans attendre la réponſe, il partit de Macao pour venir en Europe, ſans que les Jeſuites euſſent rien ſçu ni de ſon voyage, ni de ſon deſſein. Il arriva à Rome ſous le Pontificat d'Urbain VIII. où il preſenta un Memoire contenant ſes doutes ſur les Ceremonies Chinoiſes, & ſur d'autres points de diſcipline, en dix-ſept articles. Ce Pape étant mort ſur ces entrefaites, ce fut ſous le Pontificat d'Innocent X. que la Congregation des Cardinaux répondit à ce Memoire. Ce fut là la premiere fois que ces affaires furent portées à Rome.

Pour ne parler que des articles qui regardoient les Ceremonies Chinoiſes, tant à l'égard de Confucius qu'à l'égard des Ancêtres morts, vous ſçavez, Meſſieurs, que le P. Moralez dans ſon Expoſé fit comme vous faites aujourd'hui dans votre Lettre, & que toutes ſes queſtions ſur cela propoſées en façon de doutes, ſe reduiſoient à demander,

s'il étoit permis aux Chretiens de faire des ſacrifices à Confucius dans les Temples érigés à ſon honneur; & ſi pareillement il leur étoit permis de faire des ſacrifices aux Ancêtres dans des Temples? La Congregation des Cardinaux répondit que cela n'étoit point permis.

Puiſque le P. Moralez n'avoit point à cet égard de plus grandes difficultés à propoſer que celles-là, il n'étoit point neceſſaire de faire cinq ou ſix mille lieuës pour en avoir la reſolution. Il ne falloit, pour la donner, que ſçavoir ſon Catechiſme: & s'il ne s'agiſſoit point aujourd'hui d'autre choſe à Rome, comme votre Lettre ſemble le ſuppoſer par tout, il ſeroit fort ſurprenant qu'on tînt pendant pluſieurs années l'Europe & l'Aſie en ſuſpens, pour ſe donner plus de loiſir de répondre à une queſtion de cette nature. Ni le P. Moralez, ni vous, Meſſieurs, n'eutes jamais de parties ſur ce point-là. Les Jeſuites ſigneront avec vous, qu'il ne fut jamais permis de ſacrifier à Confucius, ni aux Morts de la Chine, ni de leur rendre un culte religieux, ni de les honorer dans des

Temples : & vous êtes des gens admirables, lorsque sur la fin de votre Lettre, après avoir rapporté le Memoire du P. Moralez, & la Réponse des Cardinaux, vous concluez en ces termes :

Pag. 133. *Il paroîtroit par là que l'affaire seroit déja decidée en faveur des Vicaires Apostoliques, & qu'ils n'auroient plus rien à souhaiter.* A qui est-ce donc que cela paroîtra, Messieurs, sinon à ceux qui n'ont pas la moindre connoissance de l'état de la question ? Vous dites avec le P. Moralez & avec la Congregation des Cardinaux, qu'il ne faut point sacrifier à Confucius : Les Je-

Ibid. suites le disent aussi. Vous ajoûtez que ce Decret a été confirmé par un autre de 1669. Les Jesuites le disent aussi : que ces deux Decrets autorisent parfaitement le sentiment des Vicaires Apostoliques ; les Jesuites disent aussi qu'ils autorisent le leur, en tant qu'il convient avec le vôtre ; c'est à dire qu'il n'est point permis de sacrifier à Confucius. *Mais par malheur*, ajoûtez-vous, *une declaration si claire & si forte n'est point suivie.* Dites-moi, je vous prie, par qui elle ne l'est point ? Trouvez-vous un seul Jesuite qui ait

jamais dit qu'il ſoit permis de ſacrifier à Confucius, ou aux Morts? Mais, direz-vous, les ceremonies Chinoiſes ſont des ſacrifices, la ſale de Confucius eſt un Temple proprement dit. Vous voila au fait! & c'eſt ce fait, qu'il faut prouver autrement que par des déclamations & par des figures de Rhetorique, autrement que par les portraits odieux que vous faites de ces ceremonies, autrement que par d'autres faits faux que vous y inſerez, autrement qu'en confondant ce que les Jeſuites permettent avec ce qu'ils ne permettent pas, autrement qu'en diſſimulant les raiſons tres-naturelles qu'ils rendent des ceremonies qu'ils tolerent, autrement qu'en abuſant de certaines apparences pour revolter les eſprits, en un mot autrement qu'en ſuppoſant par tout ce qui eſt en queſtion. Mais j'aurai lieu d'éclaircir dans la ſuite une partie de ces choſes que vous embrouillez: & j'eſpere faire diſparoître la plûpart de ces fantômes, par leſquels vous tâchez d'effrayer le monde. Revenons au P. Moralez.

Il obtint ce qu'il prétendoit, qui étoit qu'on déclarât qu'il n'étoit pas

permis de faire des ſacrifices à Confucius ni aux Morts. On ajoûta ces paroles remarquables au Decret : *En attendant que Sa Sainteté, ou le Saint Siege, en ordonnât autrement.* Il eſt manifeſte que cette limitation ne regardoit pas le fond de la queſtion propoſée ; car la Congregation ſçavoit bien que le Pape, ou le Saint Siege, ne pourroient jamais changer d'avis ſur ce qui regarde le droit en cette matiere, c'eſt à dire, qu'il ne ſe pouroit pas faire qu'ils permiſſent jamais d'offrir des ſacrifices à Confucius, ou aux Morts. Mais c'eſt que les Cardinaux n'étant pas aſſurés de la verité de l'Expoſé, & des faits qui y étoient ou énoncés, ou ſuppoſés, il fut de leur prudence de mettre cette clauſe à leur Decret. La juſtification des Miſſionaires de la Chine par les deux Prelats des Philippines, qui les avoient d'abord deferés eux-mêmes au Pape, étoit aſſez recente, pour que les Cardinaux ne l'euſſent pas encore oubliée : & il n'en fallut pas davantage pour les mettre en garde contre l'Expoſé du Pere Moralez.

Mais rien, Meſſieurs, n'eſt plus capable,

pable, ce me ſemble, de juſtifier la conduite des Miſſionaires de la Chine, que celle du Pere Moralez même, après qu'il y fut retourné. Faites, s'il vous plaît, attention avec moi à la maniere dont il publia les réponſes de Rome. Il en fit une traduction Chinoiſe vers l'an 1649. qui ſe trouve à la fin d'un livre qu'il mit en lumiere en ce tems là, ou du moins qui paſſa à la Chine pour être de lui. Ce livre a pour titre : *Explication de la ſainte Loi de l'obéiſſance des enfans envers leurs peres & leurs meres.* La traduction eſt précedée d'une courte Préface, où il eſt parlé de ſon voyage de Rome, & de ce qu'il y fit quand il y fut arrivé.

Il eſt à remarquer premierement que dans cette traduction le Pere Moralez ne mit ni la Requête qu'il preſenta au Saint Siege, ni aucun des doutes ou demandes qu'il avoit propoſées à Rome, & qui ſe trouvent jointes aux réponſes dans l'Original du Decret.

En ſecond lieu, que de dix-ſept réponſes qu'il avoit eües ſur autant de doutes propoſés, il en ſupprima

neuf, c'eſt à ſçavoir la 4. 5. 6. 10. 12. 13. 14. 15. 16.

En troiſiême lieu, qu'au regard des huit qu'il jugea à propos de publier, il les abregea, les modifia, & pour les paroles, & pour le ſens. Je ne vous les raporte pas ici, Meſſieurs, & je ne m'arrêterai point à les comparer avec le Decret de Rome; vous les pouvez voir dans le livre intitulé, *Défenſe des nouveaux Chretiens & des Miſſionaires de la Chine*, &c. pag. 229. de la ſeconde edition.

Mais enfin ce qui eſt le plus digne de remarque, c'eſt que le huitiême article, où il s'agit des honneurs rendus à Confucius, fut reduit à la Chine par le P. Moralez à ce peu de mots: *Il n'eſt point à propos de ſacrifier à Confucius*: au lieu que dans la demande propoſée par ce Religieux à Rome, & qui eſt tout au long dans le Decret, il y a un grand detail de faits, par exemple; *qu'on honore à la Chine Confucius comme un Saint; qu'il n'y a point de ville où il n'y ait des Temples bâtis à ſon honneur: que les Gouverneurs deux fois l'année ſont obligés de lui offrir un ſacrifice ſolennel dans ſon*

Temple : qu'ils y font eux-mêmes l'office de Prêtres : que quelques-uns des Lettrés accompagnant le Gouverneur, offrent en ſacrifice à Confucius des animaux, des chandelles, du vin, des fleurs, des parfums : que ſelon l'intention expreſſe des Chinois ce culte ſe rend, ces ſacrifices ſe font, pour obtenir de lui, & par ſes merites, un bon eſprit, de la ſageſſe & de l'intelligence : qu'ils penſent qu'en mangeant des viandes preſentées à cet Idole, ils obtiendront la grace d'avancer beaucoup dans leurs études : que les Chretiens qui aſſiſtent à ces ceremonies, portent une croix dans leurs mains, ou la cachent parmi les fleurs placées ſur l'Autel, & qu'ils y dirigent leurs adorations, &c.

Ce que le P. Moralez avoit affecté de faire pour le huitiéme article qui regarde Confucius, il l'avoit fait auſſi pour le neuviéme qui regarde les honneurs rendus aux Morts. Ce neuviéme article eſt reduit à ces paroles dans ce qu'il en publia à la Chine : *Il n'eſt point à propos que les Chretiens, ſujets de la famille Royale de* Tai-min, *offrent des ſacrifices à leurs Ancêtres défunts.* Or

dans le Decret, & même dans les demandes du P. Moralez, il n'eſt nullement parlé de cette famille de *Taimin*; & dans ce qu'il publia à la Chine, il ſupprima ce qu'il avoit expoſé à Rome là-deſſus, *qu'il y avoit dans toutes les Provinces de la Chine des Temples bâtis à l'honneur des Ancêtres morts: qu'on y fait des ſacrifices deux fois l'année, où il y a des Sacrificateurs & des Miniſtres d'office: que ces ſacrifices ſont offerts non ſeulement en action de graces des bienfaits reçus d'eux, mais encore pour en obtenir de nouveaux: que proſternés devant leur Autel, ils font diverſes prieres pour leur demander la ſanté, une longue vie, des biens, une nombreuſe poſterité, &c. Que les Chretiens mettoient une Croix ſur l'Autel élevé en l'honneur des Morts, pour y diriger leurs adorations, &c.*

Il ne parle point non plus de ce qu'il avoit mis dans ſa onziéme demande à Rome, ſçavoir, *que les Chinois étoient perſuadés que les ames des Défunts ſe trouvoient preſentes dans ces tableaux devant leſquels on faiſoit les ceremonies, pour recevoir les ſacrifices*

& les offrandes, qu'on leur faisoit sur des Autels proprement dits, & que leurs descendans attendoient d'eux du secours dans leurs besoins.

Je laisse diverses autres choses semblables, & encore pires que celles que je viens de dire, que son Memoire presenté à Rome supposoit que l'on pratiquoit à la Chine : Et je vous demande, Messieurs, ce que vous pensez de cette conduite du P. Moralez ? Le croire un fourbe, qui par haine ou par jalousie pour les Missionaires Jesuites eût voulu imposer au S. Siege d'une si étrange maniere, vous ne voudriez pas le penser, ni moi non plus. De dire qu'il ait eu le zele de faire douze mille lieuës pour aller à Rome & pour retourner à la Chine, & qu'après avoir obtenu la condamnation des Idolatries Chinoises, exposées dans tout leur détail, ce zele fût tout à coup éteint, jusqu'à rendre inutile un remede si necessaire à de si effroyables desordres, cela ne paroît pas vrai-semblable. Pour moi, ce que je croi pouvoir penser de plus favorable pour lui, & de plus conforme à la verité, c'est qu'étant de retour à la Chine en 1649. après un voyage

de cinq ou six ans, il trouva ses Confreres mieux instruits qu'il n'avoit eu le loisir de l'être pendant le peu de tems qu'il y avoit demeuré d'abord. Il reconnut apparemment qu'on l'avoit mal informé. Il jugea que s'il publioit le Decret avec tous les faits affreux qu'il contenoit, on le traiteroit de calomniateur ou d'extravagant, tant les choses qu'il avoit proposées, étoient éloignées de la verité & du bon sens. C'est pourquoi il prit son parti, & ne publia du Decret, que les choses dont on ne pouvoit pas raisonnablement disconvenir, que tous les Chretiens & tous les Missionaires approuvoient, c'est à sçavoir, *qu'il n'est point à propos de sacrifier à Confucius*, & autres choses semblables, sur lesquelles tout le monde étoit de même avis. Je ne croi pas, Messieurs, que vous puissiez rendre une meilleure raison de sa conduite. Mais permettez-moi d'ajoûter, que cela est bien fort pour la justification des Missionaires Jesuites, & que vous devriez, ce me semble, avoir un peu de honte de faire votre fort d'un tel Decret obtenu sans que les parties fussent ni averties ni appellées, & que

BIBLIOTECA

le délateur n'osa publier tel qu'il étoit, de peur de se décrier dans l'esprit des Chinois, tant Chretiens qu'Infideles.

Il se fit encore alors une chose, qui dût persuader les Missionaires Jesuites que le P. Moralez étoit parfaitement d'accord avec eux. C'est que dans le livre dont j'ai parlé, qu'on disoit être de lui, & auquel étoit joint le Decret, on faisoit l'éloge de six livres Classiques de la Chine, & de Confucius, en ces termes : pag. 61.

Les six livres Classiques sont des écrits conformes à la loi naturelle. Confucius a été comme un instrument, dont le Ciel s'est servi pour l'instruction des hommes, qui vivoient sans loi depuis long-tems. C'est pour cela qu'il l'a envoyé comme un Ambassadeur, afin qu'il se fît entendre à ces gens qui étoient sourds, & qu'il ouvrît les yeux à ceux qui étoient aveugles, de même que s'il eût été un précurseur du vrai Dieu.

Or c'est sur ces six livres Classiques qui comprennent la doctrine de Confucius & de leurs Legislateurs, & qui selon l'Auteur, *sont des écrits conformes à la loi naturelle*, que sont fondées les coutumes & les ceremonies

Chinoiſes. Les Miſſionaires Jeſuites voyant un éloge authentique donné à ces livres, ne devoient-ils pas le regarder comme une approbation de leurs pratiques ? Mais, Meſſieurs, ne trouverez-vous point dans cet extrait de quoi augmenter la dénonciation que vous avez faite au Pape de ſix propoſitions des Jeſuites touchant la nation Chinoiſe ? *Ce Confucius, qui a été comme un inſtrument, dont le Ciel s'eſt ſervi pour l'inſtruction des hommes, qu'il a envoyé comme un Ambaſſadeur afin qu'il ſe fit entendre à ces gens, qui étoient ſourds, & qu'il ouvrit les yeux à ceux qui étoient aveugles, de même que s'il eût été un précurſeur du vrai Dieu.* Cela eſt bien fort. Il n'y manque rien pour être dénoncé, ſinon que l'Auteur n'eſt pas un Jeſuite.

Cependant les Miſſionaires Jeſuites ne voyant rien dans ce Decret, qui les regardât, & dont ils ne convinſſent avec le P. Moralez, n'en prirent aucune allarme : mais ayant ſçu quelques années après qu'on en abuſoit en Europe & dans les Indes, qu'on y publioit qu'il avoit été porté contre eux, & qu'on s'en ſervoit pour

déchet leur Compagnie & leurs Miſſions, ils firent partir le P. Martini pour aller à Rome informer le Pape & les Cardinaux de la verité. Il y arriva en 1655. & trouva tout le monde étrangement prévenu contre les ceremonies Chinoiſes. Il preſenta les Memoires authentiques qu'il avoit apportés ſur ces affaires. Ils furent communiqués à ceux qui tenoient pour le P. Moralez, & examinés durant pluſieurs mois avec application. Enfin après avoir tout entendu de part & d'autre, la Congregation aſſemblée le 23. de Mars de l'année 1656. en preſence d'Alexandre VII. fit un Decret, que ce Pape approuva, & qui a depuis ſervi de regle aux Miſſionaires Jeſuites de la Chine.

Ce Decret, porté avec toutes les circonſtances que je viens de dire, & malgré la prévention où le P. Martini trouva les eſprits, n'a nullement l'air d'un Acte ſubreptice. On ne peut douter que les partiſans du P. Moralez, auſquels les Memoires du P. Martini furent communiqués, ne fiſſent toutes les objections qu'on renouvelle aujourd'hui. Les Memoires du P. Mo-

ralez les fourniſſoient toutes. Les Cardinaux & le Pape les jugerent mal fondées : & afin que tout le monde ſçût qu'ils avoient jugé avec connoiſſance de cauſe, les doutes & les queſtions du P. Moralez furent inſerées dans le Decret. Peut-on avoir un plus grand préjugé de la verité de l'expoſé du P. Martini ſur l'article des ceremonies Chinoiſes, & pour la fauſſeté de celui du P. Moralez ſur ce même point-là ? Quiconque, Meſſieurs, fera attention à tout cela, pourra bien regarder comme des calomnies tout ce que les adverſaires des Jeſuites diſent dans leurs écrits contre la reputation du P. Martini. C'étoit un ſaint homme, & non un impoſteur. Il y en a parmi ceux qui attaquent aujourd'hui les Jeſuites, qui rendent des témoignages à ſa vertu & à ſon merite. Mr Aleoniſſa eſt de ce nombre. Dieu même a pris ſa cauſe en main ; car le corps de ce Miſſionaire a été trouvé ſans corruption vingt ans après ſa mort. C'eſt un fait que les Jeſuites n'avanceroient pas dans les conjonctures où ils ſe trouvent, s'ils n'en avoient des témoignages bien ſurs.

Pour revenir au Decret d'Alexandre VII. il eſt tres-important de remarquer que le P. Martini fit au Pape dans ſon Expoſé la deſcription de ce qui ſe paſſe dans les ceremonies Chinoiſes, & premierement touchant celle qui ſe fait par les Gradués dans la ſale de Confucius. Il fait mention des *proſternations* qui ſe font devant le nom de Confucius. Il ajoûte ſeulement que cette ſale n'eſt point un temple proprement dit, & que tous les hommages qu'on rend au nom de Confucius, ſe rendent par les diſciples à leurs Maîtres vivans. Sur cela la Congregation répond que ſon avis eſt qu'il faut permettre ces ceremonies aux Chretiens Chinois, *parce qu'il paroît que ce culte eſt purement civil & politique.* Ad tertiũ quæſitum.

Pareillement le P. Martini expoſa dans ſon Memoire le détail de ce qui ſe faiſoit à l'égard des Parens & Ancêtres morts. Il dit que quand un homme eſt mort, on dreſſe une table en façon d'Autel; qu'on y place un tableau où eſt le nom du défunt; qu'on l'entoure de fleurs, de parfums, de bougies; que derriere ce tableau eſt

placé le corps ; que ceux qui entrent dans la maiſon pour faire leurs complimens à la famille, font des genuflexions, & ſe proſternent trois ou quatre fois devant le tableau ; qu'ils apportent des bougies & des parfums, que l'on place ſur cette eſpece d'Autel ou de table, où ces bougies brûlent, & ces parfums ſont conſumés ; que les grands Seigneurs qui ont des ſales deſtinées à conſerver les tableaux de leurs Parens & Ancêtres, y aſſemblent leurs familles deux fois l'année ; qu'ils mettent devant ces tableaux des viandes, du vin, des bougies, des parfums ; qu'au moins une fois l'année, vers le commencement de Mai, les Chinois viennent ſur les montagnes, où, ſuivant les loix de l'Empire, tous les morts ſont enterrés ; que là ils pleurent, ſe lamentent, font des genuflexions, arrachent les herbes & nettoyent la place autour des ſepulcres ; qu'ils y apportent des viandes cuites & du vin, dont ils font un repas après la ceremonie ; que les Chretiens de la parenté aſſiſtent à tout cela, même avec les Infideles, mais après avoir fait la profeſſion de

leur

leur foi, & leurs proteſtations contre certaines ſuperſtitions que les Infideles mêlent à ces ceremonies. Il ajoûte que les Chinois n'attribuent aucune Divinité aux ames des Défunts, qu'ils n'en eſperent rien, & ne leur demandent rien.

Sur cet Expoſé la Congregation répond qu'on peut tolerer ces ceremonies à la Chine; que les Chretiens peuvent y aſſiſter, même avec les Gentils, en retranchant ce que ceux-ci ajoûteroient de ſuperſtitieux, ſur tout pourvu que les Chretiens faſſent leur profeſſion de foi, qu'il n'y ait point pour eux de danger de ſe pervertir, & lorſqu'ils ne peuvent point faire autrement, ſans exciter des haines & des inimitiés dans les familles. Il eſt enſuite marqué que le Pape a confirmé ce Decret. Ad quæſtũ quæſtum.

Il ne paroît point par le Decret, que le P. Martini dans ſes demandes eût fait mention des ceremonies ſolennelles qui ſe font deux fois l'année en l'honneur de Confucius; ſans doute parce que les Miſſionaires Jeſuites ne les permettoient point: car ils ne les ont jamais permiſes.

Vous voyez, Messieurs, par tout ce que je viens de dire, que le P. Martini ne prétend point dissimuler dans son Exposé les circonstances de ces ceremonies, qui ont quelque chose de choquant par rapport à nos idées, ces genuflexions, ces *prosternations* devant le tableau du Legislateur de la Chine, ces parfums qu'on brûle, ces bougies qu'on allume, ce vin, ces viandes qu'on presente devant les tableaux & les sepulcres des morts, toutes ces marques d'un profond respect qu'on leur rend; que, selon le jugement du S. Siege, tout cela se peut rapporter au culte civil, quelque ressemblance qu'il y ait pour l'exterieur au culte religieux; que le point essentiel est de sçavoir, si cela, & d'autres choses de cette nature, supposé qu'il s'en fasse d'autres en effet, s'y rapportent veritablement selon l'intention des Chinois, selon leurs loix, & selon l'institution de ces ceremonies; s'ils regardent Confucius & les Morts comme des Dieux, ou comme des esprits divinisés, ou seulement s'ils considerent le premier comme leur Legislateur, comme un grand Philo-

ſophe ; s'ils honorent leurs Parens morts préciſément comme des perſonnes de qui ils ont reçu la vie, leurs biens & leur éducation.

Vous voyez en ſecond lieu, que ſelon cette idée, les Miſſionaires Jeſuites n'ont jamais rien fait & ne font rien à la Chine en cette matiere, que ce que la Congregation répondit même au P. Moralez en 1645. Qu'à l'excluſion des ſacrifices, & de l'Autel proprement dit, le reſte qui ſe peut reduire au culte civil, peut-être permis aux Chinois : *Cenſuerunt, excluſis ſacrificiis, & Altari verè & propriè dicto, cætera quæ redolent tantummodò cultum civilem, aut poſſunt ad illum reduci, poſſe permitti.* Qu'ils ont toujours obſervé, & qu'ils obſervent encore ce qui eſt contenu dans l'inſtruction que la Congregation donna depuis aux Vicaires Apoſtoliques, quand ils partirent pour la Chine, de ne point entreprendre de changer les ceremonies, les coutumes, les uſages de ces peuples, pourvu qu'elles ne fuſſent pas tres-manifeſtement contraires à la Religion & aux bonnes mœurs : *Modò ne ſint apertiſſimè Re-*

Ad quæſitum decimumquintum.

Excerpta ex Instructione, &c. *ligioni & bonis moribus contraria.* Et la raison qu'en apporte la Congregation, c'est qu'il seroit absurde de vouloir gouverner les Chretiens de ce païs-là selon les manieres de France, d'Espagne, d'Italie, ou de quelqu'autre nation de l'Europe.

Vous voyez en troisiéme lieu, combien les Jesuites ont eu de raison de prendre pour regle le Decret d'Alexandre VII. porté avec tant de précaution, d'autant plus qu'il s'accordoit parfaitement à cet égard avec le Decret de 1645. tel qu'il fut publié à la Chine par le P. Moralez, selon lequel il est seulement défendu de sacrifier à Confucius.

Vous voyez enfin qu'en declamant en general & sans distinction contre les ceremonies Chinoises, vous vous élevez manifestement contre le Decret d'Alexandre VII. qui jugea au moins que celles qui sont contenues dans l'Exposé du Pere Martini, se peuvent reduire au culte civil.

Mais avant que de quitter ce point qui concerne le Decret d'Alexandre VII. il est bon de détromper le monde sur ce que vous avancez hardi-

ment & ſans preuve, que l'Expoſé du P. Martini, ſur lequel ce Decret fut porté, étoit infidele & peu exact. Vous le dites par tout, & vous le publiez dans tous vos écrits. Vous vous étes même aviſés de faire cenſurer la propoſition, qui dit que cet Expoſé étoit fidele. Vos amis ont été de porte en porte, & de Convent en Convent, mendier des ſouſcriptions de quantité de Docteurs à cette cenſure, qu'on a enſuite intitulée: *Cenſure de la Faculté de Paris.* On la voit avec ce titre à la fin d'un ouvrage du Pere Alexandre, qui apparemment en cette occaſion s'eſt reconcilié avec les équivoques & les reſtrictions mentales. La choſe a paru rare à bien des gens, qu'un fait de cette nature pût être l'objet d'une cenſure: & les perſonnes même les plus prévenues ont dit, ce qui eſt vrai en effet, qu'une telle cenſure donne plus d'envie de rire des Cenſeurs, qu'elle ne peut faire de tort à ceux qu'elle condamne. Afin donc de vous inſtruire à fond là deſſus, auſſi bien que ceux que vous pourriez avoir mal informés ſur ce ſujet, je vais vous

faire un extrait d'un écrit du Pere Sarpetri Dominicain, intitulé : *Explication ſuccinte des principales raiſons que l'on a de laiſſer pratiquer aux Chretiens de la Chine les ceremonies, qu'ils font à l'honneur de Cun-fu-çu & de leurs Ancêtres défunts, ſelon que l'a permis la Sacrée Congregation de l'Inquiſition ſous Alexandre VII.* Voici comme ce Religieux parle ſur ce ſujet à ſes Confreres de la Chine :

» Que ſi quelqu'un, *dit-il*, doutoit » des intentions de la Sacrée Congrega- » tion, s'imaginant qu'elle n'a pas été » ſuffiſamment inſtruite, ou même » qu'elle a été fauſſement informée du » fait de ce qui ſe paſſe dans la Chine, » je vais faire ici un détail, qui doit » ſuffire pour delivrer de ce doute ceux » qui y ſeroient de bonne foi, & avec » deſir de s'éclaircir. Voila le cas, Meſ- ſieurs, où vous vous trouvez, & où ſe trouvent ceux qui vous croyent ſur votre parole. Ce Pere continue de la ſorte.

» Lorſque je vins demeurer dans cet- » te maiſon (*de Canton*) & encore au- » paravant, dês le tems que je fus à Pe- » kin, & même lorſque j'étois en che-

min pour y aller avec le Pere Ignace « d'Acosta, autrefois Vice-Provincial « des Jesuites à la Chine, je lui propo- « sai dans nos entretiens particuliers ce « doute, & les raisons sur lesquelles il « est fondé : ce que j'ai encore fait en- « suite publiquement dans l'Assemblée « de tous les Missionaires des trois Or- « dres, qui se trouverent ici. Le P. An- « toine de Sainte Marie fut extrême- « ment aise que j'eusse ouvert ce discours. « Pour les Peres Jesuites, quoique cela « leur fît quelque peine, & que ce fût « avec beaucoup de sujet, neanmoins « leur modestie ordinaire les empêcha « d'en témoigner du déplaisir : & leur « grande charité fit qu'ils excuserent la « liberté, ou plutôt la trop grande sim- « plicité avec laquelle je faisois cette « proposition. «

Permettez-moi, Messieurs, d'interrompre encore ici ce recit par une reflexion. C'est qu'il seroit bien édifiant pour l'Eglise, que vous & nous gardassions en écrivant cette honnêteté & cette modestie qui paroît dans l'écrit de ce Dominicain Italien, & que, selon son témoignage, les Missionaires de la Chine gardoient alors entre

eux, quoiqu'ils fuſſent encore de different avis ſur les ceremonies Chinoiſes. Il pourſuit ainſi :

» Quant à ce qui regarde le ſujet de » mon doute, ils repondent qu'il faudroit n'être pas informé de la maniere » d'agir de la Cour de Rome, pour s'imaginer que ſur quelques mots, qui » ſont rapportés dans les réponſes rendues par la Sacrée Congregation au P. » Martini, comme ayant été propoſés » par lui ; que ſur cela, dis je, ſans autre examen, & comme aveuglément, » cette Congregation ait decidé contre » ce qui avoit été dit dans les réponſes » données auparavant au P. Jean Batiſte » Moralez.

» Ces Peres ajoûtent donc que le P. » Martini porta d'ici à Rome des Traités fort amples, & un gros Volume, » dans lequel toutes les coutumes de la » Chine étoient expoſées avec une fidelité & une ſimplicité toute religieuſe, » ſelon la connoiſſance & l'experience » que l'on avoit pu acquerir depuis tant » d'années, que les Peres de la Compagnie étoient dans ce Royaume ; & » qu'il mit tous ces traités entre les mains » de trois Qualificateurs, comme on

l'apprend d'un papier qui ſe garde « dans le Secretariat, écrit & ſigné de « la main de ce Jeſuite. Et j'ai appris « moi-même du P. Intorcetta, qui l'ac- « compagnoit dans Rome, lorſqu'il al- « loit chez les Cardinaux & les Con- « ſulteurs pour traiter de ces contro- « verſes, & qui retourne preſentement « en qualité de Procureur ; j'ai, dis-je, « appris que ce gros volume dont j'ai « parlé, fut mis entre les mains d'un « venerable vieillard de notre Ordre de « S. Dominique, qui étoit, ce me ſem- « ble, le R. P. Candide, pour lors Maî- « tre du Sacré Palais. «

Le P. Martini fit un abregé tres- « fidele de tous ces traités & informa- « tions pour nos Seigneurs les Cardinaux; « à quoi il ſe vit obligé, parce que les « Qualificateurs qui les avoient luës, « lui étoient contraires. Ce fut de cet « Abregé du P. Martini, lequel étoit en- « core aſſez long, que le Secretaire de « la Congregation tira ce peu de paroles « dont il s'agit, aprês que la conteſta- « tion fut terminée. De ſorte que ce qui « eſt inſeré dans les réponſes de la Sa- « crée Congregation, n'eſt qu'un extrait « de l'Abregé du P. Martini, fait par «

» le Secretaire de la Congregation même.

Voila, Messieurs, de quoi vous satisfaire : au moins le Pere Dominicain en fut-il satisfait. Et sans cela assurément les Peres de son Ordre, qui étoient à Rome, & qui défendoient l'Exposé du P. Jean Batiste Moralez, ne l'auroient pas été. Reprenons maintenant la suite de cette espece d'histoire que j'ai commencée, beaucoup plus propre à instruire solidement le monde de l'affaire dont il s'agit, qu'une Lettre pareille à la vôtre, qui suppose par tout ce qui est en question, sçavoir, que les honneurs qu'on rend à Confucius & aux Ancêtres morts, sont un culte veritablement religieux ; qu'on lui fait des sacrifices, & d'autres choses semblables, que vous avez avancées: comme si l'on étoit obligé de vous croire sur votre seule parole.

Nonobstant ces deux Decrets, qui ne sont point contraires l'un à l'autre, comme il est évident, & comme il est declaré par un autre Decret de 1669. qui les confirme tous deux, les Missionaires des divers Ordres ne purent être réünis dans le même sentiment,

parce qu'ils avoient des idées differentes sur les ceremonies Chinoises, ainsi qu'il arrive encore aujourd'hui, quoique tous convinssent que, supposé qu'elles pussent se reduire au culte politique & civil, elles devoient être tolerées; & que si la chose étoit autrement, il faudroit les abolir; car on ne sçauroit trop le repeter: C'est là uniquement l'état de la question. Cependant les Missionaires Jesuites ayant eu des conferences avec les Missionaires des autres Ordres, & ayant fait divers écrits sur ce sujet, en convainquirent plusieurs de la verité de leur sentiment. Voici, Messieurs, quelques extraits de pieces, qui sont les preuves de ce fait important.

Extrait de la Lettre du Pere Garcias Dominicain, au P. Aleni Jesuite.

MA pensée est, que d'ici à plu- «
sieurs années il n'est pas avan- «
tageux pour le service de notre Sei- «
gneur, qu'on prenne d'autre methode «
de prêcher l'Evangile en ce Royaume, «
que celle dont vos Peres se servent «
& se sont servis jusqu'à present. C'est «

» ce que j'en ai écrit à mes Superieurs.
» A Fogan le 16. Novembre 1639.

Ce Pere Garcias fut enſuite Superieur de la Miſſion de la Chine pour ceux de ſon Ordre.

Extrait de la Lettre du P. Timothée de ſaint Antonin, Dominicain, au P. Brancati, Jeſuite, écrite en 1660.

» TOUS nos Peres conçoivent maintenant que la vraie maniere de
» travailler à la converſion des Chinois
» eſt celle dont a uſé votre Compagnie,
» & dont elle uſe encore à preſent. Que
» ſi dans les commencemens il y a eu
» diverſité d'opinions ſur ce ſujet entre
» nos premiers Miſſionaires, cela ne
» venoit d'aucune mauvaiſe intention
» qu'ils euſſent, mais de ce qu'ils avoient
» été mal informés par certaines gens.
» Mais à l'heure qu'il eſt nous recon-
» noiſſons par experience, & nous tou-
» chons, pour ainſi dire, au doigt la
» verité de cette affaire. Ainſi nous ſom-
» mes perſuadés qu'il n'y a point d'autre
» voie à tenir pour convertir ces peu-
» ples.... C'eſt pourquoi encore qu'il
» y ait deux de nos anciens Peres qui

heſitent

hesitent là-dessus, non seulement je « suis resolu pour moi de suivre desormais le sentiment & la pratique de « votre Compagnie : mais je suplie tres- « humblement V. R. de m'envoyer par « écrit la methode que vous gardez tant « pour conduire les Neophytes, que » pour convertir les Payens, &c. «

Ce Pere fut Vicaire Provincial de la Mission des Dominicains à la Chine, aussi bien que le Pere Dominique Coronado, qui écrivit aussi à peu prês de la même maniere au Pere Brancati. Les premieres paroles de la Lettre que je viens de rapporter, sont remarquables, vu qu'elles attestent le consentement general des Missionaires Dominicains en 1660. *Tous nos Peres conçoivent maintenant que la vraie maniere de travailler à la conversion des Chinois est celle dont a usé votre Compagnie.*

Extrait de la Lettre du P. Coronado Dominicain, au Pere Brancati, de Suchen l'an 1661.

J'Aurois bien de la joie de me « voir avec V. R. pour pouvoir con «

» ferer enſemble ſur quelques-unes des
» matieres, dont on a diſputé ; car je
» fais plus de cas de votre jugement,
» que de toutes les raiſons qu'on allegue
» au contraire.

Extrait de la Lettre du Pere Pierre d'Alcala Dominicain, au Pere Intorcetta Jeſuite.

» AUTANT que j'ai reçu de joie de
» ce côté-là (*il parle de la gueriſon*
» *de ce Pere*) autant ai-je été rempli de
» douleur par les nouvelles qui me ſont
» venues du livre du P. Navarette, qui
» avoit renouvellé les conteſtations paſ-
» ſées ſur les ceremonies Chinoiſes. Dieu
» m'eſt témoin combien j'en ſuis in-
» digné, & que, ſi cela étoit en mon
» pouvoir, je l'effacerois de mon propre
» ſang. Dieu nous faſſe la grace d'exa-
» miner nos eſprits à la faveur des lu-
» mieres du ſien, afin d'accorder la
» ſcience que nous acquerons par le
» moyen de l'étude, avec une douceur
» ſemblable à la ſienne, & avec une
» ſainte diſcipline : autrement nous ſom-
» mes expoſés à de grandes fautes, qui
» cauſent enſuite bien de l'amertume.

Pour ce qui eſt de moi, j'ai déja écrit « à ceux de notre Ordre & aux autres, les « grands travaux de la Compagnie dans « ce Royaume, & comme c'eſt à la fa- « veur de ſon credit que nous avons la « liberté d'y demeurer tous ce que nous « ſommes d'autres Miſſionaires, & d'y « travailler au ſalut des ames. Enfin « j'ai fait mention des grandes & illuſ- « tres Egliſes de Chretiens, que la So- « cieté entretient dans cet Empire. On « a déja envoyé les lettres, que j'ai écri- « tes là-deſſus. C'eſt ainſi que j'en par- « lerai, & que j'en écrirai toujours, ſans « croire que la Compagnie me ſoit obli- « gée pour cela, ni qu'elle en ait beſoin : « mais parce que je n'eſtime rien tant « que de dire les choſes comme je les « connois ; & que ſi j'en parlois autre- « ment, ce ſeroit combatre la verité.... « Dieu nous veuille donner ſa paix..... « A Lan-ki le 31. de Mars 1680. «

Extrait des réponſes du P. Jean de Paz, de l'Ordre de S. Dominique, ancien Profeſſeur en Theologie, Recteur de l'Univerſité de Manile, Prieur & Vicaire Provincial de ſon Ordre, ſur quelques demandes

qu'on lui avoit faites touchant les honneurs qu'on rend à Confucius.

» ON trouve dans ces relations de
» nos Religieux de la Chine qu'un
» Neophyte ayant un jour proteſté en
» preſence de pluſieurs Infideles, qu'il
» ne prétendoit rendre à Confucius que
» ce qu'un diſciple rend à ſon Maître,
» & non pas l'honnorer comme ſi c'é-
» toit un Dieu, ou qu'il pût quelque
» choſe: A ce diſcours les Chinois écla-
» tant de rire: *Penſez-vous donc*, lui
» dirent-ils, *qu'aucun de nous attribue*
» *rien de tout cela à Confucius? Nous*
» *ſçavons aſſez que c'étoit un homme*
» *comme nous autres: & ſi nous lui ren-*
» *dons nos reſpects, c'eſt ſimplement com-*
» *me des diſciples à leur maître en vue*
» *de la doctrine excellente qu'il nous a*
» *laiſſée.*

C'eſt ainſi que parloient alors les relations des Dominicains de la Chine: & nous ne pouvons pas apprendre par une voie moins ſuſpecte quelle eſt l'idée des Chinois dans les honneurs qu'ils rendent à Confucius.

Extrait d'une lettre du P. Sarpetri, ou de Saint Pierre, de l'Ordre de S. Dominique, Missionaire à la Chine.

JE certifie à tous ceux qui verront « ces lettres : premierement qu'ayant « été envoyé par les Superieurs de la « Province du Rosaire des Philippines « de mon Ordre, pour prêcher l'Evan- « gile dans le Royaume de la Chine ; « & m'étant appliqué par ordre de mes « Superieurs avec tout le soin que j'ai « pu dans l'espace de huit ans à exa- « miner les superstitions des sectes des « Chinois, je me suis persuadé que ce « que les Peres Missionaires de la Com- « pagnie de Jesus en ce Royaume font « profession de pratiquer, en permet- « tant ou tolerant certaines ceremonies « dont les Chinois Chretiens usent en « l'honneur du Philosophe Confucius, « & de leurs Ancêtres défunts : que « leur conduite, dis-je, non seulement « est sans danger de peché, puisqu'elle « a été approuvée par la Sacrée Con- « gregation de l'Inquisition Generale ; « mais qu'à considerer les principes des « principales sectes de la Chine, cette « opinion est plus probable que la con- «

» traire, & d'ailleurs tres-utile, pour
» ne pas dire neceſſaire, afin d'ouvrir
» aux Infideles la porte de l'Evangile....
» Je certifie en troiſiéme lieu, &, au-
» tant qu'il en eſt beſoin, je proteſte avec
» ſerment, que ce n'eſt ni à la priere, ni
» à la perſuaſion de qui que ce ſoit, mais
» par le ſeul amour de la verité, que je
» me ſuis porté à rendre ce double té-
» moignage qu'on vient de voir, auſſi-
» bien qu'un autre que je rendis l'année
» paſſée du 9. jour de Mai touchant le
» livre du Venerable Pere Matthieu Ric-
» ci, Jeſuite, qui a pour titre: *Tien-chu-*
» *xe-y.* (Et plus bas:) Comme donc
» j'ai ſçu qu'à l'occaſion de certains dou-
» tes qui furent propoſés en 1645. à la
» Sacrée Congregation de l'Inquiſition
» Generale par le P. Jean Batiſte Mora-
» lez, homme vraiment Apoſtolique, &
» qui agiſſoit par un zele de la foi, quel-
» ques-uns mal affectionés à la Compa-
» gnie ont publié dans l'Europe & dans
» les Indes, que les Miſſionaires de la
» Chine ne prêchent point JESUS-
» CHRIST crucifié, & qu'ils permet-
» tent l'idolatrie à leurs Chretiens: c'eſt
» pour ce ſujet que craignant de paroî-
» tre approuver par mon ſilence les ca-

lomnies de ces gens-là, & souhaitant « de reparer autant qu'il est en mon pou- « voir la reputation de ces Peres, j'ai « voulu declarer mon sentiment de la « maniere qu'on vient de voir. ... En « témoignage de quoi j'ai fait cette let- « tre, & l'ai signée de ma propre main « dans la maison de Canton, où nous « sommes detenus prisoniers & en exil, « ce 4. jour d'Aout 1668. «

Ce même Pere Dominicain a fait divers autres écrits pour la défense des Missionaires Jesuites de la Chine, qui ont déja été imprimés. On a encore une Lettre de lui, par laquelle il témoigne que deux Provinciaux de l'Ordre de S. Dominique dans les Philippines, sçavoir les Peres François de Paule & Philippe Pardo, ont plusieurs fois recommandé à leurs Missionaires de la Chine, par l'autorité qu'ils avoient sur eux, de se conformer absolument à la pratique de la Societé en ce qui regarde le Decret d'Alexandre VII. leur défendant de rien écrire qui y fût contraire. Cette Lettre du P. Sarpetri est adressée à son Provincial, & aux Definiteurs du Chapitre de sa Province,

auſquels il envoye le Traité qu'il avoit compoſé ſur ces matieres.

Je ne mets point ici une Lettre du P. Navarette Dominicain, Superieur des Miſſionaires de ſon Ordre à Canton, parce que j'aurai lieu d'en parler plus bas.

Je ne rapporte point non plus le témoignage de Dom Gregoire Lopez, auſſi Religieux de S. Dominique, depuis Evêque & Vicaire Apoſtolique dans la partie Septentrionale de la Chine, Chinois de nation, & le premier de ce païs, qui ait été elevé à la dignité du Sacerdoce. Il faudroit tranſcrire tout entier l'ouvrage qu'il a fait exprès, pour juſtifier l'uſage des ceremonies Chinoiſes, & la pratique des Miſſionaires Jeſuites. Il paroît depuis quelque tems imprimé, & apparemment vous l'avez vu. Mais il eſt trop de l'interêt des Jeſuites de ne pas oublier ici le temoignage de Mr de Cicé, qui eſt encore actuellement à Paris dans votre Seminaire, dont il eſt membre. Sa nouvelle dignité d'Evêque, ſa vertu, ſa naiſſance donnent un trop grand poids à ſon atteſtation, pour n'en pas faire part au public en faveur

des Jesuites. Voici l'extrait d'une Lettre qu'il a écrite à un de ses amis depuis son retour de la Chine à Paris.

Extrait d'une lettre écrite par Monsieur de Cicé, Evêque de Sabula, l'an 1698. le 24. d'Octobre.

JE vous prie de remarquer que je ne parle que de la premiere partie du livre du R. P. le Gobien, qui est l'Histoire de l'Edit, & point de la seconde, qui est l'Eclaircissement sur les honneurs rendus à Confucius & aux Morts. Nos Messieurs ont tenu en cela une conduite bien differente de la mienne. Ils ont embrassé le parti des Dominicains, & moi celui des Jesuites. Ils ont leurs raisons, & moi les miennes. Le Saint Siege, à qui le jugement de cette dispute, en laquelle je veux croire que les deux parties ne cherchent que l'honneur de Dieu & le salut des ames, a été remis, prononcera sur cela, & ses Arrêts en feront la decision. Je me recommande à vos saints Sacrifices, *&c.*

J'avoue qu'il est difficile d'accorder

cette Lettre avec la conduite que tient aujourd'hui Monsieur de Cicé dans l'affaire de la Chine, & avec cette exacte probité dont il a toujours fait profession. Je n'oserois entreprendre une chose si difficile ; car on ne comprend pas comment Mr de Cicé ayant été témoin oculaire de ce qui se passe à la Chine pour les ceremonies dont on dispute, comment ayant été du sentiment des Jesuites sur le lieu même, comment ayant perseveré dans ce sentiment après son retour à Paris, il lui ait pu venir depuis de nouvelles lumieres là-dessus.

Que direz-vous donc, Messieurs, à tout ce que je viens d'avoir l'honneur de vous faire voir ? Car ce ne sont point là des declamations, ni des figures, pareilles à celles qu'on voit dans votre Lettre. Ce ne sont point là de ces tours d'éloquence, avec lesquels on rend tous les jours plausibles les plus méchantes causes. Ce n'est point là un certain arrangement de faits, disposés avec artifice dans un discours, pour surprendre un Lecteur, qui n'est pas en garde contre les pieges qu'on lui tend, & qu'on sçait

bien qui ne ſe donnera pas la peine de démêler, par la lecture des écrits oppoſés, le faux d'avec le vrai, le certain d'avec le douteux, ce qui eſt conteſté d'avec ce qui ne l'eſt pas, ce qui eſt avoüé d'avec ce qui eſt contredit. Ce ne ſont point là de ces reflexions malignes, par leſquelles on le prévient contre l'adverſaire qu'on attaque, ni de ces traits vifs, jettés exprès, pour diſtraire ſon eſprit dans les endroits foibles, en divertiſſant ſon imagination. Ce ſont des faits ſimplement expoſés, que vous conteſteriez en vain, & dont la ſeule expoſition forme une preuve manifeſtement juſtificative & ſans replique de la conduite, de l'innocence, & de la droiture des Miſſionaires Jeſuites. Ce n'eſt point ici eux qui ſe defendent, ce ſont ceux-là mêmes, qui devoient naturellement ſe declarer le plus hautement contre eux, ſi la verité, ſi la raiſon, ſi l'experience, ſi la conſcience ne les avoit pas obligés à prendre leur cauſe en main. C'eſt à vous de voir, Meſſieurs, comment tout cela s'accorde avec le détail pathetique que vous faites des efforts des

autres Missionaires, pont ramener les Jesuites de leur égarement, & dont l'énumeration se reduit après tout à l'Archevêque de Manile, à l'Evêque de Zebut, qui justifierent pleinement les Jesuites, en se retractant ; au P. Jean Batiste Moralez, qui supprima la plus grande partie du Decret qu'il avoit obtenu du Pape ; au Pere Navarette, & à un petit nombre d'autres. Vous faites valoir tout cela, qui dans le fond se reduit presque à rien, tandis que vous dissimulez ce que je viens de faire voir clairement, sçavoir, que tant d'autres Missionaires non seulement suivoient dans ces contestations le sentiment des Jesuites, mais qu'ils composoient eux-mêmes des écrits, pour les defendre, & les mettre à couvert des horribles calomnies qu'on debitoit contre eux en Europe & dans les Indes. Mais le témoignage du P. Navarrette, dont vous vous prévalez, m'oblige à ne pas omettre encore un point important de l'Histoire des Missions de la Chine sur l'article des ceremonies Chinoises. Voici ce que vous
P. 45. 27. en dites dans votre Lettre.

Tous les Prédicateurs de l'Evangile, dites.

dites-vous, assemblés avec eux (les Jesuites) à Canton, les conjurent instamment de s'expliquer nettement là-dessus, & de rendre la paix à l'Eglise. « L'unique réponse qu'ils en ont obtenue, « c'est qu'à l'égard des ceremonies dont « les Chinois se servent pour honorer « Confucius & les Ancêtres, le Decret « que le P. Martini avoit rapporté de « Rome, leur paroissoit fondé sur une « opinion probable : ce qui étoit proprement ne dire ni oüi, ni non, & tomber dans une ambiguïté de paroles, « qui en toute occasion auroit été fort « indigne, mais qui l'étoit encore beaucoup plus dans celle-ci, où il s'agissoit de répondre précisément, & de « faire cesser les troubles & les scandales. «

A vous entendre, c'étoient les Jesuites qui troubloient l'Eglise de la Chine : c'étoit à eux à lui rendre la paix. Ils éludent par une réponse generale & ambiguë, & refusent par là de faire cesser les troubles & les scandales. Vous ajoûtez, pour donner du poids à ce que vous dites, que *l'Archevêque de Manile, l'Evêque de Zebut, & l'Evêque d'Angelopolis*,

avertis de ces conteſtations, ſe crurent obligés d'en écrire au Pape. Par malheur pour vous l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut avoient écrit au Pape ſur les ceremonies Chinoiſes contre les Jeſuites, & s'étoient retractés plus de trente ans avant l'aſſemblée de Canton. Pareillement la Lettre de M. d'Angelopolis, qui n'étoit pas Evêque de la Chine, ni du voiſinage de la Chine, mais du Mexique, qui en eſt éloigné de trois ou quatre mille lieuës, eſt écrite prês de vingt ans avant que les Miſſionaires penſaſſent à s'aſſembler à Canton. Ces parachroniſmes vous ſont échapés ſans doute dans la chaleur de la compoſition : mais ils doivent être ici comptés pour rien. Venons au fait, & trouvez bon que je vous faſſe une relation de l'Aſſemblée de Canton, non point ſur les memoires des Jeſuites ſeulement, mais ſur ceux de deux Dominicains : l'un eſt le P. Navarette, & l'autre le P. Sarpetri, dont j'ai déja parlé. Il étoit à cette aſſemblée, & il eut l'honneur de partager avec dix-neuf Jeſuites les incommodités de l'exil pour la Foi, & d'être du nombre de ces ſaints Confeſſeurs de JESUS-CHRIST.

En 1665. il s'éleva une furieuse perſecution contre les Chretiens, pendant laquelle le P. Adam Schal Jeſuite mourut des incommodités qu'il avoit ſouffertes en priſon. Lorſqu'on étoit ſur le point de le faire mourir, dit le P. Sarpetri dans une lettre qu'il écrit à la Sacrée Congregation de la Propagation de la Foi, & de releguer en Tartarie tous les autres Miſſionaires, il arriva un ſi effroyable tremblement de terre, ſuivi d'autres prodiges extraordinaires, qu'on ne douta point qu'il n'y eût en cela quelque choſe au deſſus de la nature. La fureur des perſecuteurs s'étant un peu ralentie, la Cour de Pekin ſe contenta de releguer les Miſſionaires à Canton. On leur donna pour priſon cette ville là, & la maiſon que les Jeſuites y avoient.

La perſecution les ayant là tous raſſemblés, on penſa à réünir auſſi les cœurs, ou plutôt les eſprits, dans le même ſentiment touchant les ceremonies Chinoiſes. Il y avoit là dix-neuf Jeſuites, un Pere de l'Ordre de S. François, nommé le P. Antoine de Sainte Marie, & trois Dominicains;

ſçavoir le P. Sarpetri, le P. Leonardi, & le P. Navarette leur Superieur. Le P. Sarpetri, *faute*, dit-il, *d'avoir pu être éclairci de ſes doutes*, avoit balancé juſqu'alors : les trois autres étoient tout à fait dans le ſentiment oppoſé à celui des Jeſuites. Il fut reſolu que ſe trouvant tous enſemble, il ſe tiendroit des conferences ſur les divers articles du different.

Après pluſieurs conferences, de vingt-trois qu'ils étoient, il y en eut vingt-un qui conclurent que le parti le plus ſage qu'on pouvoit prendre, étoit de s'en tenir aux réponſes que la Sacrée Congregation avoit données en 1656. au P. Martini Jeſuite, par leſquelles on permettoit aux Neophytes l'uſage des ceremonies Chinoiſes envers les Défunts, & celles des Gradués envers Confucius, en retranchant ce qui pouvoit y avoir de ſuperſtitieux, ainſi qu'il eſt marqué dans le Decret. Ce furent le P. Sarpetri & le P. Navarette, qui convaincus des raiſons qu'on leur apporta, ſe joignirent aux dix-neuf Jeſuites. Le P. de S. François mourut dans le tems de ces conferences.

Le P. Navarette se raviſa, & refuſa de s'en tenir à cette deciſion. Il commença même à écrire contre. Cela fit beaucoup de peine aux autres Miſſionaires, d'autant plus que le P. Vincent Prot, Vicaire Provincial des Dominicains de la Chine, qui s'y tenoit caché, lui avoit envoyé ſa procuration, par laquelle il promettoit de ratifier tout ce qui ſeroit arrêté par ce Pere pour le bien de la paix, & pour établir la conformité entre les Miniſtres de l'Evangile. Le P. le Faure, Jeſuite Pariſien, répondit à ſon écrit : mais cette réponſe ne fut pas ſuffiſante pour lever tous les doutes du P. Navarette. Il repliqua, & demeura dans ſon ancienne opinion, juſqu'à ce que le P. Brancati, ancien Miſſionaire Jeſuite, & des plus habiles en ce qui regardoit les livres & les coutumes de la Chine, eût fait un autre écrit, qui le convainquit entierement de la verité : *Et après avoir lu les Traités du Li-ky*, ajoûte le P. Sarpetri, *à la faveur de l'ouverture que le P. Brancati lui avoit donnée, il s'en alla de ſon propre mouvement faire l'accord avec le P. Vice-Provin-*

cial des Jésuites. Il en donna par écrit à ce Pere l'Acte suivant :

» Mon Reverend Pere, comme vo-
» tre Paternité sera peut-être bien-aise
» de communiquer cette affaire au R.
» P. Visiteur, je mets ici par écrit ce
» que je vous ai dit aujourd'hui de vive
» voix : sçavoir, que pour ce qui regar-
» de les morts, les écriteaux, & les ce-
» remonies funebres, nous suivons au
» pied de la lettre, sans nous en éloigner
» d'un seul point, tout ce qui fut arrêté
» dans l'Assemblée de vos Peres, qui se
» tint à *Ham-tcheou* au mois d'Avril
» de l'année 1642. A l'égard de Confu-
» cius, nous permettons ce que vos Pe-
» res permettent de pratiquer, en re-
» tranchant les deux ceremonies solen-
» nelles que la Compagnie ne permet
» pas non plus. Et afin que tout se passe
» dans un esprit de charité, & que l'on
» voye que nous sommes dans les mêmes
» sentimens, il semble qu'il est à pro-
» pos de specifier tout ceci dans l'ac-
» cord que nous faisons, &c.

Cette déclaration causa beaucoup de joie aux autres Missionaires, & en

particulier au P. Sarpetri Dominicain, qui donna enſuite la ſienne en ces termes au même Vice Provincial des Jeſuites :

Mon Reverend Pere, j'ai une extrême joie, & je ſuis tres-édifié des bonnes intentions & de la ſainte reſolution de mon Superieur le R. P. Navarette ſur ce qui regarde la matiere dont nous avons diſputé..... Je declare donc, & je promets en la preſence de Dieu & de JESUS-CHRIST, à votre Paternité, & aux autres Peres, que j'executerai ponctuellement ce que mondit Pere Superieur promet dans cet écrit, parce que c'eſt ſa volonté, & celle du P. Vice-Provincial (des Dominicains,) qui s'en eſt raporté à lui pour ſon ſuffrage : & parce que je ſuis perſuadé que cette reſolution eſt tres-avantageuſe pour la propagation de notre ſainte Foi, & pour l'union entre les Miſſionaires des deux Ordres, & tres-utile pour remedier au ſcandale que l'uſage contraire a fait naître, & que cette pratique s'accorde parfaitement avec le jugement de ma conſcience, les De-

» crets de nos Chapitres Generaux, la
» Lettre de notre R. P. General aux
» Missionaires de la Chine, qui est im-
» primée, & qu'elle est conforme à ce
» que nous a conseillé & ordonné le
» R. P. François de Paule, Commissai-
» re du Saint Office, alors Provincial
» de notre Province, & à ce qui a été
» resolu à la pluralité des voix dans
» l'Assemblée que nous tinmes à *Lan-ki*
» tout ce que nous étions de Missio-
» naires de l'Ordre de S. Dominique:
» enfin parce que c'est une chose que
» j'ai ardemment desirée, & que j'ai de-
» mandée avec beaucoup d'instance par
» mes lettres à notre R. P. General, &
» à nos Seigneurs les Eminentissimes
» Cardinaux de la Propagation de la
» Foi. Fait dans cette maison de *Couan-*
» *cheou-fou* le 4. d'Octobre de l'année
» 1669.

J'en appelle, Messieurs, à votre conscience, & j'en prens tout le public à témoin. Tout ceci, que j'ai tiré des lettres & des declarations de ces deux Peres Dominicains, qui étoient des Assemblées de Canton, s'accorde-t-il avec l'idée que vous

donnez dans votre Lettre de la conduite des Jesuites en cette occasion, & avec la maniere odieuse dont vous la rapportez? Je repete vos termes :

Tous les Predicateurs de l'Evangile, dites-vous, *assemblés avec eux à Canton, les conjurent instamment de s'expliquer nettement là-dessus ; & de rendre la paix à l'Eglise. L'unique réponse qu'ils en obtiennent, c'est qu'à l'égard des ceremonies, dont les Chinois se servent pour honorer Confucius & les Ancêtres, le Decret que le P. Martini avoit rapporté de Rome, leur paroissoit fondé sur une opinion fort probable : Ce qui étoit proprement ne dire ni oui, ni non, & tomber dans une ambiguïté de paroles, qui en toute occasion auroit été fort indigne, mais qui l'étoit encore beaucoup plus dans celle-ci, où il s'agissoit de répondre précisément, & de faire cesser les troubles & les scandales.* Pag. 271.

Je vous demande ici, Messieurs, ce que les Jesuites Missionaires pouvoient faire de plus que ce qu'ils firent alors, pour contribuer à la paix de l'Eglise ? Ils examinent de concert avec les autres des questions si impor-

tantés, On écrit contre leur avis. Ils répondent, & convainquent ceux qui n'en étoient pas. S'ils n'avoient répondu que comme vous le dites, leur réponse auroit-elle eu tant d'effet sur un esprit aussi prévenu qu'étoit le P. Navarette ? Où est cette *indigne ambiguïté de paroles* ? Vous voyez qu'on y distingua tout, les ceremonies superstitieuses d'avec celles qui ne l'étoient point, les ceremonies des Gradués envers Confucius d'avec celles des deux Equinoxes, tout ce qui se permettoit d'avec ce qui ne se permettoit pas. Est-ce-là ne pas *répondre précisément*, *& refuser de faire cesser les troubles & les scandales* ? Je prie Dieu, Messieurs, qu'il vous pardonne la maniere cruelle dont vous traitez les Jesuites : mais je doute si le monde vous la pardonnera jamais. C'est ainsi que se terminerent les Assemblées de Canton.

Après que le P. Navarette y eut quitté son premier sentiment, il changea encore depuis, & se déchaîna contre les Jesuites d'une maniere furieuse. Ces variations doivent naturellement lui ôter toute autorité pour le fond

de l'affaire : mais les circonſtances où il parla ſi diverſement, ſont remarquables, & fort à l'avantage des Jeſuites. Il condamna les ceremonies Chinoiſes, avant que d'avoir conferé avec eux. Il les approuva aprés s'être éclairci & pleinement inſtruit de la matiere. Il étoit alors Confeſſeur de JESUS-CHRIST, exilé & en priſon pour la foi. Il eut le malheur de ne pas aſſez eſtimer une ſi precieuſe captivité. Il s'enfuit de Canton, & regagna Macao, expoſant les autres Confeſſeurs au danger de la mort, que ſa fuite étoit capable de leur attirer ; car on venoit de tems en tems de la part des Mandarins compter les priſonniers, pour voir s'ils y étoient tous, & ſi nul ne s'étoit échapé. Le P. Grimaldi Jeſuite, qui vit encore aujourd'hui à la Chine, qui n'étoit pas du nombre des exilés, prit ſa place pour rendre le nombre complet, & ſauver les Miſſionaires du danger qu'ils couroient. Ce fut aprés cette fuite que le P. Navarette écrivit les livres, dont les ennemis des Jeſuites ont tiré la plûpart de leurs calomnies, malgré les contradictions effroyables qu'on y

voit à chaque page, & qu'on a fait voir dans divers écrits. Nonobstant tout cela, étant devenu Archevêque de Saint Domingue, jamais Prélat n'affectionna plus les Jesuites que lui, ne leur donna plus de marques de son estime. On a les lettres qu'il écrivit au Roi d'Espagne, & au Gouverneur de Saint Domingue, pour les engager à obliger les Jesuites de demeurer dans sa ville Archiepiscopale, d'où ils vouloient se retirer, quand ils le virent nommé à cet Archevêché. Elles sont pleines d'éloges de la Compagnie des Jesuites. Leur zele, leur application à travailler au salut des ames, l'utilité que les Prelats & les peuples retirent de leurs services, y sont loués à chaque page. Enfin il leur fit fonder un College, & en particulier une Chaire de Theologie. C'est ainsi qu'après que la passion s'est dissipée, on revient enfin, & qu'on reprend les idées, que la justice & la charité inspirent. Rien ne sera jamais plus agreable aux Jesuites, Messieurs, qu'un pareil retour de votre part, s'il arrive jamais.

Après ces solides justifications des premiers

premiers Miſſionaires Jeſuites de la Chine, & de leurs ſucceſſeurs, il n'eſt pas beſoin de faire celle des Jeſuites d'Europe, qui ont entrepris de les défendre dans ces dernieres années, depuis que M. Charmot, du Seminaire des Miſſions Etrangeres, les a de nouveau déferés à Rome. On ne peut en cela les accuſer ni de temerité, ni d'imprudence: & il n'y a nul ſujet de leur dire ce que vous leur reprochez ſi durement dans votre Lettre à cette occaſion, *qu'il ſuffit qu'ils ayent entrepris de ſoutenir un ſentiment, que tout eſt mis en œuvre pour le défendre, & qu'il faut que ce ſentiment prévale, à quelque prix que ce puiſſe être.* Quand donc auront-ils droit de ſe défendre, ou de défendre leurs Freres, ſi cela ne leur eſt pas permis en une telle rencontre, où la charité, la juſtice, l'interêt de la Religion, & celui de leur propre reputation les obligent à le faire? Pag. 7.

Mais aprês tout, Meſſieurs, voyons un peu ſur quoi fondés, vous prenez un ton ſi haut à leur égard en cette matiere. Eſt-ce ſur l'évidence du droit que vous ſoutenez? Mais ſi ce droit

ſt ſi évident, pourquoi tant de Miſſionaires des autres Ordres arrivant à la Chine avec les mêmes préventions, qui vous portent aujourd'hui à de ſi grands excès, ſe rendoient-ils, d'abord que les Jeſuites s'étoient expliqués avec eux ſur les ceremonies Chinoiſes? Ecoutez encore les paroles du P. Navarette, avant qu'il ſe fût enfui de ſa priſon de Canton. *Le P. Brancati*, dit-il à un de ſes Confreres qui le rapporte, *m'a ouvert le chemin. Je ſuis fâché de n'avoir pas ſçu cela plutôt.* Les Jeſuites avoient-ils donc quelque charme pour enſorceler ceux qui les approchoient, & pour leur renverſer l'eſprit? Celui par lequel ils auroient perverti M. de Cicé, auroit été bien fort; car on ne l'a pu lever que long-tems après ſon retour en France, & par des conjurations ſouvent réïterées.

Sarpetri Explicatiop ſuccinte, &c.

Seroit-ce donc, Meſſieurs, par l'autorité des témoins, qui depoſent aujourd'hui pour vous contre les Jeſuites, que vous prétendriez leur impoſer ſilence? Vous ne parlez dans votre Lettre que d'Evêques, que de Vicaires Apoſtoliques, auſquels les

Jeſuites refuſent de ſe ſoumettre. Pour d'Evêques, je n'en ſçache aucun, dont M. Charmot ait apporté les plaintes à Rome contre les Jeſuites ; car M. Maigrot ne l'étoit pas encore, quand il a fait ſon Mandement. *Ces Vicaires Apoſtoliques, qui font un Mandement, &c.* ſont tous renfermés dans le ſeul M. Maigrot. Ainſi tous ces pluriels, dont on ſe ſert pour ébloüir le peuple, ſe reduiſent partie à rien, partie à un ſeul homme. Ces incongruités, Meſſieurs, ſont moins pardonnables dans la Morale, que dans la Grammaire. Quittons donc les figures & les exaggerations. Comparons ce qui ſe trouve dans cette cauſe d'autorité de part & d'autre, & voyons en faveur de qui doit decider le public, que vous avez fait juge de cette affaire par la publication de votre Lettre au Pape. *Pag. 151*

Souffrez, Meſſieurs, que les Jeſuites ſe mettent ici en parallele avec vous. Vous leur parlez de haut en bas dans votre Lettre, & vous les traitez comme des miſerables. Pluſieurs perſonnes des plus diſtinguées du Royaume & de la Cour ont dit que cela ne vous con-

venoit pas. Peut-être ſe trompent-ils, en ne faiſant pas aſſez d'attention aux conjonctures preſentes. N'ayons maintenant nul égard à tout cela, mais ſeulement à ce qui peut avoir quelque poids dans l'affaire dont il s'agit.

Et d'abord ſi l'on regarde le nombre, celui des Jeſuites, qui juſqu'à preſent ont travaillé à la Chine, paſſe de plus des deux tiers celui de tous les autres Miſſionaires. Le public pourroit avoir quelque égard à cette circonſtance. Vous tâchez de le prévenir en décriant tout le corps : ce fut là toujours la methode de la plûpart de ceux qui ont écrit contre les Jeſuites: mais du moins il fera reflexion que vous êtes parties. Les Jeſuites ſe contenteront de cela. Ils ne veulent pas recriminer, comme peut-être ils le pourroient. Certains amis communs de leur Compagnie & de la vôtre vous ſeront témoins de leur reſerve là-deſſus.

Pour ce qui eſt de l'experience & de la capacité; pour juger ſainement de la nature des coutumes & des ceremonies Chinoiſes, je croi qu'on ne peut gueres diſputer cet avantage aux Jeſuites. Ils étoient répandus dans tou-

tes les Provinces de l'Empire de la Chine cinquante ans avant qu'aucun Miſſionaire y eût travaillé. Pluſieurs de ces Peres y ont paſſé les trente & les quarante années. Ils y ont eu un commerce fréquent avec les Docteurs de l'Empire. Ils ont appris parfaitement la langue, &, ſelon le témoignage même du P. Navarette, ils ont compoſé des livres en Chinois, qui ont fait l'admiration des plus ſçavans du païs. Cela prouve qu'ils ont pu être moins trompés que les autres. Il reſte à ſçavoir s'ils ont voulu eux-mêmes tromper. Les Jeſuites d'Europe, qui ont connu leur probité, & même la ſainteté de la plûpart d'entre eux, ne ſçauroient ſe le perſuader. Il ſera même difficile de le faire croire au monde, qui aura peine à s'imaginer que des gens ayent quitté leur païs, paſſé tant de mers, eſſuyé tant de dangers & de fatigues, pour aller ſe damner avec une infinité de Neophytes: ſur tout quand on fera reflexion qu'au voiſinage de la Chine, c'eſt à dire au Japon & dans les Indes, un tres-grand nombre de leurs Freres, élevés dans la même école & dans les mêmes ma-

Tom. 2. pag. 6.

ximes, ont prodigué leur sang pour JESUS-CHRIST dans les tourmens les plus cruels. Les Peres Antoine Rubino & Diego Moralés, qui firent des Apologies pour leurs Freres de la Chine, furent de ce nombre, & ne quitterent la plume, que pour aller bientôt après se faire martyriser au Japon. Seroit-ce une trop grande hardiesse aux Jesuites, Messieurs, que de demander au public que l'autorité de cinquante ou soixante de leurs Missionaires fût mise au moins en balance avec celle de cinq ou six des vôtres, dont la capacité & la probité ne sont pas assurément plus prouvées, que la capacité & la probité des Missionaires Jesuites ?

Mais rappellez, s'il vous plaît, les témoignages de tant de Missionaires non Jesuites, que je vous ai cités un peu auparavant : & vous verrez que c'est se contenter de bien peu, que de demander que l'autorité de vos Missionaires ne prévale pas à celle des Missionaires Jesuites.

Il ne faut pas avoir seulement égard au nombre de ces témoins, mais encore aux circonstances qui donnent

toute la force possible à leur témoignage. Ces Missionaires des autres Ordres étoient des gens prévenus contre la pratique des Jesuites : ils en étoient scandalisés, ils la desaprouvoient, ils la combattoient. On les voit dans cette disposition d'esprit, malgré l'attachement qu'on a naturellement à soutenir un sentiment qu'on a d'abord embrassé, se rendre aux raisons des Jesuites, approuver leur methode, declarer par des Actes authentiques qu'elle est la meilleure, & entreprendre eux-mêmes par des écrits de les défendre contre leurs calomniateurs. C'étoient des Dominicains qui agissoient de la sorte, & qui par conséquent ne le faisoient que par le seul amour de la verité. C'étoient pour la plûpart des Superieurs de cet Ordre. C'étoit non seulement dans des Assemblées regulieres, où les Jesuites se trouvoient avec eux, & où il les convainquoient par des raisons qui les obligeoient à se rendre : mais encore dans des Assemblées, où les Jesuites ne se trouvoient point. Telle fut l'Assemblée de *Lan-ki*, où étoient tout ce qu'il y avoit à la Chine de

Missionaires Dominicains, & où il fut resolu à la pluralité des voix, dit un Pere Dominicain *, de s'en tenir à la pratique des Jesuites. Ces témoignages ne sont point tirés des relations des Jesuites, mais de celles des Peres Dominicains.

* le Pere Sarpetri.

Qui est-ce qui en faisant attention à tout cela, ne sera pas surpris de deux choses ? La premiere, que les seuls Jesuites soient par vous deferés à Rome : que tous vos livres n'attaquent qu'eux : que vous fassiez retomber sur eux seuls tout ce que vous entreprenez de faire paroître odieux dans cette cause. La seconde, que vous vous emportiez à des invectives si outrageantes contre les Jesuites d'Europe, & que vous leur fassiez un crime d'exposer humblement au Saint Siege ce qui peut servir à la défense de leurs Missionaires. Que doit-on enfin penser, quand on voit joint à tout cela le témoignage tres-exprès de M. de Cicé, qui declare en propres termes que quoique ses Confreres eussent embrassé le parti des Dominicains, il a embrassé celui des Jesuites ; que ses Confreres ont eu leurs raisons, & lui les sien-

nes ? Croirez-vous même que le public ſe contente de ſuſpendre ſon jugement, & qu'en faiſant toutes ces reflexions, il puiſſe s'empêcher de penſer que, vu de ſi forts préjugés, la cauſe des Jeſuites eſt meilleure que la vôtre ?

Il eſt vrai que les Peres Dominicains ſe declarent aujourd'hui pour vous. Je ſuppoſe que leurs intentions ſont droites, que les differents qu'ils ont eus de tout tems avec les Jeſuites en Europe, & que d'autres motifs ne les rendent point partiaux dans ceux de la Chine. Mais leur ſuffrage peut-il entrer en comparaiſon avec celui de tant de leurs anciens Miſſionaires de la Chine, eu égard aux circonſtances que j'ai marquées, dans leſquelles ceux-ci embraſſerent le parti des Jeſuites ? C'eſt ce que je laiſſe à examiner aux perſonnes qui prennent des regles juſtes pour raiſonner ſur de pareils ſujets.

Enfin M. de Cicé eſt à la Chine pour les Jeſuites ; il eſt encore pour eux quelque tems après ſon retour à Paris : & puis quand le procês eſt pouſſé vivement à Rome, il ſe declare

contre eux. M. de Brisacier en 1687. approuve le livre de la Défense des nouveaux Chretiens & des Missionaires Jesuites de la Chine, & en 1700. il revoque son approbation. M. Aleoniſſa est pour eux, lorsqu'il est Grand-Vicaire de Dom Gregorio Lopez, Evêque, Chinois de nation, & Dominicain. Il traduit le livre où ce Prélat autorise les ceremonies Chinoises. Ensuite le même M. Aleoniſſa approuve le Mandement de M. Maigrot, & se declare contre les Jesuites à Rome. M. Maigrot lui-même laisse les Jesuites en repos pendant près de neuf ans. Dans la neuviême année le Pere Monteiro Jesuite vient lui declarer de la part de l'Archevêque de Goa, en consequence d'une Bulle du Pape Alexandre VIII. qu'il ait à ne plus faire ses fonctions de Vicaire Apostolique, les contestations touchant la jurisdiction spirituelle dans la Chine étant terminées en faveur des Evêques des Indes sur les instances du Roi de Portugal: & douze jours après cette declaration, faite à M. Maigrot par ce Jesuite, paroît le Mandement de M. Maigrot contre les ceremonies Chi-

noiſes. Ou jugera de ces variations comme on voudra : mais je croi qu'il y auroit lieu d'en tirer des conſequences bien avantageuſes pour la cauſe des Jeſuites.

Enſuite de ces reflexions, qui meritent aſſurément d'être faites, j'aurois pu deſcendre dans un détail des ceremonies Chinoiſes, qui ſont le ſujet du procès : mais d'autres que moi l'ont déja fait. Ceux qui ont vu le livre Latin intitulé, *Expoſitio facti de Sinenſibus controverſiis, &c.* ont été pour la plûpart ſatisfaits de ce qu'il contient. Je ne laiſſerai pas neanmoins de toucher ici quelque choſe de ces ceremonies, & d'expoſer en peu de mots l'état de la queſtion, en le tirant de ce cahos, où il ſemble que vous l'avez envelopé exprès dans votre Lettre, pour n'en laiſſer que des idées tres-confuſes à vos lecteurs.

Il s'agit de ſçavoir ſi les honneurs qu'on rend à Confucius & aux Morts à la Chine, ſont en effet un culte veritablement religieux, ou ſi c'eſt un culte purement civil & politique, & qu'on doive par conſequent tolerer, pour ne pas empêcher le progrès de

la Religion Chretienne dans les conjonctures favorables où l'on se trouve à la Chine de l'étendre par tout avec une pleine liberté, accordée par l'Edit de l'Empereur, que les Jesuites ont obtenu de ce Prince. C'est là l'état general de la question.

Cette question de fait dépend de plusieurs autres faits particuliers. On demande si Confucius est regardé à la Chine comme un Dieu; si les Ancêtres morts y sont pareillement regardés comme des especes de Divinités. On demande si les lieux où l'on rend des honneurs à Confucius, sont des Temples, & si la table sur laquelle on brûle des bougies devant son tableau, est un Autel: si les animaux qu'on tue dans les ceremonies, ou plutôt avant les ceremonies qui se font aux Equinoxes, sont des victimes, & si cette action est une immolation & un sacrifice. On fait encore plusieurs autres questions: mais celles-ci sont les principales & les plus essentielles.

Les Jesuites sur tout cela soutiennent la negative, & qu'il n'y a dans ces ceremonies, telles qu'ils les permettent

mettent après Alexandre VII. ni sacrifices, ni Temple, ni Autel. Leurs adversaires prétendent le contraire. Ils trouvent mauvais neanmoins qu'on leur attribue d'avoir dit que Confucius soit regardé à la Chine comme un Dieu.

Les Jesuites soutiennent ce qu'ils avancent sur ces faits, par l'institution de ces ceremonies, par la fin que les Chinois s'y proposent; & ils prétendent prouver ce qu'ils avancent par les livres des Chinois, par leurs Ceremoniaux, & par l'usage qui est à la Chine, de rendre aux Empereurs & aux Mandarins vivans ces mêmes honneurs qu'on rend à Confucius & aux Morts. Leurs adversaires les contredisent sur la plûpart de ces faits-là mêmes. Ils citent aussi pour eux des livres & des Ceremoniaux Chinois. En un mot il y a une complication de faits contestés, sur lesquels il paroît tres-difficile de decider, & que toute la regle de juger qu'on peut avoir sur ce sujet, semble devoir se reduire à l'autorité des témoins qu'on cite de part & d'autre, c'est à dire des Missionaires tant anciens que modernes.

Les Jesuites conviennent que parmi toutes ces ceremonies il y en a quelques-unes de superstitieuses, que les Idolâtres ont ajoûtées aux autres, & que leurs Missionaires ont toujours défenduës. Ils declarent qu'ils n'ont jamais permis celles des Equinoxes, qui se font à l'honneur de Confucius : & il est étrange, Messieurs, que vous osiez dans votre Lettre leur contester ce fait ; car il est prouvé par des témoignages qui ne souffrent point de replique. Voici un de ces témoignages. C'est celui du P. Navarette dans l'acte qu'il donna au P. Antoine Govea Vice-Provincial des Jesuites, après que ce Dominicain de son propre aveu eut été convaincu par les raisons du P. Brancati, que les ceremonies Chinoises n'étoient qu'un culte politique. *A l'égard de Confucius*, dit le P. Navarette, *ce que vous permettez, nous le permettons aussi, en retranchant les deux ceremonies solennelles, que la Compagnie ne souffre pas non plus.*

Voici encore sur cet article la réponse que le P. Antoine Govea fit au P. Navarette : *Pour ce qui regarde les deux ceremonies solennelles qui se pra-*

tiquent dans la sale, dite de Confucius, afin d'éviter jusqu'au moindre danger, & jusqu'à l'apparence même de superstition, nous nous en tenons à ce qu'ont observé nos anciens Peres, qui est d'en interdire l'usage aux Chrêtiens, & de leur défendre même d'y être presens.

En faut-il davantage, Messieurs, pour renverser tous les raisonnemens generaux que vous faites là-dessus dans votre Lettre ? Quand il s'agit d'un fait, il n'est point question de raisonner. Le P. Navarette, qui s'étoit jusqu'alors si hautement declaré contre les pratiques des Jesuites, étoit-il gagé pour mentir en leur faveur ? Et quand nous n'aurions pas le témoignage exprès de ce Missionaire Dominicain, & que nous n'aurions que celui du P. Govea, ce Jesuite auroit-il osé avancer un fait de cette nature, s'il eût été faux, en écrivant à un homme qui étoit témoin oculaire de ce qui se passoit à la Chine ? C'est vouloir s'aveugler soi-même, que de se former le moindre doute sur un point comme celui-là : c'est vouloir imposer au public, que de le contester, & d'entreprendre par des raison-

nemens de lui perſuader le contraire. Cependant ce point eſt eſſentiel : & étant une fois vuidé, il ne reſte plus ſur ce point-là que les ceremonies qui ſe font par les Gradués dans la ſale de Confucius, & qui ſont expreſſément permiſes par le Decret d'Alexandre VII. où elles ſont exprimées, auſſi-bien que celles qui ſe font envers les Morts.

Mais direz-vous, Meſſieurs, quoique les Jeſuites ne permettent pas ces ceremonies ſolennelles des Equinoxes à l'égard de Confucius, ils diſent qu'ils ne les croyent point idolatres. Ils le diſent, parce qu'ils ſont perſuadés, & qu'ils prouvent tres-bien qu'elles ne renferment qu'un culte politique. Vous reprenez, & vous dites : *Si elles n'ont rien de mauvais, que ne les permettent-ils ? Et s'ils ne les permettent pas, que ne diſent-ils qu'elles ont quelque choſe de mauvais ?* J'ai déja repondu à ce mechant raiſonnement par la conduite des Apôtres & de l'ancienne Egliſe pour les ceremonies Judaïques.

Vous en faites encore un autre qui
Pag. 24. ne vaut pas mieux. *En vain*, dites-

vous, *ſe jetteront-ils ſur l'intention interieure que Dieu ſeul connoît. Un habile Theologien leur a prouvé que dans ce qui ſe fait on ne pouvoit ſe diſpenſer de reconnoître au moins un ſacrifice exterieur : & c'en eſt aſſez, pour être obligé de tout rejetter.*

Certainement, Meſſieurs, vous ne vous faites gueres d'honneur en adoptant un tel raiſonnement, & vous deviez choiſir quelque autre endroit de ce Theologien que vous citez, pour faire l'éloge de ſon habileté. Expliquons, s'il vous plaît, l'équivoque, & vous jugerez vous-mêmes de la juſtece du raiſonnement. Un exemple ſera entendre ma penſée à ceux mêmes qui ne ſont pas Theologiens.

Durant les perſecutions que les Empereurs Payens exciterent contre l'Egliſe, on menoit un Chretien dans le Temple de Jupiter. On lui apportoit de l'encens pour l'offrir à cet Idole. Si par la crainte de la mort il le jettoit dans le braſier de l'Autel, il étoit cenſé avoir ſacrifié à Jupiter, quoiqu'il n'eût pas l'intention de ſacrifier, quoiqu'il fût perſuadé que Jupiter n'étoit pas un Dieu, quoiqu'il fît cette

action exterieure avec la plus extrême repugnance : & la raison étoit, que, selon l'idée des Payens, c'étoit-là un sacrifice, que ces Payens regardoient effectivement Jupiter comme un Dieu, & qu'enfin tant selon l'idée des Payens, que selon l'idée des Fideles, c'étoit un signe que ce Chretien renonçoit à sa Religion. Voila ce qui peut être apellé un sacrifice exterieur, & ce qui non seulement n'étoit pas permis, mais encore qui étoit detesté par tous les Fideles. Mais cette action exterieure, faite en d'autres circonstances, doit-elle passer toujours pour un sacrifice exterieur? Point du tout. On voit par exemple dans nos Eglises un Prêtre, un Diacre, ou quelqu'autre Ministre Ecclesiastique, encenser le saint Sacrement, & puis le Seigneur de la Paroisse. L'encensement fait au saint Sacrement est un culte de latrie; celui qui est fait au Seigneur de la Paroisse, l'est il? Non sans doute. D'où vient cela; car c'est la même action à l'exterieur? C'est qu'en France par exemple (car en certains païs Chretiens la chose seroit tres-scandaleuse:) c'est, dis-je, qu'en France & en plusieurs endroits de l'Europe, c'est un

usage établi : c'est que, selon l'intention de ceux qui font cette action, selon l'intention de ceux à qui cet honneur se rend, selon l'idée de tous ceux qui y assistent, c'est une pure marque d'honneur & de respect qu'on rend aux personnes d'un tel & d'un tel caractere. Vous voyez par là clairement, Messieurs, la difference qu'il y a entre un sacrifice exterieur, & la même action exterieure, à raison des circonstances, à raison de l'intention, à raison de l'institution. Et vous voyez en même tems en quoi consiste le sophisme dont il s'agit. Il en est de même de certaines ceremonies Chinoises. Ce ne sont pas des sacrifices exterieurs, quoique ce soit des actions exterieures usitées, comme l'encensement l'étoit dans les sacrifices de l'ancienne Loi & du Paganisme. Pourquoi ? C'est parce que selon l'intention des Chinois, selon l'institution de ces ceremonies, selon les usages reçus de tout tems, ce sont de simples marques d'honneur & de respect qu'ils rendent à Confucius, qu'ils ne regardent point comme un Dieu, ainsi que vous en demeurez d'accord ni-

comme un de ces autres genies, à qui les Idolâtres de la Chine rendent des honneurs divins : mais comme un grand Legiſlateur.

Comme cet exterieur de ceremonies Chinoiſes eſt votre fort, & que vous vous en ſervez dans votre Lettre pour effrayer le monde, en affectant d'y confondre celles que les Jeſuites y reconnoiſſent comme ſuperſtitieuſes, & celles qu'ils regardent comme purement civiles & politiques, il eſt bon de faire faire encore un peu plus d'attention à la comparaiſon que je viens de toucher en paſſant.

Continuons donc de comparer l'action, par laquelle on tue pour les ceremonies ſolennelles de Confucius une chevre, ou d'autres animaux, avec nos encenſemens. Défaiſons-nous ici, s'il vous plaît, Meſſieurs, pour un moment de nos idées Françoiſes.

Offrir & brûler de l'encens, étoit dans l'ancienne Loi & dans le Paganiſme une des actions des plus conſacrées & des plus religieuſes qu'il y eût. C'étoit l'eſpece de ſacrifice la plus parfaite, parce que c'étoit un holocauſte, où la créature eſt parfaitement

détruite à l'honneur de son Créateur. L'immolation des animaux qui n'étoient point brûlés sur l'Autel, étoit une autre espece de sacrifice inférieur à celui-là. Que s'ensuit-il de cela, sinon que nous avons en France un usage, qui faisant abstraction de nos idées & de nos intentions, seroit en lui-même pire, selon l'exterieur, que celui des Chinois considéré de la même maniere, lorsqu'ils tuent des animaux la veille des ceremonies solennelles de Confucius?

Si donc notre usage peut être rectifié, & est en effet rectifié par notre intention, par son institution, par la fin qu'on s'y propose, pourquoi celui des Chinois ne le sera-t-il pas à plus forte raison de même par les mêmes voies? Et pourquoi fera-t-on un fantôme épouventable de cet exterieur de ces ceremonies Chinoises, tandis que nous avons, pour ainsi dire, l'imagination apprivoisée à quelque chose, qui devroit paroître pire? Mais que sera-ce, si on ajoûte que cet encens qui se presente à un mortel, lui est presenté dans nos Eglises, en presence de nos Autels, par les Ministres

mêmes des Autels : & qu'au contraire ces animaux qu'on tue en l'honneur de Confucius, ſont égorgés hors de la ſale deſtinée à l'honorer, non point par des Miniſtres d'office, mais par des bouchers, & que cela ſe fait, non point le jour de la ceremonie, mais le jour de devant ; que cela ſe fait en l'honneur des Mandarins vivans, quand ils ſont d'un rang fort élevé, ſoit au jour de leur naiſſance, ſoit lorſqu'ils prennent poſſeſſion de leurs Gouvernemens ; qu'on le fait quelquefois en leur preſence ; ce qui ne ſe fait pas devant le tableau de Confucius ; qu'outre ces animaux qu'on tue en leur honneur, on leur offre des fruits, des legumes, du ris, des liqueurs ; qu'on y fait l'élevation des baſſins & des coupes ; qu'on ſe proſterne devant ces mets & ces animaux avant que de les offrir ; qu'on y brûle des parfums ; qu'on y allume des bougies en plein midi ; qu'on y fait des concerts d'inſtrumens entre chaque ſervice ; qu'il y a un Maître des Ceremonies, qui regle tout, criant à haute voix : *Proſternez vous : Relevez vous*, & autres choſes ſemblables ; qu'on y

recite par écrit les louanges de celui en l'honneur de qui tout cela se fait; qu'enfin c'est une maxime parmi les Chinois, que les Morts, & en particulier Confucius, ne doivent point être honnorés avec d'autres ceremonies que celles dont on use à l'égard des vivans, à qui l'on veut donner des témoignages particuliers de son respect? Tout ce que je viens de dire se voit en partie dans les livres du P. Brancati, qui persuaderent le P. Navarette d'approuver les ceremonies Chinoises, & en partie dans ceux du P. le Faure, & des autres Missionaires qui ont écrit sur ces matieres, qui écrivoient tout cela dans la Chine à la vue des Chinois. On a les originaux de ces livres écrits sur du papier de la Chine, & qu'on offre à la Congregation du Saint Office de produire imprimés, pourvu qu'on ait le tems de les achever d'imprimer avant le Jugement, que les adversaires des Jesuites pressent de toutes leurs forces, & où il s'agit d'une affaire, où un delai de dix ans pour avoir tous les éclaircissemens necessaires, feroit moins de mal, quand même les ceremonies

Chinoises seroient dans la suite reconnues mauvaises, que n'en feroit à la Religion un Jugement qui seroit porté six mois trop tôt.

Je ne m'étendrai pas plus au long sur ce sujet, Messieurs. C'en est là assez pour détromper le monde sur ces points capitaux de la question, & pour justifier auprès de tous les honnêtes gens la conduite des Missionaires Jesuites dans le parti qu'ils ont pris sur les ceremonies Chinoises, quand même ils se seroient trompés. Mais, Messieurs, pourriez vous justifier de même celle que vous avez tenuë à l'égard de leur Compagnie?

Sous prétexte d'écrire au Pape, vous venez de donner au public la plus affreuse idée de nos personnes & de notre Compagnie, que l'on en ait peut-être jamais donnée. C'est là le sentiment general de tous ceux qui ont lu votre Lettre. Nos ennemis en triomphent, & vous ne pouviez pas mieux entrer dans leur passion. Aussi vous en sçavent-ils bon gré Ceux qui aiment sincerement l'Eglise, en sont affligés, & vous ne pouviez leur causer une plus sensible douleur. Les he-

retiques

retiques en profitent par les conſe-quences terribles qu'ils en tirent à l'avantage de leur parti contre le parti Catholique, & vous ne pouviez pas leur fournir de meilleures armes. Tous, juſqu'aux plus indifferens, conviennent que depuis qu'on écrit contre les Jeſuites, il n'y a peut-être point eu d'ouvrage plus aigre, plus mordant & plus outrageant que celui-là.

A Dieu ne plaiſe, Meſſieurs, que nous entreprenions de vous répondre dans le même ſtile. Il ne s'agit pas ici de repouſſer l'injure par l'injure. Il s'agit d'édifier l'Egliſe, à laquelle vous & nous ſommes reſponſables de notre conduite & de nos ſentimens. Il s'agit de remedier au ſcandale que votre Lettre cauſe, lorſqu'elle declare à tout le Monde Chretien, & qui pis eſt, au Monde proteſtant, qu'un Ordre entier de Religieux, un Ordre approuvé par l'Egliſe, employé par l'Egliſe, qui ſert l'Egliſe en toutes les parties du Monde, fait une profeſſion ouverte de permettre publiquement l'idolatrie, & que les Miſſionaires de cet Ordre vont de deſſein formé juſqu'aux extremités de la terre pour y

faire des Chretiens Idolatres.

Voila ce que les Jurieux, & les autres Miniſtres de l'hereſie, fondés ſur les libelles indiſcrets & calomnieux des ennemis des Jeſuites, ont auſſi malicieuſement qu'injuſtement reproché à l'Egliſe Romaine. Or voila pourtant de quoi votre Lettre va leur ſervir de nouvelle preuve, dont ils prendront acte. Car ſi votre Lettre eſt exactement vraie, il eſt évident qu'ils ont raiſon, & il eſt impoſſible de les convaincre qu'ils ne l'ont pas, qu'en diſant, & en leur montrant que votre Lettre eſt pleine d'exaggeration, de fauſſeté & de malignité. C'eſt avec peine, Meſſieurs, que nous employons ces termes, en nous adreſſant à vous, & que nous nous ſommes trouvés contraints de démontrer une telle verité.

Je l'ai démontrée cette verité par tout ce que je vous ai dit juſqu'à preſent: Et quand vous pourriez venir à bout de renverſer toutes les preuves des faits que j'ai avancés, pour juſtifier la conduite des Miſſionaires Jeſuites au regard des ceremonies Chinoiſes, l'injuſtice de votre Lettre ſubſiſteroit toujours dans le point capital.

Cette injuſtice, dont vous ne vous laverez jamais, conſiſte en ce qu'elle ſuppoſe toujours contre nous ce qui eſt en queſtion. Il eſt queſtion de ſçavoir ſi certains honneurs, que l'on rend en la Chine à Confucius & aux Morts, ſont des idolatries, ou bien des ceremonies purement politiques, comme le pretendent les Jeſuites & les autres Miſſionaires de leur parti, ſans en exclure les Dominicains, dont les principaux & les plus conſiderables ont été de même ſentiment. Voila ſur quoi eſt le procès. C'eſt ce que l'on examine à Rome. Que faites-vous à Paris ? Indépendemment de ce que Rome en decidera, vous ſuppoſez que ces honneurs ſont des idolatries, & & vous le ſuppoſez comme une choſe dont perſonne ne doute, ni ne peut douter. Au lieu d'inſcrire votre Lettre au Pape : *Lettre ſur les conteſtations de la Chine*, vous l'inſcrivez : *Lettre ſur les idolatries de la Chine* : Et le ſuppoſant ainſi, vous vous déchaînez impitoyablement contre les Jeſuites, comme contre des fauteurs declarés & obſtinés d'idolatrie. Hé, Meſſieurs ! attendez que le procès ſoit jugé. Quand

Rome aura prononcé, vous donnerez à votre zele tout l'effort qu'il vous plaira : mais au moins jusque là contenez-vous, & traitez les Jesuites plus honnêtement. Si Rome approuve votre sentiment, alors vous aurez plus de sujet de vous declarer contre eux. Encore en ce cas auront-ils droit d'exiger de vous que vous ne leur insultiez pas : & s'ils refusent de se soumettre, il vous sera permis de ne les pas épargner.

Mais que par avance & par provision, sans attendre le Jugement de Rome, vous commenciez par les décrier comme des gens sans religion, & qui sont determinés à corrompre le Christianisme, en permettant d'énormes & de monstrueuses idolatries : que sur la simple exposition qu'il vous plaît de faire de ces prétenduës idolatries, vous les noirciſſiez, en les faisant passer pour des hommes qui devroient être regardés comme des monstres dans le Christianisme, s'ils étoient tels que vous les representez par votre Lettre ; que d'une maniere hautaine, méprisante & insultante vous affectiez de les confondre, &, si vous pouviez,

de les anéantir, dans le deſeſpoir où vous étes, dites-vous, de les convertir ; & tout cela pendant que le Saint Siege, ſaiſi de la cauſe, examine, qui des deux a tort, ſans vous donner la patience d'attendre que Rome ait parlé : c'eſt, Meſſieurs, ce qui nous paroît injuſte, pour ne pas dire violent, & c'eſt de quoi nous nous plaignons à vous-mêmes. Mais cette injuſtice doit paroître encore bien plus criante, ſi l'on fait attention à la reflexion qui ſuit.

Les Ecrivains de votre parti avouënt eux-mêmes que les Chinois ne reconnoiſſent point Confucius pour un Dieu. Monſieur Charmot en convient, juſqu'à trouver mauvais qu'on lui ait imputé, & à M. Maigrot, de croire le contraire. Dês-là, ſans parler des autres preuves évidentes que nous en avons, nous concluons que les preſens que l'on fait dans la Chine à Confucius, ne ſont point des ſacrifices ; que les tables ſur leſquelles on met ces parfums, ne ſont point des Autels ; que les lieux où l'on s'aſſemble pour ces ceremonies ne ſont point des Temples. Car, comme dit S. Auguſtin, on ne fait des ſacifices qu'à Dieu ;

ou qu'à celui que l'on croit être Dieu, c'eſt à dire, dont on fait une Idole & une fauſſe Divinité. Il en eſt de même des Temples & des Autels. C'eſt là la conſequence naturelle que nous croyons avoir droit de tirer de la confeſſion même de M. Charmot. De ſçavoir ſi cette conſequence eſt bien tirée, & qui de vous ou de nous raiſonne le mieux, c'eſt encore un coup le ſujet du procès.

Cependant ſans attendre le denoüement & l'iſſuë de ce procès, toute votre Lettre ſuppoſe, & l'exprime en je ne ſçai combien de manieres, que nous permettons aux Chretiens de la Chine d'aſſiſter *aux ſacrifices de Confucius, d'immoler des victimes à leurs Ancêtres dans des Temples, &c.* Choſes que nous nions hautement, & ſur quoi nous proteſtons tout le contraire. Que n'avez vous au moins l'équité de dire que nous n'en convenons pas? Et pourquoi par une expreſſion ſi affirmative donnez-vous à entendre à tout l'Univers qu'en effet nous autoriſons l'idolatrie; nous, à qui tant de Chinois Chretiens rendent témoignage que la premiere inſtruction que nous leur avons donnée, a été de fuir

les Temples des Idoles, & d'en avoir horreur; nous, qui nous ſommes tant de fois attirés par là à la Chine la perſecution des Idolatres; nous, qui avons pour cela ſouffert les exils & les priſons? Y a-t-il dans la Chine un ſeul Temple d'Idoles, dont nous permettions l'entrée à nos Chretiens? Si nous avons été perſuadés avec tant d'autres Miſſionaires, que les édifices où l'on s'aſſemble pour honorer Confucius & les Morts, ne ſont point des Temples, & que les honneurs qu'on y rend, ne ſont pas des ſacrifices, faut-il parce qu'en cela, fondés ſur de bonnes raiſons, nous ſommes d'un ſentiment different du vôtre, que vous nous diſiez Anathême, & que vous répandiez contre nous tout le fiel & toute l'amertume, dont votre Lettre eſt remplie?

Pour mettre le comble à l'outrage, & pour nous tourner en ridicules, vous dites *qu'aprês que les Jeſuites ont ſué ſang & eau* pour excuſer les ceremonies qui ſe font à l'honneur de Confucius, quand on leur demande quelle eſt donc la difference entre ces ceremonies, & celles qui ſe prati-

quent à l'égard des autres Idoles de la Chine, *ils sont reduits à répondre comme l'un d'eux vous a répondu, qu'ils n'en sçavent rien.*

De bonne foi, Messieurs, est-il vrai? Est-il possible que vous ayez vu les Jesuites reduits à une réponse aussi pitoyable & aussi impertinente que celle-là? Ont-ils besoin de *suer sang & eau* pour trouver en cela une difference, non seulement qui saute aux yeux, mais que vous leur fournissez vous-mêmes, & qui suffiroit toute seule pour vous confondre? Supposé, comme vous en tombez d'accord, que les Chinois ne reconnoissent point Confucius pour un Dieu, est-il rien de plus aisé aux Jesuites que de répondre à cette question, & d'y répondre solidement?

Rappellez encore, s'il vous plaît, l'exemple que je vous ai deja proposé des encensemens, qui se font dans nos Eglises. Dites-nous, je vous prie, si un Calviniste en France, ou un Chinois Payen à la Chine, vous demandoit quelle difference il y a, selon vous, entre encenser le saint Sacrement, & immediatement après en-

encenser dans la même Eglise le Seigneur de la Paroisse ? vous faudroit-il suer sang & eau pour lui marquer en quoi cette difference consiste ? & en seriez-vous reduits à lui avouer que vous n'en sçavez rien ? Car c'est parfaitement le même cas, & on vous defie d'en apporter la disparité. Sans qu'il vous en coutât de suer sang & eau, ne croiriez-vous pas avoir bien répondu, en disant qu'on encense le saint Sacrement, comme contenant JESUS-CHRIST, qui est le vrai Dieu, au lieu qu'on n'encense le Seigneur de la Paroisse, que comme un homme qui y tient le premier rang. Quoique l'action exterieure, & regardée materiellement, s'il m'est permis d'user de ce terme de l'Ecole, soit la même, la diversité des objets & des motifs en fait deux choses essentiellement differentes ; c'est à dire, que du premier encensement elle en fait un culte religieux, & du second un honneur d'une toute autre espece. Voila, selon la doctrine de saint Thomas & des autres Theologiens, ce que vous répondriez au Calviniste & au Chinois Payen.

Pourquoi ne voulez-vous pas que

les Jesuites vous fassent la même réponse sur ce qui regarde les ceremonies de Confucius, & celles des Idoles de la Chine ? Ou plutôt sçachant fort bien que c'est justement & précisément ce que les Jesuites répondent, pourquoi les traduisez-vous en ignorans, qui sont reduits à confesser qu'ils n'en sçavent rien ? Un d'eux, ajoutez vous, l'a ainsi répondu. La belle raison ! Peut-être l'a-t-il fait ainsi, indigné de l'absurdité de votre demande. Peut-être n'étoit-il pas en effet assez instruit des choses, pour entrer dans ces discussions. Mais peut-être est-ce un Jesuite imaginaire, que vous feignez, pour lui faire dire des sottises. Vous avez un fameux modele pour ce beau secret. On introduisoit autrefois un Jesuite de ce caractere, pour lui mettre en bouche mille impertinences en matiere de Morale. Pourquoi n'en pas faire autant, pour attribuer des extravagances aux Jesuites sur les ceremonies Chinoises ? Mais après que tant d'habiles Ecrivains de cette Compagnie se sont expliqués si nettement, & avec tant de solidité sur ce sujet, tant en Europe qu'à la Chine, un tel artifice,

mis une ſeconde fois en œuvre, ne peut plus avoir rien que de fade, & d'indigne de gens comme vous.

Vous en employez un autre, qui n'eſt pas moins uſé, mais qui eſt encore pire que celui-là. Il s'agit ici de faits & de choſes qui ſe paſſent à plus de ſix mille lieuës de Paris : & tout bien conſideré, toutes les preuves ſe reduiſent aux dépoſitions des témoins oculaires, & qui ont été ſur les lieux. Dans cette cauſe les témoins & les parties ſont les mêmes, avec cet avantage neanmoins du côté des Jeſuites, que, ſi l'on compte les témoignages, ils l'emportent de beaucoup, ſans même y comprendre ceux de la plûpart des anciens Miſſionaires des autres Ordres, qui aprés un ſerieux examen s'étoient rangés à leur parti : De ſorte qu'il ſe trouveroit bien cinq Miſſionaires Jeſuites d'un côté, contre un de l'autre. Cela étant ainſi, le monde naturellement penſeroit que le témoignage de cinq Jeſuites vaudroit bien celui d'un Jacobin, & que l'autorité du P. Martini devroit peut-être l'emporter ſur celle de M. Charmot. Que faites-vous, pour affoiblir

ce préjugé? Vous commencez par décrier les Jesuites, par les diffamer, par ramasser dans votre Lettre tous les traits satyriques, que les Heretiques & les Novateurs ont lancés contre eux dans mille libelles diffamatoires; en un mot, par les mettre dans le rang de ces infâmes, qui ne meritent point de créance en jugement. Les reconnoissiez vous pour tels, Messieurs, lorsque votre Congregation naissante regardoit leur Compagnie comme sa mere, qui l'avoit formée dans son sein, & lui avoit fait part de ce zele, que vous avez eu depuis pour la conversion des Infideles? C'étoit principalement en ce tems-là que certaines gens, rebelles à l'Eglise & au Roi, publioient leurs satyres contre les Jesuites. Vous les detestiez alors ces satyres, vous en étiez indignés, vous preniez la defense des Jesuites, que vous connoissiez, disiez vous, tout autres qu'on ne les dépeignoit dans ces méchans libelles. Et voila que vous encherissez par dessus, & que vous en faites l'appui de votre cause.

C'est aux écrits que les Jesuites firent alors pour se défendre, que vous

faites

faites allusion, autant qu'à la Lettre du P. le Comte, lorsque vous dites: *Que le bel endroit, ou plutôt l'endroit favori de tous les Ecrivains de la Compagnie, celui dont ils aiment le plus à se parer, & dont ils se parent en effet avec pompe en toute occasion, c'est de dire qu'ils n'ont pour ennemis que les ennemis de la Religion.* Non, Messieurs, ce n'est point là notre endroit favori : vous ne prenez pas bien nos termes, & vous interpretez mal notre pensée. Notre endroit favori, puisqu'il vous plaît de l'appeller ainsi, ou plutôt notre endroit consolant, c'est de voir que depuis que nous sommes au monde, tous les Heretiques & tous les Novateurs se sont jusques à present déchaînés contre nous, & que tous les ennemis de l'Eglise, dês qu'ils le sont, deviennent les nôtres. L'Allemagne, l'Angleterre, & la France en sont témoins depuis un siecle & demi: & nous ne disons que cela. Mais notre endroit douloureux, c'est de voir souvent les Catholiques, seduits par les Novateurs & par les Heretiques, se joindre à eux pour nous persecuter, & seconder par cela, même contre

leur intention, les mauvais desseins de ces ennemis de l'Eglise. Ce que vous dites ici, vous l'avez tiré des livres de certains Ecrivains assez connus, & vous avez pris leur endroit favori pour le nôtre. Ils le repetent éternellement dans leurs ouvrages, que les Jesuites se vantent de n'avoir pour ennemis que les ennemis de la Religion; que, selon ces Peres, tous *ceux qui les attaquent, ou qui leur répondent, sont des heretiques, des Jansenistes, des gens de cabale & de parti.* C'est un secret, dont usent ceux qui font parler ainsi les Jesuites, afin de s'épauler de toutes les personnes, qui étant d'ailleurs bons Catholiques, ne sont pas favorables à leur Compagnie. Et plût à Dieu que ce secret leur réüssît moins. Il est fâcheux que l'on vous voye vous-mêmes parler ainsi, pour mettre contre les Jesuites le plus de gens que vous pouvez : cela n'est ni vrai, ni charitable.

Nous avions droit d'esperer de vous, Messieurs, que vous en useriez du moins à notre égard avec autant de moderation & d'équité, que Monsieur Maigrot dans son Mandement:

& nous avons la douleur de voir que vous avez fait tout le contraire. Car M. Maigrot declare que par son Ordonnance *il ne prétend point blâmer ceux qui ont eu d'autres sentimens, & qui ont suivi un autre usage, parce qu'il n'est pas étrange*, ajoûte-t-il, *que dans ces sortes de choses tous les Missionaires n'ayent pas été de même avis, & que chacun ait embraſſé la pratique qui lui paroiſſoit ſelon Dieu la plus conforme à la verité.* Est-ce ainsi que parle votre Lettre? & est-ce ainsi qu'elle ménage les interêts de la charité? Par là M. Maigrot met à couvert tous les Missionaires Jesuites de la Chine: & vous vous acharnez à les flêtrir. Quand même ils se seroient trompés, chose dont tous les hommes sont capables, M. Maigrot les excuse & par la droiture de leur intention, & par la difficulté de la chose: & vous vous applaudissez, en disant que ce sont des entêtés, obstinés à vouloir justifier par tout l'idolatrie, gens que rien n'arrête, ni le respect dû à la verité, ni le zele pour la pureté du culte Evangelique, ni les remontrances qu'on leur a faites. Par cet endroit de son

Mandement M. Maigrot rend au moins juſtice à ces grands ſerviteurs de Dieu, qui pleins d'un zele Apoſtolique ont été les premiers Fondateurs de la Miſſion de la Chine, & dont la memoire eſt encore pour cela en benediction : & vous contez pour rien de les repreſenter ſans diſtinction comme des hommes ambitieux, flatteurs des Grands, qui ont cherché les moyens de s'inſinuer à la Cour, d'y parvenir aux honneurs & aux dignités, en trahiſſant leur miniſtere, vous ſouciant peu de ce qu'il en coûtera à la Religion, pourvu que vous détruiſiez les Jeſuites. Vous exaggerez avec malignité tout ce qui ſemble avoir contre eux quelque apparence odieuſe, & vous ſupprimez avec affectation tout ce qui pourroit l'adoucir, & les diſculper. Car en diſant par exemple, qu'ils ont ſi bien fait, qu'ils ſont parvenus dans la Chine juſqu'à ſe rendre Préſidens du Tribunal des Mathematiques, ſans ſe ſouvenir qu'ils avoient autrefois decidé dans leur Aſſemblée de la Province de Nanquin qu'on ne pouvoit pas batiſer le Préſident des Mathematiques, s'il demandoit à ê-

tre Chretien, à moins qu'il ne renonçât à ſa charge, & ſans prendre garde que cette charge traînoit aprês elle des ſuites qui paroiſſoient peu compatibles avec le Chriſtianiſme, comme de faire des Calendriers, où l'on marque les jours heureux & malheureux : en énonçant, dis-je, ce fait, vrai, ou faux, vous vous donnez bien de garde d'ajoûter ce qui eſt certain, ſçavoir que le Pere Adam Schall, qui fut le premier elevé à cette dignité, ne l'accepta qu'à condition qu'il retrancheroit du Calendrier Chinois les jours heureux & malheureux, parce qu'il trouvoit en cela de la ſuperſtition. Votre Lettre publie l'un, & ſupprime l'autre. C'eſt ce que nous appellons malignité. On vous en citeroit je ne ſçai combien d'autres exemples encore plus marqués, où, au lieu que pour l'honneur de la Religion vous auriez dû dans votre Lettre faire au moins quelque mention de ce qui juſtifioit clairement la conduite des Jeſuites, non ſeulement vous affectez de le diſſimuler, & de l'ignorer : mais vous prenez à tâche de ramaſſer & de groſſir ce que vous croyez qui les

devoit perdre, c'eſt à dire, qui les perdroit, ſi l'on s'en rapportoit à vous, & à l'expoſition maligne que vous en faites.

En un mot le Mandement de M. Maigrot vous a paru trop honnête, & ſelon vos intentions, trop moderé, pour ne pas dire trop fade. Vous avez jugé à propos d'y mettre le ſel ; mais vous l'y avez mis à poignées : & au lieu que M. Maigrot par les dernieres paroles de ſon Mandement a ôté aux heretiques tout pretexte de ſe prévaloir contre l'Egliſe de la prétendue idolatrie des Jeſuites, vous leur en avez ouvert par votre Lettre le plus beau champ qu'ils en eurent jamais.

Mais revenons. Une des queſtions que l'on examine à Rome, c'eſt celle qui regarde le Decret d'Alexandre VII. obtenu par les Jeſuites l'année 1656. & qui depuis ce tems-là a ſervi de regle à tous les Miſſionaires de la Chine dans la conduite des Chretiens Chinois. Il s'agit de ſçavoir ſi ce Decret a été rendu avec connoiſſance de cauſe. Les Jeſuites & les Dominicains de leur parti ſoutiennent qu'oüi. D'autres Dominicains ſoutiennent avec vous que non. C'eſt un des principaux points du procês.

Que fait votre Lettre ? Elle ſuppoſe, mais heureuſement elle ne le prouve pas, & à gens mediocrement éclairés elle ne le perſuadera pas : elle ſuppoſe, dis-je, comme une choſe decidée, & qui eſt ſans conteſtation, que ce Decret eſt ſubreptice ; que les Jeſuites pour l'obtenir, ont formé entre eux le deſſein de tromper le Saint Siege ; qu'ils ont tenu pour cela conſeil ; que contre leur propre conſcience, ils ont cherché des expediens pour maintenir à quelque prix que ce fût l'idolatrie, dont ils étoient les défenſeurs, en donnant aux ceremonies Chinoiſes une interpretation de leur façon ; qu'aux dépens de la verité, leur habileté & leur eſprit leur en ont fourni les moyens ; que dans cette vue ils ont deputé à Rome le P. Martini ; que ce Jeſuite eſt parti du fond de la Chine, & qu'il a fait ſix mille lieuës pour venir prendre la Sacrée Congregation, le Pape, & toute l'Egliſe, comme dans un piege. Ce P. Martini, dont Monſeigneur Aleoniſſa, tout declaré qu'il eſt pour vous, parle cependant avec tant d'éloges, & qu'il confeſſe avoir été un homme d'un tres-grand

merite, eſt, ſelon votre Lettre, un trompeur & un impoſteur, qui déguiſant les choſes, & les propoſant tout autrement qu'elles n'étoient, c'eſt à dire, qui mentant hardiment, non ſeulement aux hommes, mais à Dieu dans la perſonne du Vicaire de JESUS-CHRIST, n'a pas laiſſé de venir à bout de ſa malheureuſe entrepriſe. Hé, Meſſieurs ! encore une fois à quoi bon toutes ces aigreurs ? Pourquoi déchirer la memoire d'un homme, d'ailleurs, malgré vous, eſtimable & reſpectable ? Eſt-ce ainſi qu'on en doit uſer, quand on plaide en honnêtes gens ? Si les Jeſuites diſoient quelque choſe de ſemblable du P. Moralez Dominicain, au ſujet du Decret d'Innocent X. en ſeriez vous bien édifiés ? Il ne tiendroit pourtant qu'à eux d'en dire autant, & peut-être avec plus de raiſon ; car au moins il eſt vrai que quand le P. Moralez Dominicain obtint le Decret d'Innocent X. les Jeſuites qui étoient les parties intereſſées, ne furent ni oüis ni appellés. Le Decret de 1656. le porte expreſſément ; au lieu que quand le P. Martini ſollicita dix ans aprés le Decret d'Alexandre VII.

le Pape ni la Sacrée Congregation ne pouvoient pas ignorer ce que le P. Moralez avoit proposé, puisqu'ils l'avoient devant les yeux, & qu'ainsi ils jugeoient les deux parties ouies.

Mais sans entrer sur ce point dans aucune discussion, jamais les Jesuites n'ont cru pour cela devoir s'emporter contre le P. Moralez. Ils l'ont toujours regardé comme un homme de bien, & même comme un fervent Religieux, qui, selon eux, s'étoit trompé sur le fait des ceremonies Chinoises: mais qui avoit agi de bonne foi, selon ses lumieres : & par là ils ont toujours conservé avec lui l'esprit de charité & de paix. Que ne traitiez-vous les Jesuites de la même façon ? Et parce qu'ils ne sont pas de votre avis sur les points contestés, pourquoi faut-il qu'oubliant toutes les loix de la charité & de l'honnêteté, vous les fassiez passer dans le monde pour des gens sans conscience & sans honneur ; qui apprehendent peu le scandale ; qui ne rougissent pas sans raison (on entend ce que cela signifie ;) qui imaginent des secrets pour autoriser l'idolatrie ; qui se font un vain triomphe d'avoir

trompé le Pape & le Saint Siege; qui, quoiqu'on faſſe, ſont déterminés à renverſer plutôt le Chriſtianiſme, que de démordre de leurs erreurs, &c. ? Car votre Lettre dit tout cela, ou le fait entendre : & on s'étonne, Meſſieurs, que vous ne rougiſſiez pas vous-mêmes d'avoir outré les choſes juſqu'à ce point.

En verité, Meſſieurs, on ne peut vous croire, quand vous dites dans
Pag. 6. votre Lettre, que *vous n'en ſçavez pas tant que les Jeſuites.* C'eſt là en ſçavoir beaucoup plus que vous n'en devriez ſçavoir. *Nous*, dites vous, *qui n'en ſçavons pas tant, nous avons été reduits à nous en tenir littéralement à l'Evangile.* On demande à quel Evangile ? Eſt ce à celui de ſaint Mathieu, où nous liſons : *Quiconque dira à ſon frere*, Racha, *meritera d'être condamné* ? Combien de Rachas dans votre Lettre ? c'eſt à dire, combien de traits aigus & mordans, en comparaiſon deſquels tous les Rachas du monde ſeroient des douceurs ?

Ah, Meſſieurs, encore un coup ! qu'il en faut ſçavoir, pour s'en tenir littéralement à l'Evangile, & écrire

une Lettre comme la vôtre? L'Evangile ne prêche que charité, que moderation, qu'humilité, on y deteſte juſqu'au moindre outrage fait à ſon frere, elle condamne l'aigreur, les emportemens, & juſqu'à la moindre parole choquante : & où eſt là-deſſus cette conformité litterale de votre conduite & de votre Lettre avec l'Evangile? Sont-ce les Jeſuites, n'eſt-ce pas toute la Cour, n'eſt ce pas tout Paris, qui l'ont regardée comme la plus ſanglante ſatyre, qui ait jamais été écrite contre leur Compagnie? Peut on en lire deux pages de ſuite, ſans en avoir cette idée? Qui peut voir, ſans en être indigné, ou plutôt ſans rire, la proteſtation que vous faites au commencement de cet écrit, de vous en tenir en l'écrivant *à votre premiere moderation* ? Et ſi l'on juge à cet égard du paſſé par le preſent, ne vous convaincra-t-on pas par vos propres paroles, que vous avez toujours tenu envers les Jeſuites une conduite infiniment emportée? Pag. 7.

Pour ce qui eſt de la verité & de la ſincerité, autre caractere de l'Evangile, & de ceux qui la pratiquent

litteralement, qu'en penſera-t-on, quand on raprochera de votre Lettre quantité de faits, dont jé parle dans cet écrit, ſur leſquels vous avez déguiſé, biaiſé, diſſimulé, pour ne pas me ſervir d'un terme plus fort, & ne pas imiter la dureté de vos expreſſions? Quand on verra qu'alleguant contre les Jeſuites la dénonciation que l'Archevêque de Manile & l'Evêque de Zebut firent contre eux au Pape, vous avez paſſé ſous ſilence les lettres de retractation, écrites par ces Prélats quelque tems aprês à Rome, pour juſtifier les Jeſuites, qu'ils avoient accuſés ſur de fauſſes relations. Retractation, qui eſt une approbation manifeſte des pratiques des Jeſuites touchant les ceremonies Chinoiſes: Quand on verra qu'en attaquant dans votre Lettre les ſeuls Jeſuites, comme les uniques fauteurs des prétendues idolatries Chinoiſes, vous vous gardez bien de faire remarquer que tant de Miſſionaires des autres Ordres dês l'an 1669. convaincus par les raiſons des Jeſuites, aprês des conferences reglées, & des écrits de part & d'autre, s'étoient enfin rendus à leurs

raiſons,

traisons, & cela au nom de leurs Superieurs, & avoient embrassé le sentiment des Missionaires Jesuites. Vous vous contentez de dire en passant, que *quelques-uns d'entre les Religieux s'étoient laissés tromper par le desir de se mettre à couvert des persecutions.* Pag. 58.

C'est là faire en même tems de ces Religieux de malheureux prévaricateurs de leur ministere, & des Jesuites de detestables imposteurs. Mais que vous importe que la reputation de ces Religieux soit flétrie d'une maniere si horrible, pourvu que le crime en retombe sur les Jesuites ? Quand on verra encore par les pieces authentiques que j'ai citées, la relation fausse & odieuse que vous faites de l'Assemblée de Canton : Quand on vous verra vous appliquer à prouver que les Jesuites permettent les ceremonies des Equinoxes à l'honneur de Confucius, malgré l'évidence des faits & des témoignages contraires, que je rapporte là-dessus : Quand on vous verra parler du Decret, obtenu par le P. Moralez, comme d'un Decret *rendu avec connoissance de cause, & qui avoit été signifié aux Jesuites dans ton-* Pag. 121

tes les formes, quoique le contraire soit constant par les termes du Decret d'Alexandre VII.* Quand on apprendra par le livre que j'ai cité, & qu'on croit être du P. Moralez même, que ce Decret ne fut publié à la Chine qu'après qu'il l'eut modifié, alteré, tronqué, & qu'il n'y eut laissé que les choses, dont les Jesuites convenoient eux-mêmes sur l'article de Confucius; Quand on vous verra citer à tout propos trois ou quatre Dominicains, qui ont écrit contre les Jesuites, comme si c'étoient des oracles, & dire sur telles preuves : *On a convaincu les Jesuites à Rome & en France de l'impieté & de l'idolatrie, qui est comprise dans ces paroles*, Adorez le ciel, *par des demonstrations qui les accablent, & dont ils ne se releveront jamais.* C'est le P. Alexandre que vous citez en cette occasion, dont les emportemens encore plus violens, & beaucoup plus mal assaisonnés que les invectives de votre Lettre, sont à peine soufferts de ceux à qui il donne son livre, & qui, malgré le public, s'ingere par tout, & veut paroître dans toutes les grandes scenes.

* Cæterùm cùm Missionarii Societatis Jesu in prædicto Regno eunc téporis auditi non fuerint.

Pag. 40.

Dans tous ces endroits de votre Lettre la charité ou la verité sont visiblement blessées. Mais je ne sçai comment exprimer l'atteinte que vous donnez à l'un & à l'autre dans la page 36. où après avoir representé le P. Adam Schall comme un ambitieux, comme un prévaricateur, qui avoit sacrifié sa conscience à l'honneur d'être Président du Tribunal des Mathematiques, vous n'avez pas de honte de le rendre responsable de la persecution qui s'alluma alors contre les Chretiens.

C'est ainsi, Messieurs, que vous traitez ce saint Missionaire, le plus illustre Confesseur qu'ait eu l'Eglise de la Chine, & à qui l'on pourroit même donner le nom de Martyr, puisqu'il mourut, peu de tems après être sorti de sa prison, des incommodités qu'il y avoit souffertes, & des autres mauvais traitemens qu'on lui avoit fait endurer durant la persecution. Je vous ai déja fait remarquer un peu auparavant, que, selon la relation d'un Pere Dominicain, qui fut lui-même du nombre de ces saints Confesseurs de JESUS-CHRIST, le Pere

Lettre du P. Sarpetri, écrite à la Congregation de Prop. Fide.

Adam Schall fut au moment de voir sa mission couronnée d'une mort glorieuse, & qu'à cette occasion il arriva des prodiges si extraordinaires, *qu'on n'eut pas lieu de douter qu'il n'y eût quelque chose au dessus de la nature.* Mais quand de saints Confesseurs, & le Ciel même, se declarent ainsi en faveur d'un Missionaire Jesuite, ses Freres, Messieurs, peuvent ne se pas mettre en peine des efforts que vous faites pour le décrier, sur tout quand
Pag. 6. ils voyent que dans votre Lettre vous n'épargnez pas la memoire de Monsieur Constance, à qui vous aviez des obligations infinies, lesquelles vous avez cru devoir oublier, parce qu'à Siam il fit paroître un peu plus de consideration pour les Jesuites, que pour vous : Ce qui pourroit confirmer la reflexion que fit un grand Magistrat, après avoir lu votre Lettre, qu'il n'y auroit point de bruit à la Chine, si les Missionaires changeoient de place; que ceux du Seminaire des Missions fussent à la Cour de l'Empereur, & tous les Jesuites dans les Provinces éloignées de la Capitale. Que voulez-vous, Messieurs ? Je suis persuadé que

le zele des uns & des autres eſt égal : mais d'ailleurs il y a apparemment quelque autre choſe qui cauſe ces diſtinctions qu'on a faites des Jeſuites & de vos Miſſionaires à Siam & à la Chine.

J'omets pluſieurs autres articles de votre Lettre, qui ſont également injurieux aux Jeſuites, & peu conformes à la verité & à la charité. Ceux que je viens de toucher, me ſuffiſent, ce me ſemble, pour laiſſer juger au monde du témoignage que vous vous rendez à vous-mêmes, *de vous être reduits à vous en tenir litteralement à l'Evangile*. Et tout le monde ſera parfaitement convaincu de ce que vous dites au Pape une page auparavant, que Sa Sainteté verra bien que dans votre Lettre *vous y avez cherché quelque choſe de plus qu'une ſimple conſolation.* pag. 5.

Je finis, Meſſieurs, en vous avertiſſant d'une reflexion qu'on a faite ſur votre écrit, laquelle regarde encore l'article de la ſincerité. Ce fut dans une compagnie, où quelqu'un propoſa une queſtion, qui ſurprit d'abord; c'eſt à ſçavoir, ſi Meſſieurs du

Seminaire des Missions Etrangeres ont presenté, ou presenteront leur Lettre au Pape? On lui demanda quelle raison il avoit d'en douter, vu le titre de la Lettre, & que ces Messieurs y parlent au Pape d'un bout à l'autre.

J'en ai plusieurs raisons, répondit-il, qui me paroissent assez bonnes. La premiere, que le Pape étant saisi depuis long-tems de l'affaire, ces Messieurs lui ayant déja écrit pour le supplier de la decider, Sa Sainteté ayant entre les mains les memoires des deux parties, & toutes les pieces du procès, il paroît inutile de lui adresser une seconde Lettre, qui ne dit rien de nouveau, & qui ne peut nullement entrer en preuve.

La seconde raison est, que cette Lettre n'est point écrite du stile dont on a coutume d'écrire au Vicaire de JESUS-CHRIST, quand on s'adresse à son Tribunal pour des matieres de Religion. Car quoiqu'il soit permis en ces occasions de faire valoir ses raisons autant que l'on peut, qu'il ne soit pas même defendu d'y employer l'art & la force de l'éloquence pour fortifier son bon droit, ou pour faire sen-

tir la mauvaiſe conduite ou la mauvaiſe foi de ſes adverſaires, on doit le faire neanmoins avec certaines précautions. S'il y a du feu dans la compoſition, il doit être ſans emportement; l'aigreur des invectives en doit être bannie; les traits injurieux, & tout ce qui a l'air de ſatyre, ne conviennent point dans une telle Supplique: ce ſeroit manquer au reſpect dû à la Majeſté Pontificale. En un mot il n'eſt jamais permis de dire d'injures, ni d'outrager perſonne en parlant, ſoit de bouche, ſoit par écrit, à un Pape, à un Roi, à un Souverain.

La troiſiéme raiſon, c'eſt qu'il ſeroit, ce ſemble, contre le bon ſens d'envoyer de France au Pape dans une Lettre des pieces qui auroient été faites à Rome par ſon ordre. On pourroit l'en faire ſouvenir, ou les lui indiquer, s'il en étoit beſoin: mais lui en adreſſer une copie, comme dans cet écrit on lui en adreſſe une tout au long des queſtions propoſées à M. Aleoniſſa ſur les ceremonies de la Chine, que le Pape a dû voir long-tems avant que Meſſieurs des Miſſions Etrangeres en euſſent communication, cela

paroîtroit ridicule.

La quatriéme raiſon ſemble encore plus forte. Elle étoit priſe de ce que ces Meſſieurs diſent au Pape dans leur Lettre, qu'ils eſperent obtenir de Sa Sainteté la permiſſion de la rendre publique. Cela ſuppoſe que cette Lettre a été faite premierement en Latin, ou en Italien, afin qu'elle fût vuë du Pape; qu'elle a été enſuite envoyée à Rome, & puis preſentée au Pape, qui l'a agreée, & qui a trouvé bon qu'elle parût en France; que cette nouvelle a été apportée de Rome à Paris; que ſur cette permiſſion on a fait traduire & imprimer la Lettre. Voila bien des choſes en peu de tems, diſoit cette perſonne qui avoit examiné les dates. Car enfin la Lettre a été faite à l'occaſion de celle du P. le Comte, qui ne parut que vers Pâques. Celle-ci a paru dês le commencement de Juin, & eſt datée du 20. d'Avril. Il faut donc qu'elle ait été compoſée, envoyée à Rome, preſentée au Pape, qu'elle lui ait été luë, qu'il l'ait approuvée, que cela ait été ſçu en France, qu'enfin la Lettre ait été traduite en François, & imprimée, & que tout

cela se soit fait dans l'espace de quinze jours. Si cela est, il faut avouer que les couriers de ces Messieurs, leurs Agens à Rome, leurs Auteurs, leurs Traducteurs, leurs Imprimeurs sont d'une promptitude qui n'a point d'égale. Mais non, ajoûta-t-il, ce n'est point pour instruire le Pape, que ces Messieurs ont écrit : c'est pour quelque autre fin, qu'il est aisé de deviner. Leur Lettre est adressée au Pape, comme on en adresse quelquefois à un *M. l'Abbé* en l'air. Cela paroît un peu familier, & je leur pardonnerois moins cette liberté, que de n'avoir pas fait assez d'attention à la vrai semblance des dates.

Ces observations firent au moins douter si la Lettre avoit été serieusement adressée au Pape, & donnerent à cet écrit un certain air de libelle, qui ne lui fut pas avantageux.

Mais ce qui surprit encore plus la compagnie, ce fut qu'un Docteur qui venoit actuellement de l'Assemblée de Sorbonne, tenüe le troisiéme d'Aout, dit que celui qui a denoncé à la Faculté les propositions du P. le Comte, avoit declaré en presence de

tous les Docteurs, que la Lettre de Meſſieurs des Miſſions Etrangeres n'avoit point encore été preſentée au Pape. On fit l'objection, que dans la page neuviéme le contraire eſt manifeſtement ſuppoſé, puiſqu'on y demande à Sa Sainteté la permiſſion de rendre la Lettre publique, & de la faire paroître avec ſon nom. On fit à cette occaſion quantité de nouvelles reflexions.

Vous ſçavez parfaitement, Meſſieurs, le myſtere qu'il y a en tout cela, & qu'on tâche en vain de penetrer. Vous vous en expliquerez, ſi vous le jugez à propos. Ce que nous ſouhaitons uniquement avec paſſion, pour l'eſtime & pour le reſpect que nous avons pour vous, c'eſt de vous avoir donné par cet écrit une idée de la conduite des Miſſionaires de la Chine, plus juſte que celle que vous en aviez, & de vous avoir inſpiré quelque regret d'en avoir tenu à notre égard une ſi dure, & que nous avions ſi peu meritée de vous.

FIN.

BIBLIOTECA